



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Décembre 2022

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de la demande de modification des critères de réalisation et de la revue des assurances de financement, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- **Un communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration et résumant les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées le 20 décembre 2022 lors de son examen du rapport des services sur les questions liées à l'arrangement avec le FMI.
- **Le rapport des services** préparé par une équipe du personnel du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 29 juin 2022, à la suite de discussions qui se sont terminées le 21 novembre 2022, avec les responsables de la République démocratique du Congo sur les développements et politiques économiques. Sur la base des informations disponibles au moment de ces échanges, le rapport a été finalisé le 8 décembre 2022.
- **Une déclaration de l'administrateur** pour la République démocratique du Congo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington D.C.



Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit avec la République démocratique du Congo

FOR IMMEDIATE RELEASE

- La décision du Conseil d'administration du FMI permet le décaissement immédiat d'environ US\$203 millions en faveur de la République démocratique du Congo.
- Malgré de multiples chocs, l'activité économique s'est avérée résiliente, soutenue par une production minière plus élevée qu'anticipée. La croissance est prévue à 6,6 % en 2022, mais l'inflation devrait dépasser 12 % d'ici la fin de l'année 2022.
- Ce décaissement contribuera à renforcer les réserves internationales, compte tenu des risques à la baisse pesant sur les perspectives de l'économie nationale et mondiale. Le programme appuyé par le FMI continue de soutenir les réformes à moyen terme des autorités pour favoriser la stabilité macroéconomique et le développement durable en accélérant la mobilisation des recettes intérieures, en améliorant la gouvernance et en renforçant la politique monétaire.

Washington, DC – 21 décembre 2022: Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu la troisième revue de l'accord de Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République démocratique du Congo (RDC). L'achèvement de la troisième revue a permis un décaissement immédiat équivalant à 152,3 millions de DTS (environ 203 millions de dollars américains) pour répondre aux besoins de la balance des paiements, portant le décaissement total à ce jour à 609,2 millions de DTS (environ 812.4 millions de USD).

La situation macroéconomique de la RDC fait preuve de résilience malgré les répercussions de la guerre en Ukraine et la détérioration de l'environnement économique mondial. Le PIB réel fait preuve de résilience, avec une croissance prévue à 6,6 % en 2022, soutenue par une production minière plus élevée que prévu. L'inflation devrait dépasser 12 % d'ici fin 2022, en raison de la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et des carburants, exacerbée par la guerre en Ukraine et les goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement. Le compte courant a atteint un excédent au premier semestre de l'année grâce à de fortes exportations, et à fin octobre, les réserves internationales brutes ont atteint environ 2 mois d'importations, bien au-dessus de l'objectif fixé au début de l'accord FEC. Le solde budgétaire intérieur (base caisse) de 2022 est projeté à 1,1 % du PIB, conformément aux engagements du programme, malgré des pressions de dépenses imprévues résultant de l'escalade du conflit à l'Est, l'augmentation des dépenses des ministères et des institutions publiques et le remboursement d'arriérés aux distributeurs de carburants, financées par une hausse inattendue des recettes fiscales principalement due à des développements miniers favorables.

Les progrès réalisés dans le cadre du programme restent satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 ont été atteints, ainsi que tous les objectifs indicatifs (OI) à l'exception de deux : celui lié aux dépenses de santé en raison de retards dans la passation des marchés ; et celui lié aux garanties de la banque centrale pour les prêts intérieurs en faveur du gouvernement central en raison de lacunes dans le contrôle et malgré le fait qu'aucune nouvelle garantie n'a été émise. Les efforts pour atteindre les dépenses sociales dans le cadre

de l'OI nécessiteront un suivi étroit de leur mise en œuvre. Quatre des six repères structurels ont également été respectés, et un cinquième a été atteint avec un léger retard.

À l'issue de la discussion du Conseil d'administration, M. Okamura, directeur général adjoint et président, a déclaré :

« Les performances macroéconomiques en 2022 sont solides, malgré des chocs récurrents. La croissance est robuste et les amortisseurs externes se sont renforcés, malgré la hausse des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires. La performance au titre de l'accord de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) reste satisfaisante. Alors que les perspectives de croissance restent favorables en 2023, les risques à la baisse émanent des chocs défavorables sur les termes de l'échange et du conflit à l'Est du pays.

« Le déficit budgétaire devrait se réduire en 2023. Une mobilisation soutenue des recettes et une maîtrise des dépenses courantes dans les biens, services et subventions devraient laisser de l'espace pour les dépenses sociales, les investissements dans les infrastructures et le capital humain, et l'apurement des arriérés. Économiser la surperformance des recettes soutiendrait les efforts visant à constituer des tampons budgétaires. La suppression progressive des subventions aux carburants et la mise en place de transferts sociaux ciblés sont des mesures importantes pour renforcer les filets de sécurité sociale afin de protéger les personnes vulnérables. Le renforcement de la crédibilité budgétaire devrait aider le budget à servir de point d'ancrage budgétaire dans le cadre du programme. La refonte du cadre budgétaire pour gérer la richesse en ressources, le renforcement du cadre d'investissement public et l'accélération des réformes de la gestion des finances publiques sont nécessaires pour améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses.

La disposition à resserrer la politique monétaire pour ramener l'inflation à l'objectif de 7%, ainsi que les efforts visant à renforcer le cadre de la politique monétaire soutiendront la stabilité des prix. La poursuite de l'accumulation de réserves, tout en renforçant le rôle du taux de change en tant qu'amortisseur, est essentielle à la résilience extérieure. L'adoption de la nouvelle loi bancaire est cruciale pour renforcer la réglementation et la supervision du secteur financier.

Des efforts soutenus pour améliorer la gouvernance, y compris dans le secteur minier, renforcer les cadres de lutte contre la corruption et de LBC/FT, et améliorer l'environnement des affaires soutiendraient le développement et la compétitivité du secteur privé. S'engager dans des réformes spécifiques liées aux défis climatiques est également important pour catalyser des financements pour des investissements verts. »



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

8 décembre 2022

RÉSUMÉ

Contexte. Les progrès macroéconomiques réalisés jusqu'à présent dans le cadre du programme sont en partie masqués par des chocs récurrents. Du fait de la guerre en Ukraine et de la conjoncture économique mondiale, la République démocratique du Congo subit un choc sur les termes de l'échange associé à une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, qui a fait passer l'inflation au-delà de 12 %, et une chute des prix des produits miniers. A ces chocs externes s'ajoute l'escalade du conflit armé dans l'est du pays, qui a des conséquences économiques, sécuritaires et humanitaires négatives majeures, et dont l'ampleur, si la situation persistait ou s'aggravait, pourrait mettre en péril les progrès enregistrés récemment.

Résultats du programme. Les progrès accomplis dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit demeurent globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin 2022 ont été respectés, ainsi que l'ensemble des objectifs indicatifs sauf deux, l'un relatif aux dépenses de santé en raison de retards dans la passation des marchés, et l'autre relatif aux variations des dépôts de la banque centrale utilisés comme garanties des emprunts de l'administration centrale. Quatre des six repères structurels ont également été respectés, et un cinquième l'a été avec un léger retard. L'achèvement de la troisième revue permettrait de mettre à disposition l'équivalent de 152,3 millions de DTS afin de répondre aux besoins de financement de la balance des paiements, le décaissement total s'élevant à 609,2 millions de DTS.

Principales politiques. Alors que les risques de dégradation sont élevés, des politiques macroéconomiques prudentes et des réformes structurelles soutiendront les efforts de mobilisation des recettes, de maîtrise des dépenses courantes, d'amélioration de la gestion des investissements publics, de renforcement des cadres monétaires et

financiers, de promotion de la gouvernance et de stimulation d'une croissance inclusive et plus forte. Les autorités ont convenu des mesures visant à rendre plus crédible la loi de finances 2023 conformément aux objectifs du programme. La banque centrale resserre comme il se doit les conditions monétaires de façon à ramener l'inflation à l'objectif de 7 % d'ici à 2024 tout en renforçant progressivement ses dispositifs de surveillance monétaire et financière. D'autres réformes structurelles sont axées sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la gouvernance, notamment la transparence et la lutte contre la corruption dans le secteur minier, ainsi que le climat des affaires. Renforcer la résilience de l'économie contribuera à réduire la vulnérabilité face aux chocs.

Approuvé par
Annalisa Fedelino et
Mark Flanagan

Les entretiens se sont déroulés du 19 octobre au 2 novembre 2022 en personne et à distance. L'équipe de la mission était composée de M^{mes} Vera Martin (chef d'équipe) et Touré, de MM. Zerbo et Nolin (tous du département Afrique) et de M^{me} Pouokam (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a bénéficié du concours de MM. Leost (représentant résident) et Gbadi (économiste local). La mission a rencontré Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, président de la République, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, Premier ministre, Aimé Boji Sangara, ministre du Budget, Nicolas Kazadi Kadima-Nzuji, ministre des Finances, Malangu Katedi Mbuyi, gouverneur de la BCC, d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires du développement ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. M^{mes} Pohl et H. Abu Sharar lui ont apporté leur précieux concours.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	6
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	6
RESULTATS DU PROGRAMME	10
PERSPECTIVES ET RISQUES	10
DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES	11
A. Poursuivre une politique budgétaire prudente malgré des pressions considérables sur les dépenses	12
B. Renforcer le cadre de politique monétaire et la stabilité financière	18
C. Faire avancer les réformes structurelles afin de renforcer la résilience dans un contexte difficile	20
MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	23
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	25
ANNEXE I. MATRICE D'ÉVALUATION DES RISQUES	39
ANNEXE II. AMÉLIORER LA CREDIBILITE BUDGETAIRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	43

A. De l'importance de budgets crédibles	43
B. Processus budgétaire actuel en RDC	44
C. Amélioration de la crédibilité budgétaire	46
APPENDICE I. LETTRE D'INTENTION	53
PIECE JOINTE I. MEMORANDUM DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERES	55
I. ÉVOLUTIONS ECONOMIQUES ET PERSPECTIVES	55
II. POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET STRUCTURELLES	56
D. Politiques budgétaires	57
E. Réformes budgétaires structurelles	59
F. Politiques monétaire, financière et de change	68
G. Réformes structurelles : Améliorer la Gouvernance et l'Environnement des Affaires	72
III. AUTRES ENJEUX ET SUIVI DU PROGRAMME	75
PIECE JOINTE II. PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE	80
A. Définitions	80
B. Critères de réalisation quantitatifs et facteurs d'ajustement	81
C. Objectifs Indicatifs	86
D. Données à communiquer pour les besoins du suivi du programme	89
FIGURES	
1. Évolution du secteur réel, 2017–22 (projections)	27
2. Évolution du secteur extérieur, 2017–22 (projections)	28
3. Évolution du secteur budgétaire, 2017–22 (projections)	29
4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2017–22	30
TABLES	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–27	31
2. Balance des paiements, 2021–27	32
3a. Opérations de l'administration centrale, 2021-27	33
3b. Opérations financières de l'administration centrale, 2021-2027	34
4. Situation des institutions de dépôts, 2021–27	35
5. Indicateurs de solidité financière, 2020-22	36
6. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021-23	37
7. Capacité à rembourser le FMI, 2022-33	38
8. Revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit	38

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques, _____	39
II. Améliorer la crédibilité budgétaire en République démocratique du Congo _____	43
III. Refonte du cadre budgétaire de la RDC pour une économie riche en ressources naturelles _	48

APPENDIX

I. Lettre d'intention _____	53
I. Mémoire des Politiques Économiques et Financières _____	55
II. Protocole d'Accord Technique _____	80

CONTEXTE

1. Des progrès macroéconomiques notables ont continué d'être enregistrés dans le cadre du programme. L'économie fait preuve de résilience, le taux de croissance du PIB réel étant l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne, et la hausse des recettes budgétaires et des réserves de change officielles est largement supérieure aux prévisions au début de l'accord. À la mi-novembre, Moody's a relevé la notation souveraine de la République démocratique du Congo (RDC) à B3 compte tenu du renforcement des perspectives économiques et budgétaires favorisé par les réformes institutionnelles. La solvabilité du pays reste cependant limitée par la faiblesse du PIB par habitant, de la compétitivité et des institutions, la capacité de financement intérieur limitée et une dégradation de la situation politique.

2. Pour autant, une incertitude accrue pourrait entraver la poursuite des progrès, la dégradation de la situation extérieure et intérieure ayant des répercussions négatives sur les conditions économiques, sécuritaires et humanitaires. Outre les chocs sur les prix de l'alimentation et des combustibles liés à la guerre en Ukraine et la baisse des prix des produits miniers exportés au deuxième semestre 2022, l'escalade du conflit armé dans l'est du pays pourrait provoquer un conflit social et déstabiliser la situation macroéconomique¹. Le choc a déplacé 300 000 personnes à l'intérieur du pays (sur un total de 5,5 millions de personnes selon le HCR) ; la hausse des prix alimentaires et la médiocrité des infrastructures de transport ont accru l'insécurité alimentaire avec 26,7 millions de personnes en besoin d'assistance alimentaire².

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

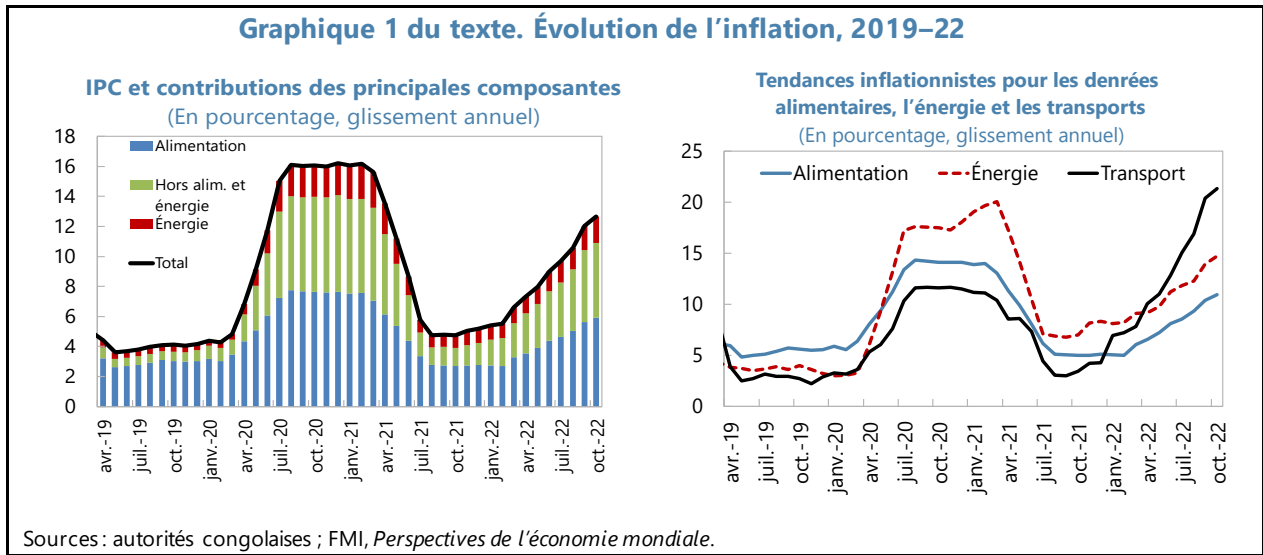
3. En 2022, l'activité économique de la RDC a fait preuve de résilience malgré une hausse de l'inflation (graphique 1). La croissance du PIB a atteint 6,6 % selon les informations en date du 3^e trimestre 2022. Alors que la production minière progressait de 13,3 % en glissement annuel. La guerre en Ukraine a provoqué une hausse des prix de l'alimentation, de l'énergie et des transports, fait augmenter l'inflation et exacerbé l'insécurité alimentaire³. L'inflation des prix à la consommation s'est accélérée pour atteindre 12,2 % en octobre en glissement annuel, contre 11,6 % en septembre, alimentée par une hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et des prix intérieurs des carburants⁴.

¹ Les attaques des rebelles du mouvement du 23 mars (M23, une milice tutsi) se sont intensifiées depuis quelques mois, ont ravivé les tensions avec le Rwanda et font peser des risques sécuritaires majeurs, notamment à Goma, principal centre économique de l'est du pays.

² Voir le [Rapport de situation d'octobre 2022 du Programme alimentaire mondial](#).

³ Les dettes vis-à-vis des distributeurs de pétrole qui se sont accumulées ont créé des pénuries de carburant en septembre et fait augmenter les coûts des transports.

⁴ Bien que les prix à la pompe aient connu depuis le début de l'année une hausse cumulée de 35 % à 60 % selon les régions, le prix moyen à la frontière avait augmenté de 54 % depuis le début de l'année, sans doute du fait de la hausse des coûts de la logistique et des transports, qui a partiellement compensé l'effet du relèvement des prix à la pompe sur les subventions aux carburants et à l'électricité.



4. La position extérieure s’est améliorée durant le 1^{er} semestre 2022 du fait d’échanges et de transferts plus importants que prévu (tableau 1 du texte, graphique 2). Le compte courant affiche un excédent alors que les projections tablaient sur un déficit, grâce aux exportations extractives en hausse d’environ 16 %. L’amélioration de la balance commerciale et de la balance des transferts a plus que compensé la hausse du déficit du compte des services. D’autres sorties d’investissements ont contribué à renforcer le compte financier. À la mi-novembre, les réserves internationales brutes étaient estimées à 4,1 milliards de dollars, soit environ 2 mois d’importations, l’objectif de réserves nationales nettes pour fin juin 2022 étant largement dépassé grâce à la hausse des recettes fiscales minières de l’État (payées en devises). Entre la fin de 2021 et octobre 2022, le taux de change effectif s’est apprécié de 10 % en termes nominaux et de 14 % en termes réels.

Tableau 1 du texte. RDC : Résultats préliminaires du secteur extérieur, 1^{er} semestre 2022

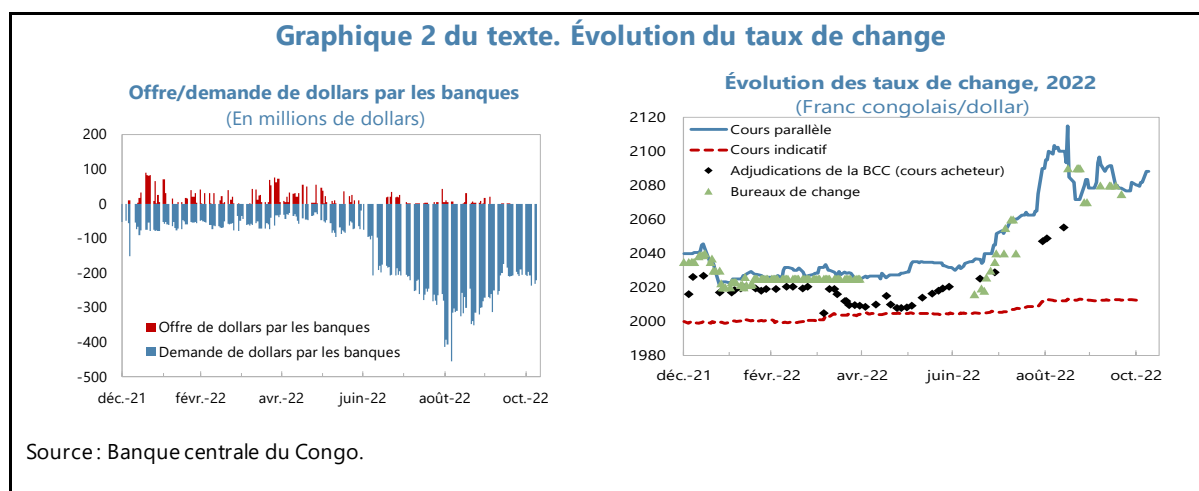
	Rapport 22/210		Rapport 22/210		Variation en % du PIB
	(en Mio. de dollars)	Est.	(en pourcentage du PIB)	Est.	
Solde des transactions courantes	-604	2162	-0.9	3.4	4.4
Balance commerciale	1801	4323	2.8	6.9	4.1
Exportations	13186	15261	20.6	24.3	3.7
Importations	11385	10938	17.8	17.4	-0.4
Solde des services	-1721	-2210	-2.7	-3.5	-0.8
Revenu primaire	-1367	-1246	-2.1	-2.0	0.2
Revenu secondaire	683	1295	1.1	2.1	1.0
Solde du compte de capital	199	357	0.3	0.6	0.3
Capacité (+)/besoin (-) de financement (hors dons budgétaires)	-406	2518	-0.6	4.0	4.6
Compte financier, avoirs de réserve compris	-457	1799	-0.7	2.9	3.6
IDE	-899	-1038	-1.4	-1.7	-0.2
Portefeuille	0	-22	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	-229	1491	-0.4	2.4	2.7
Avoirs de réserve (hausse = +)	671	1368	1.0	2.2	1.1
Erreurs et omissions nettes	-51	-720	-0.1	-1.1	-1.1
Solde global	0	0	0.0	0.0	0.0

Sources : Banque centrale du Congo ; calculs des services du FMI.

5. Les recettes largement supérieures aux attentes ont permis de faire face à des dépenses imprévues et au remboursement d’arriérés (graphique 3). La hausse des prix miniers en 2021 et les efforts soutenus de mobilisation des recettes ont augmenté les recettes tirées de l’impôt sur les sociétés, et ont ainsi entraîné une surperformance des recettes

estimé à 2,7 % du PIB à la fin septembre 2022.⁵ Les autorités fiscales ont collecté une taxe sur les « superprofits » des entreprises minières estimée à 0,7 % du PIB⁶. Toutefois, bien que les dépenses consacrées aux subventions de carburants et transferts sociaux aient été inférieures aux prévisions d'environ 0,7 % du PIB, des dépenses plus élevées que prévu sont apparues (représentant 2,8 % du PIB), principalement liées à des dépenses exceptionnelles de sécurité (1,0 % du PIB), des dépenses de biens et services (0,9 % du PIB), des remboursements d'arriérés (0,7 % du PIB) et des dépenses d'investissement sur ressources intérieures (0,2 % du PIB). L'objectif de déficit budgétaire intérieur à la fin septembre était conforme aux projections de déficit de 0,6 % du PIB sur les trois premiers trimestres de 2022.

6. Les liquidités en monnaie nationale ont augmenté. Durant l'année précédant juin 2022, une accumulation de réserves non stérilisées (3,4 milliards de dollars) a provoqué une envolée de la base monétaire de près de 40 %. En parallèle, le nouveau régime de réserves obligatoires en devises a réduit la demande de ladite monnaie⁷. Les réserves excédentaires des banques auprès de la BCC ont atteint un sommet de 1 % du PIB en août, ce qui a exercé des pressions sur le taux de change. La BCC a réagi en augmentant progressivement ses émissions de bons afin d'absorber les liquidités en monnaie nationale ; leur encours a atteint 0,2 % du PIB à la fin octobre⁸. En outre, les titres publics, dont l'encours représentait 0,2 % du PIB à la fin octobre, ont contribué à absorber les liquidités car les nouvelles émissions étaient principalement assorties d'échéances à moyen terme.



⁵ On entend par surperformance des recettes, les recettes (fiscales et non fiscales) supérieures aux projections formulées lors de la deuxième revue (voir le [Rapport des services du FMI pour les consultations de 2022 au titre de l'article IV et deuxième revue de l'accord au titre de la FEC](#)).

⁶ Un « superprofit » minier est réalisé lorsque les prix miniers sont supérieurs de 25 % aux prix retenus dans l'étude de faisabilité au moment de la demande du permis minier, ce qui déclenche une augmentation du taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés de 30 % à 50 %. Ce scénario s'est présenté en 2022 compte tenu des prix miniers élevés en 2021.

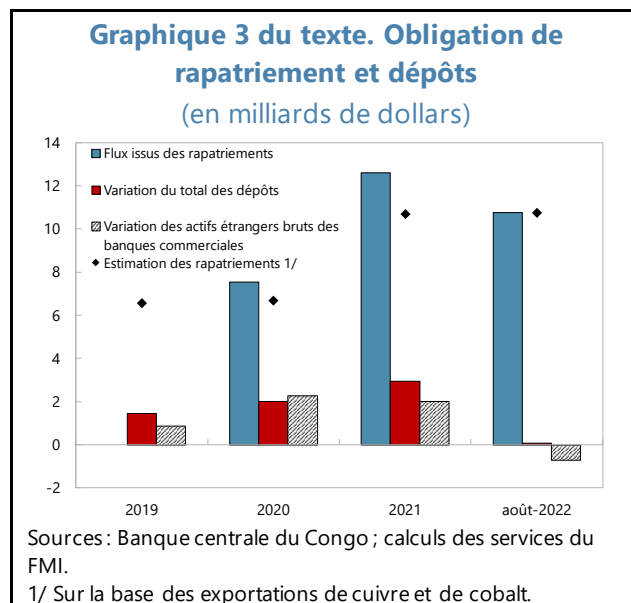
⁷ Le nouveau régime prévoit de constituer les réserves obligatoires dans la même monnaie que les dépôts, ce qui rompt avec les pratiques précédentes suivant lesquelles les réserves obligatoires étaient toujours constituées en monnaie nationale.

⁸ Le stock de bons BCC a augmenté en 2022 ; leur rémunération est plafonnée au taux directeur, pour toutes les échéances proposées (7, 28 et 84 jours).

7. Les déséquilibres sur le marché des changes ont coïncidé avec les pressions à la dépréciation du franc congolais. Le ratio position ouverte nette en devises/fonds propres des banques est devenu négatif en juin 2022, alors qu’il était de 11 % il y a un an et que les banques se trouvaient en position longue nette en devises depuis 2018. La demande quotidienne de dollars des États-Unis sur le marché interbancaire, qui s’établissait en moyenne à 58 millions de dollars au 1^{er} semestre 2022, a flambé pour atteindre en moyenne 250 millions de dollars par jour environ au 3^e trimestre 2022, mais elle s’est heurtée à une offre limitée (de 5,6 millions de dollars en moyenne). À la fin octobre, l’écart entre le taux de change officiel et parallèle CDF/USD a dépassé 5 %, soit l’écart le plus grand depuis juin 2020 (graphique 2 du texte)⁹.

8. La croissance des dépôts dans le système bancaire stagne, mais le crédit s’est accéléré (graphique 4). Entretien par la flambée des recettes minières, l’obligation de rapatriement de 60 % des recettes d’exportation a, selon les informations disponibles, entraîné des entrées de capitaux d’environ 11 milliards de dollars durant les huit premiers mois de 2022 (graphique 3 du texte), mais les dépôts n’ont augmenté que de 318 millions de dollars, ce qui diffère des tendances des années précédentes¹⁰. Le crédit au secteur privé a augmenté de 38 % en glissement annuel en septembre 2022 (contre 18 % en septembre 2021), tandis que le crédit bancaire au secteur public reculait à 9 % (contre 35 % un an auparavant). Le crédit au secteur privé en monnaie locale a progressé de 75 % en glissement annuel, en partant cependant d’un bas niveau ; la dollarisation des crédits demeure stable, autour de 94 %.

9. Le secteur bancaire procède à une reconfiguration et une recapitalisation. En juin, Afriland First Bank a été placée sous administration provisoire après de multiples allégations de malversations. En septembre, United Bank for Africa (UBA) a porté ses fonds propres de base au-delà du niveau réglementaire de 30 millions de dollars ; 5 des 15 banques restent sous-capitalisées. Enfin, le groupe KCB basé au Kenya a annoncé un projet d’acquisition de 85 % du capital de Trust Merchant Bank, troisième banque du pays. Les prêts improductifs ont augmenté, passant de 5,8 % à 7,4 % des prêts bruts au 1^{er} semestre 2022 (tableau 5).



⁹ Le taux officiel (dit « cours indicatif ») est une moyenne pondérée en volume des transactions déclarées par les banques commerciales et les bureaux de change agréés, ainsi que des enchères bilatérales organisées par la BCC. Le taux de change parallèle est un indicateur du taux de change CDF/USD basé sur une enquête auprès des agents de change non agréés.

¹⁰ À titre de comparaison, les dépôts dans le système financier s’établissaient à 11,4 milliards de dollars (20 % du PIB) à la fin août 2022.

RESULTATS DU PROGRAMME

10. Les progrès accomplis dans le cadre du programme demeurent globalement satisfaisants malgré certains retards dans la conditionnalité structurelle. La conditionnalité quantitative et quatre des six repères structurels ont été respectés (MPEF, §40, tableaux 1-2). Les autorités restent très déterminées à atteindre les objectifs et cibles du programme.

- Les critères de réalisation quantitatifs à la fin juin 2022 et les objectifs indicatifs ont été respectés, à l'exception de deux, l'un relatif aux dépenses de santé en raison de retards dans la passation des marchés, et l'autre relatif aux garanties par la BCC pour des emprunts de l'administration centrale du fait de lacunes dans le suivi, bien qu'aucune nouvelle garantie n'ait été accordée. Le solde budgétaire intérieur et l'accumulation de recettes intérieures nettes ont largement dépassé les objectifs à la fin juin 2022.
- S'agissant des repères structurels qui n'ont pas été respectés, le projet de rationalisation des charges non fiscales a été adopté avec un léger retard. La première phase du système de traçabilité des droits d'accise n'a pas été entièrement achevée du fait de difficultés de mise en œuvre au niveau national¹¹. Enfin, le 1^{er} décembre, les autorités ont publié un contrat minier révisé (action préalable), respectant ainsi le repère structurel continu sur la publication de tous les nouveaux contrats miniers.

PERSPECTIVES ET RISQUES

11. Les perspectives de croissance restent globalement positives malgré les retombées de la guerre en Ukraine et la dégradation de la situation économique mondiale (tableaux 1-4, MPEF §1). La croissance du PIB réel a été révisée à la hausse de 6,6 % car l'augmentation de la production minière fait plus que compenser la baisse de la croissance des secteurs non extractifs. L'inflation devrait s'accélérer et atteindre 12,3 % d'ici la fin de l'année. Le déficit du compte courant devrait représenter 2,2 % du PIB, alors que la détérioration des prix des exportations minières n'est que partiellement compensée par la baisse des prix des produits alimentaires et du pétrole au 2^e semestre 2022¹². D'après les projections, en 2023, la croissance devrait se tasser à 6,3 %, du fait du recul de la demande mondiale de produits miniers et en supposant que le conflit à l'est du pays ne s'intensifie pas. L'inflation devrait être plus modérée et s'établir à 8,3 % alors que les prix alimentaires mondiaux reculent et que la BCC resserre sa politique monétaire.

12. Les perspectives à moyen terme demeurent relativement positives (tableau 2 du texte). La croissance à moyen terme devrait se situer autour de 6,5 %, portée par une croissance soutenue du secteur extractif et une reprise de la croissance dans le secteur non extractif avec la

¹¹ Les autorités se sont engagées à prendre des mesures correctives destinées à améliorer les contrôles sur site des producteurs nationaux.

¹² Au 2^e semestre 2022, les cours moyens du cuivre et du cobalt devraient chuter de 17 % et 20 %, respectivement, par rapport au 1^{er} semestre 2022.

diversification de l'économie. Après avoir atteint un sommet en 2022, l'inflation devrait se rapprocher de l'objectif de la BCC de 7 % d'ici à 2024. Le solde du compte courant devrait se dégrader davantage en 2023 en raison des termes de l'échange négatifs, puis s'améliorer progressivement avec le temps compte tenu de la croissance stable des exportations.

13. Le risque de surendettement devrait rester modéré. Alors que les emprunts extérieurs devraient augmenter en 2023 par rapport à la deuxième revue, le risque de surendettement demeure limité car les nouveaux emprunts devraient être essentiellement concessionnels (tableau 6). Dans le scénario de référence, la dette publique totale devrait être relativement stable (elle passerait de 24 % du PIB en 2022 à 23 % en 2027), malgré une hausse de la dette extérieure, qui passerait de 16 % à 18 % du PIB.

Tableau 2 du texte. RDC : Cadre macroéconomique à moyen terme révisé, 2021-27

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Rapport		Rapport		Rapport		Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	n° 22/210	Proj.	n° 22/210	Proj.	n° 22/210	Proj.				
PIB réel (variation en %)	6.2	6.2	6.1	6.6	6.7	6.3	6.5	6.8	7.0	6.7
<i>dont</i> : industries extractives	10.1	10.1	10.6	13.1	10.1	10.9	9.6	8.7	8.2	7.0
Déflateur du PIB (variation en pourcentage)	17.6	17.4	8.4	5.4	9.7	6.1	6.8	6.4	5.0	5.7
Inflation de l'IPC, moyenne (en %)	9.0	9.0	8.4	9.0	9.8	10.8	7.2	6.8	5.6	6.3
Inflation de l'IPC, fin de période (en %)	5.3	5.3	11.0	12.3	6.8	8.3	6.9	6.7	5.7	5.6
Solde budgétaire global (en % du PIB),										
base engagements	-1.0	-1.4	-3.5	-2.8	-2.8	-2.9	-3.3	-3.7	-3.6	-3.7
Dette publique extérieure (en % du PIB)	17.6	15.5	18.3	16.4	18.9	17.4	17.9	18.0	18.4	18.7
Solde du compte courant										
(en % du PIB)	-0.9	-0.9	0.0	-2.2	0.0	-3.9	-3.0	-2.3	-1.9	-1.7
Réserves internationales brutes										
(en semaines d'importations)	6.3	6.3	8.3	8.6	9.5	9.9	11.2	12.1	12.8	14.4

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

14. Les risques entourant les perspectives sont nettement négatifs (MPEF §4, annexe I). Une guerre prolongée en Ukraine et/ou des chocs négatifs sur la demande, y compris du fait d'un ralentissement brutal de la croissance en Chine, pourraient créer des chocs négatifs sur les cours des matières premières, aggraver l'insécurité alimentaire et exercer des pressions externes et budgétaires. Une escalade du conflit armé dans l'est du pays et l'élection présidentielle prévue à la fin de 2023 pourraient créer une instabilité sociale et intensifier les pressions sur les dépenses malgré une marge de manœuvre budgétaire limitée. Les prévisions de croissance pourraient cependant être révisées à la hausse si les réformes étaient mises en œuvre plus vigoureusement que ne le suppose le scénario de référence, et si les prix des produits de base augmentaient durablement dans le cadre de la transition énergétique mondiale.

DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Tout en surveillant de près les nouveaux risques, les perspectives relativement favorables ouvrent la possibilité de renforcer la résilience aux chocs exogènes et de faire progresser les réformes visant à diversifier l'économie et stimuler une croissance plus élevée et plus inclusive. Les entretiens ont mis l'accent sur : i) le projet de loi de finances 2023 qui doit faire face aux conséquences des chocs

sécuritaires aux niveaux international et national tout en visant à maîtriser les pressions sur les dépenses à la veille des élections présidentielles ; ii) l'avancée des réformes budgétaires afin de continuer de mobiliser des recettes, maîtriser les dépenses courantes et améliorer la gestion et l'efficacité de la gestion des finances publiques ; iii) le durcissement de la politique monétaire afin de faire face à l'intensification des pressions inflationnistes et de poursuivre l'accumulation des réserves tout en renforçant le cadre monétaire et la supervision financière et v) la poursuite des réformes structurelles afin de renforcer la résilience.

A. Poursuivre une politique budgétaire prudente malgré des pressions considérables sur les dépenses

15. La hausse des dépenses devrait absorber toutes les recettes qui ont été supérieures aux attentes en 2022, les projections du solde budgétaire étant conformes aux objectifs du programme.

D'ici la fin de 2022, la 'surperformance des recettes, estimée à 3,1 % du PIB, aura été consacrées aux dépenses sécuritaires, à l'apurement des arriérés, aux dépenses de biens et services et aux investissements (tableau 3 du texte). La recrudescence inattendue du conflit dans l'est du pays a entraîné de nouvelles dépenses sécuritaires d'urgence et augmenté les dépenses de biens et services. La hausse du remboursement d'arriérés comprend des subventions aux carburants dues aux distributeurs de pétrole avant 2022 qui représentent 0,6 % du PIB. Conformément à la deuxième revue, une partie des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures reste financée par l'allocation de DTS afin de satisfaire les besoins prioritaires d'infrastructures sociales. Les autorités ont fait valoir que l'urgence de faire face à deux chocs imprévus (le conflit sécuritaire dans l'est et la hausse des prix des carburants provoquée par la guerre en Ukraine) a créé des obstacles opérationnels pressants (pénuries de carburant par exemple) qui les ont poussés à agir promptement. Compte tenu des chocs récurrents et des risques considérables qui pèsent sur les perspectives, les services du FMI ont préconisé de constituer des amortisseurs et de réduire le caractère procyclique de la politique budgétaire (voir §17, 23).

Tableau 3 du texte. RDC :
Surperformance des recettes en 2022
(en pourcentage du PIB)

Surperformance des recettes	3.1
Recettes fiscales	2.8
Recettes non fiscales	0.3
Dépenses courantes	1.0
Salaires	0.1
Biens et services	1.3
Subventions et transferts	-0.4
<i>Dont :</i>	
Subventions aux combustibles	-0.4
Remboursements de TVA	0.1
Dépenses en capital	0.2
Dépenses exceptionnelles (sécurité)	1.0
Remboursement d'arriérés	1.0

Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

16. Les engagements budgétaires pour 2023 dans le cadre de l'accord au titre de la FEC visent un déficit budgétaire intérieur de 1 000 milliards de CDF (0,7 % du PIB) (tableau 4 du texte). Malgré une baisse attendue de la taxe sur les superprofits, les efforts de mobilisation des recettes devraient rester soutenus. Les dépenses courantes devraient se contracter du fait de la baisse de la consommation de l'État et des subventions aux carburants, et d'une maîtrise de la masse salariale qui dégage un espace pour des dépenses sociales supplémentaires et un apurement

des arriérés. Les autorités se sont engagées à limiter la masse salariale à 7 100 milliards de CDF (5 % du PIB prévu de 2023) en maîtrisant la croissance annuelle des effectifs de la fonction publique (à 3 %) et leur traitement (à 8 %) tout en autorisant une certaine augmentation dans les secteurs liés à la sécurité et l'éducation. Dans le cadre du programme, les autorités ont convenu de porter les investissements financés sur ressources intérieures à 2,5 % du PIB, contre 2 % en 2022, les réformes destinées à améliorer l'efficacité des dépenses prenant du temps pour produire leurs effets.

Tableau 4 du texte. RDC : Projet de loi de finances initiale 2023 et projections du programme								
	Rapport n° 22/210	Projet de LFI 2023	Proj. révisées.	Rapport n° 22/210	Projet de LFI 2023	Proj. révisées.	Projet de LFI	Proj. révisées
	(En milliards de CDF)			(En pourcentage du PIB)			Différences par rapport au rapport n° 22/210 en points de pourcentage	
Recettes et dons	21,598	24,087	23,896	14.3	16.9	16.8	2.6	2.5
Recettes	20,235	22,724	21,978	13.4	15.9	15.4	2.6	2.1
Recettes fiscales	14,715	17,695	16,848	9.7	12.4	11.8	2.7	2.1
Impôt sur le revenu	7,494	10,533	9,723	4.9	7.4	6.8	2.4	1.9
Personnes physiques	1,653	1,939	1,788	1.1	1.4	1.3	0.3	0.2
Entreprises	5,467	8,238	7,473	3.6	5.8	5.2	2.2	1.6
Taxes sur les biens et services	6,009	5,620	5,713	4.0	3.9	4.0	0.0	0.0
Commerce international	1,212	1,542	1,411	0.8	1.1	1.0	0.3	0.2
Recettes non fiscales	5,520	5,028	5,130	3.6	3.5	3.6	-0.1	0.0
Dons	1,363	1,363	1,918	0.9	1.0	1.3	0.1	0.4
Dépenses	25,843	29,541	26,086	17.1	20.7	18.3	3.7	1.2
Dépenses courantes	17,635	17,778	16,413	11.6	12.5	11.5	0.8	-0.1
Salaires	7,568	7,603	7,130	5.0	5.3	5.0	0.3	0.0
Intérêts exigibles	636	1,667	420	0.4	1.2	0.3	0.8	-0.1
Biens et services	3,212	2,992	3,844	2.1	2.1	2.7	0.0	0.6
Subventions et autres transferts courants	5,565	5,515	4,362	3.7	3.9	3.1	0.2	-0.6
Dont : Remb. de TVA	303	265	380	0.2	0.2	0.3	0.0	0.1
Dépenses en capital	7,546	10,578	8,487	5.0	7.4	6.0	2.4	1.0
Financées sur ressources ext.	4,454	4,454	4,932	2.9	3.1	3.5	0.2	0.5
Financées sur ressources int.	3,092	6,124	3,555	2.0	4.3	2.5	2.3	0.5
Dépenses extraordinaires	662	1,185	1,185	0.4	0.8	0.8	0.4	0.4
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	-323		-2,008	-0.2	0.0	-1.4	0.2	-1.2
Solde budgétaire global (base caisse)	-4,568	-5,454	-4,197	-3.0	-3.8	-2.9	-0.8	0.1
Solde budgétaire intérieur	-1,215	-1,391	-1,000	-0.8	-1.0	-0.7	-0.2	0.1
Besoins de financement	4,568	5,454	4,197	3.0	3.8	2.9	0.8	-0.1

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

17. Toutefois, comme cela s'est avéré en 2022, l'objectif d'un déficit budgétaire intérieur globalement conforme au programme ne constitue pas un point d'ancrage budgétaire adéquat¹³. Faute d'une loi de finances révisée, le budget 2022 ne semblait pas constituer un point d'ancrage de la politique budgétaire. En effet, l'enveloppe de dépenses devrait s'écarter du budget, avec une augmentation des recettes de 26 % et des dépenses de 8 %. Les autorités ont indiqué qu'elles procèderaient à une régularisation *ex post* lorsqu'elles présenteront le rapport d'exécution du budget. S'agissant de 2023, le projet de budget est expansionniste, prévoit un déficit budgétaire

¹³ Le projet de budget 2023 analysé dans le présent rapport a été soumis au Parlement le 15 septembre. Après des débats au Sénat et à l'Assemblée nationale, le budget approuvé sera adopté après une signature présidentielle d'ici au 31 décembre, conformément au calendrier prévu dans la loi de finances publiques.

intérieur de 1,0 % du PIB (globalement conforme au programme) mais des dépenses représentant 20,7 % du PIB, soit 2,4 % du PIB de plus que les projections du programme essentiellement du fait d'une augmentation des salaires, des subventions et des dépenses d'investissement qui n'est que partiellement compensée par une baisse des remboursements d'arriérés¹⁴ ¹⁵. Rendre le budget cohérent avec les engagements budgétaires pris dans le cadre du programme s'est révélé complexe car les débats à l'Assemblée nationale et au Sénat pourraient se traduire par un décalage important par rapport à la première version (voir l'annexe II). Les services du FMI ont souligné la nécessité de formuler la politique budgétaire sur la base d'un ancrage budgétaire plus solide, compte tenu de sa dépendance à l'égard des recettes tirées des ressources naturelles et de la volatilité de ces recettes. Ce changement d'orientation mettra du temps à être conçu et mis en œuvre, et les autorités bénéficieront d'une assistance technique (voir plus bas). Dans l'intervalle, la cohérence avec les objectifs budgétaires du programme sera assurée en engageant les dépenses sur la base de plans de trésorerie actualisés tout en progressant dans la conformité du budget avec les engagements budgétaires pris dans le cadre du programme d'ici la préparation du budget 2024.

18. La poursuite des efforts de mobilisation des recettes reste fondamentale pour dégager l'espace nécessaire pour satisfaire les besoins de développement et préserver la viabilité budgétaire. Les autorités semblent être en bonne voie pour parvenir à une augmentation permanente du ratio recettes/PIB de 3,5 % du PIB d'ici la fin du programme qui repose sur ce qui suit :

- **L'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de la conformité fiscale et la modernisation de la collecte des recettes devraient porter les recettes fiscales à 11,8 % du PIB et les recettes non fiscales à 3,6 % du PIB en 2023 (MPEF §13-14).** Les plans prévoient de faciliter l'enregistrement volontaire des contribuables, d'améliorer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de respecter les obligations relatives aux dividendes et d'amplifier les efforts de renforcement du recouvrement des arriérés d'impôts. De plus, la modernisation et la numérisation en cours des trois régies financières et l'achèvement du plan 2023-25 de mobilisation des recettes intérieures serviront de modèle pour poursuivre les efforts d'amélioration de la conformité et du recouvrement des impôts¹⁶.
- **Un bon fonctionnement de la TVA passe par un remboursement des crédits (MPEF §14).** S'agissant des arriérés de crédits de TVA certifiés envers les sociétés minières, estimés à 800 millions de dollars, les services du FMI se sont félicités du remboursement de 228 milliards de CDF jusqu'à la fin septembre 2022 et ont exhorté les autorités à adopter un plan de

¹⁴ La masse salariale est budgétisée à 5,4 % du PIB afin de respecter en partie les engagements pris depuis novembre 2021 et les mesures liées à la réforme de la fonction publique.

¹⁵ Le projet de budget initial prévoit en outre une augmentation des dépenses d'investissement (de 1,5 point de pourcentage par rapport aux prévisions des services du FMI), principalement financée sur ressources intérieures. Les services du FMI ont mis en garde contre une hausse des investissements avant la mise en œuvre de réformes visant à améliorer la capacité d'absorption, l'efficacité et les sauvegardes.

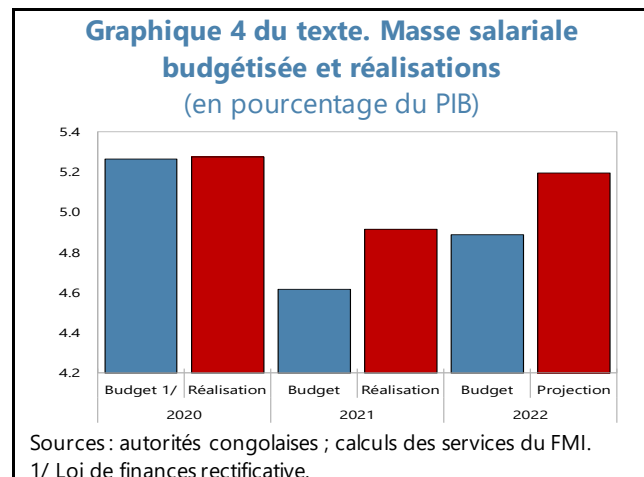
¹⁶ Les trois régies financières sont la Direction générale des impôts (DGI) pour les impôts, la Direction générale des douanes et accises (DGDA) pour les douanes et accises et la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGDRAD) pour les recettes non fiscales.

remboursement automatique des montants dus. Avec l'accumulation d'arriérés de crédits de TVA envers d'autres secteurs, les services du FMI ont souligné la nécessité de rompre avec les pratiques passées et de veiller à ce que la comptabilité et la collecte des recettes de TVA ainsi que les remboursements soient réalisés de façon à favoriser le bon fonctionnement du système de TVA tout en améliorant la conformité fiscale¹⁷. À cet effet, les autorités devraient veiller à ce que le compte dédié à la TVA au Trésor soit suffisamment financé de façon à permettre des remboursements systématiques après achèvement de la validation. En outre, les services du FMI ont mis en garde contre l'érosion des recettes fiscales avec la suspension de la TVA appliquée aux produits de première nécessité, aux intrants importés dans l'immobilier et aux ventes immobilières.

- La réforme des droits d'accise par l'achèvement de la mise en place du système de traçabilité et la rationalisation des droits d'accise favorisera la mobilisation des recettes (MPEF §14).** Les autorités ont achevé le plan de rationalisation des charges non fiscales, ce qui contribuera à simplifier le système de façon efficiente. En 2023, elles élaboreront des plans de rationalisation des droits d'accise et des charges parafiscales, notamment en harmonisant les produits soumis à l'accise et en ajustant le taux appliqué aux produits qui rapportent le plus, en suivant les recommandations issues des activités de développement des capacités du département des finances publiques. De plus, les autorités accroîtront les contrôles et la conformité afin d'avancer dans la mise en œuvre du système de traçabilité des droits d'accise (STDA) au niveau national.

19. Il est nécessaire de calibrer les dépenses et de poursuivre les réformes de la gestion des finances publiques pour améliorer l'efficience des dépenses et la gestion budgétaire, et de limiter les risques budgétaires. Les services du FMI ont souligné la nécessité de freiner les dépenses publiques afin de dégager un espace pour les investissements, les dépenses sociales et l'apurement des arriérés.

- Masse salariale et réforme de la fonction publique (MPEF §19).** La masse salariale a augmenté de 20 % en 2022 pour atteindre 5,2 % du PIB du fait d'ajustements de salaires afin de respecter les engagements des autorités (graphique 4 du texte). Bien que le ratio masse salariale/revenu national soit inférieur à celui des pays pairs (graphique 5 du texte), les services du FMI ont mis en garde contre une croissance permanente excessive de la masse salariale

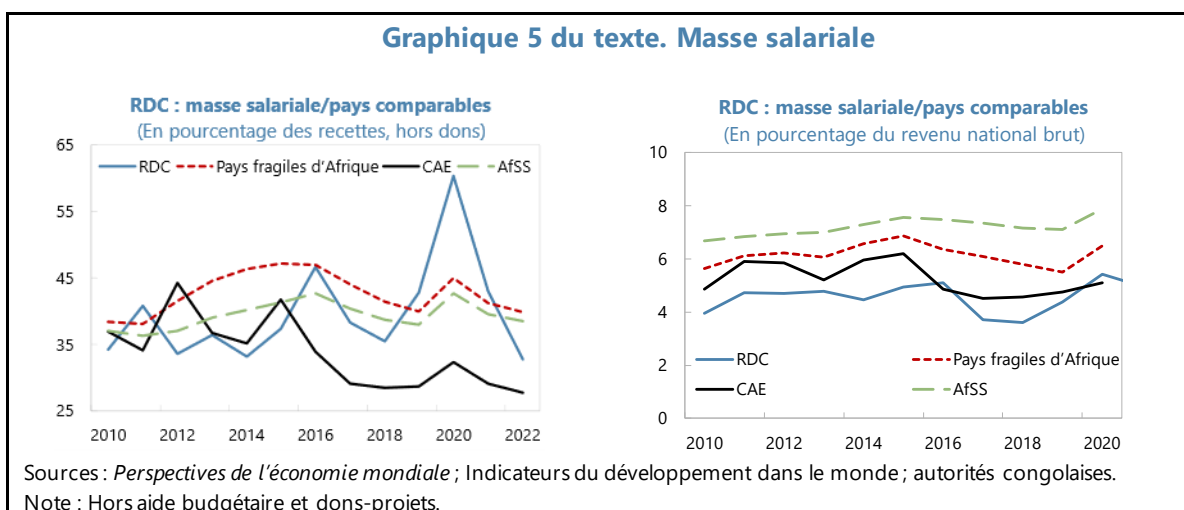


¹⁷ Les autorités sont encore en train de rapprocher les arriérés de crédits de TVA en 2022. Au cours des trois premiers trimestres de 2021, le rapport d'assistance technique du département des finances publiques estimait les arriérés de crédits de TVA à 512 milliards de CDF, soit 40 % environ des recettes de TVA perçues.

qui pourrait intensifier les pressions sur la demande dans un contexte d'inflation importée à deux chiffres, ce qui pourrait avoir des effets d'entraînement sur les salaires du secteur privé et,

in fine, sur la compétitivité. Les services du FMI ont déconseillé de procéder à des hausses de salaires ponctuelles et progressives ; ils ont préconisé de réviser la masse salariale dans le contexte plus vaste de la réforme prévue de la fonction publique, et de lier les augmentations à la performance. En 2023, la croissance de la masse salariale serait limitée à 8,6 % pour atteindre 7 130 milliards de CDF. Les services du FMI ont souligné l'importance de faire avancer la réforme de la fonction publique en commençant par configurer un fichier fiable et en révisant la politique de rémunération, qui fait largement appel aux primes. Les services du FMI ont recommandé de revoir la structure de rémunération en vue d'adopter une rémunération plus équitable et davantage fondée sur le mérite.

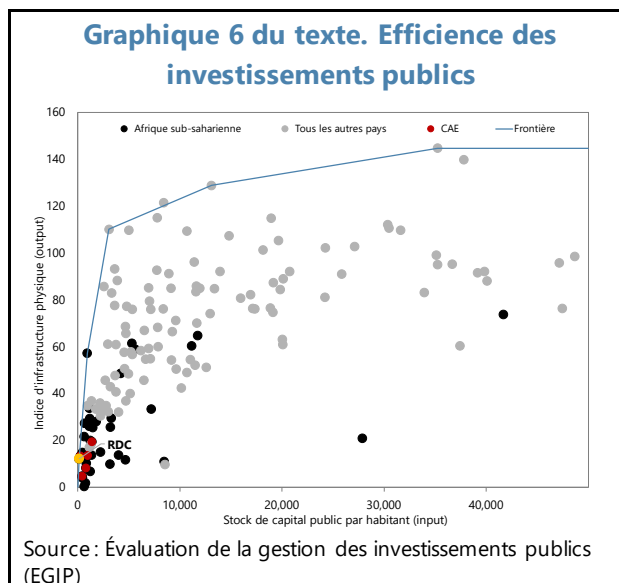
- **Dépenses sociales (objectif indicatif).** Au 1^{er} semestre 2022, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) a apporté un soutien opportun, mais deux autres programmes de santé continuent d'accuser un retard. Les autorités mettent les financements à disposition mais des problèmes de coordination et des retards dans la passation des marchés freinent la mise en œuvre. Comme mesure corrective, les autorités ont proposé de créer un groupe de travail chargé de surveiller l'exécution des dépenses avec diligence.



- **Subventions aux carburants (MPEF \$18).** Les services du FMI ont préconisé d'achever rapidement l'audit de la structure des prix, qui est attendu d'ici fin 2022, et d'adopter un plan à moyen terme visant à remplacer les subventions non ciblées aux carburants par des transferts sociaux ciblés afin de toucher les ménages les plus vulnérables, avec le concours de la Banque mondiale. Les services du FMI ont rappelé la nécessité de calibrer progressivement et de façon transparente la répercussion des prix en fonction de l'écart entre les prix de détail et les prix assurant le plein recouvrement des coûts. Malgré des progrès concrets dans la certification et l'apurement des arriérés en 2022, les autorités accumuleront certains arriérés en 2022. Aucune subvention aux carburants n'étant prévue en 2023 compte tenu des hausses des prix à la pompe de 2022 et des cours mondiaux du pétrole attendus, les services du FMI ont appelé à utiliser

l'espace supplémentaire pour accroître les dépenses sociales, le remboursement des arriérés et les dépenses d'investissement.

- Investissement public (MPEF §21, 35).** Avec les faiblesses identifiées tout au long du cycle de gestion des investissements publics, les services du FMI ont mis en garde contre une accélération des investissements publics et ont exhorté les autorités à privilégier l'amélioration de l'efficacité plutôt que le volume des projets. À cet effet, à commencer par les investissements financés par l'allocation de DTS, les autorités ont convenu i) d'adopter le cadre réglementaire régissant les partenariats public-privé (PPP) conformément à la loi relative aux PPP (**repère structurel proposé pour la fin mai 2023**) ; ii) de signer un décret sur la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets, conformément aux recommandations de la mission de renforcement des capacités du département des finances publiques (**repère structurel pour la fin mars 2023**) et iii) de préparer un manuel de procédures pour les projets d'investissements publics (**repère structurel proposé pour la fin novembre 2023**).



- Gestion de la trésorerie et compte unique du Trésor (CUT) (MPEF §22).** Améliorer la gestion de la trésorerie, notamment par une coordination entre la BCC et une analyse du ministère des Finances, et définir une feuille de route pour mettre en place le compte unique du Trésor, sont des étapes fondamentales pour moderniser la chaîne des dépenses. Les services du FMI ont souligné l'importance de plans particuliers visant à fusionner tous les comptes publics, y compris ceux liés aux comptes spéciaux et aux budgets annexes.
- Apurement des arriérés (MPEF §17).** Les autorités sont déterminées à faire progresser la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs qui apurerait le stock d'arriérés intérieurs certifiés (estimé à 4,2 % du PIB), conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux. La répartition entre les sommes payées immédiatement et celles émises comme effets publics, ainsi que le calendrier d'apurement, seront convenus d'ici le début de 2023¹⁸.

20. À moyen terme, une refonte du cadre budgétaire contribuera à améliorer la gestion de la richesse minière (annexe III). Comme pays exportateur de plusieurs produits minéraux, la RDC

¹⁸ AFRITAC Centre apporte un concours en matière de développement des capacités afin d'élaborer la stratégie de remboursement, en aidant à renforcer le processus de validation et le dispositif institutionnel visant à ne pas accumuler de nouveaux arriérés intérieurs.

est confrontée à des défis importants de politique budgétaire du fait de la volatilité des recettes tirées des ressources naturelles et doit éviter les politiques budgétaires procycliques et adopter des règles qui assurent sa viabilité budgétaire à moyen terme. Une règle budgétaire axée sur un solde structurel lié aux ressources naturelles conviendrait aux pays dotés de ressources naturelles durables tels que la RDC. Les autorités ont convenu d'étudier les avantages d'une refonte du cadre budgétaire en tirant les enseignements de l'expérience d'autres pays et en sollicitant une assistance technique.

B. Renforcer le cadre de politique monétaire et la stabilité financière

21. L'orientation actuelle de la politique monétaire est compatible avec l'objectif de ramener l'inflation à son niveau cible (MPEF §25). Alors que l'inflation augmentait, la BCC a relevé son taux directeur de 75 points de base en novembre, à 8 ¼ %, ce qui devrait donner le signal d'un resserrement et augmenter la capacité des titres de la BCC à ponctionner l'excès de liquidités. L'orientation de la politique monétaire est compatible avec l'objectif de ramener l'inflation à son niveau cible sur l'horizon du programme. Bien que la politique monétaire restera fondée sur des données, la BCC devrait se tenir prête à resserrer davantage sa politique afin de parer à une inflation persistante, absorber l'excès de liquidités en monnaie nationale et stériliser les interventions sur le marché des changes, notamment en émettant davantage de bons et en réinstaurant les réserves obligatoires en monnaie nationale.

22. Il est nécessaire de poursuivre l'accumulation des réserves dans le contexte de chocs récurrents. À la fin juin 2022, les réserves internationales nettes accumulées atteignaient 1 167 millions de dollars, et les achats de devises par la BCC 381 millions de dollars. L'objectif de réserves internationales nettes à la fin de 2022 semble atteignable malgré une intensification des pressions provenant des dépenses en devises. Pour 2023, la BCC et les services du FMI ont convenu de maintenir un rythme ambitieux d'accumulation de réserves, tout en notant les risques élevés de dépréciation du fait de la fragilité de la confiance et des incertitudes. Par conséquent, pour le CR relatif aux réserves internationales nettes à la fin juin 2023, la BCC propose 430 millions de dollars, et un OI à la fin de l'année de 700 millions de dollars. La politique d'intervention de la BCC continuera d'être guidée par la nécessité d'accumuler des réserves et de parer à tout désordre sur le marché, sans mettre en péril la flexibilité du taux de change dans les deux sens.

23. Le renforcement du cadre de politique monétaire et de la gouvernance de la banque centrale améliorera la gestion des liquidités et l'efficacité de la politique monétaire (MPEF §27).

- La recapitalisation de la BCC lui donnera un fondement financier durable et lui permettra d'échapper à une spirale de pertes nettes persistantes sur ses opérations de politique monétaire (13,5 milliards de CDF en 2021). L'analyse des besoins en capitaux de la BCC, estimés à 2 913 milliards de CDF, a été validée par son conseil d'administration (**RS à la fin novembre 2022**) et servira de base au protocole d'accord avec les autorités pour mise en œuvre (**RS proposé à la fin septembre 2023**).

- La BCC poursuivra la réforme de la réserve obligatoire sur les dépôts en devises en réduisant progressivement la partie constituée en monnaie locale, en commençant par une baisse de 5 % en 2023. La BCC devrait en outre améliorer le fonctionnement des réserves obligatoires i) en dégageant les réserves des banques dont les dépôts en devises sont inférieurs à leur niveau à la fin de 2021 et ii) en ajustant le stock des dépôts couverts par les réserves obligatoires constituées en monnaie nationale afin de tenir compte des variations du taux de change de façon à maintenir des coefficients uniformes de réserves obligatoires.
- Outre l'amélioration du processus de politique monétaire par la mise en œuvre du système de prévisions et d'analyses des politiques (FPAS) avec l'assistance technique du FMI, le Comité de politique monétaire de la BCC devrait tenir des réunions régulièrement et publier promptement des communiqués¹⁹. Une meilleure communication de la BCC pourrait aider le public à mieux comprendre l'évolution de la situation économique et les décisions de politique monétaire dans un contexte d'incertitude accrue.

24. La BCC continue de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2020, mais avec un certain retard (MPEF §28).

- Outre l'estimation de la recapitalisation (§23), le Conseil prévoit également d'appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS), avec une assistance technique du FMI, à partir des états financiers de l'exercice 2023. De plus, des mesures visant à améliorer les procédures comptables et la communication des rapports d'audit interne au Comité d'audit sont appliquées. Ceci dit, il faut poursuivre les efforts pour faire progresser la mise en œuvre des recommandations restantes, notamment l'établissement d'une fonction de conformité et le renforcement de l'audit interne.
- Les comptes en devises de la BCC auprès de banques domestiques constituent une anomalie qui expose la banque centrale à des risques financiers et de réputation, nuit à l'accumulation des réserves et renforce la dollarisation de l'économie. Or, les avoirs en devises de la BCC auprès des banques nationales sont demeurés élevés depuis le début de l'accord au titre de la FEC et atteignaient 292 millions de dollars à fin octobre 2022 (7 % des réserves internationales brutes)²⁰. Pour éliminer progressivement ces comptes, la BCC va diminuer graduellement ses dépôts en devises auprès des correspondants domestiques à 300 millions de dollars (à la fin décembre 2022), à 250 millions de dollars (**CR proposé à la fin juin 2023**) et à 200 millions de dollars (**OI à la fin décembre 2023**).

25. Un programme ambitieux de réformes financières contribuera à renforcer la résilience du secteur bancaire. Plus précisément :

¹⁹ Le Comité de politique monétaire se réunit actuellement de façon ponctuelle. Des communiqués de presse sont parfois publiés sur le site web de la BCC.

²⁰ Selon la définition des dépôts en devises proposée au paragraphe 19 du protocole d'accord technique, qui exclut les dépôts auprès de la BCC utilisés comme garanties pour les emprunts de l'administration centrale.

- La revue de stabilité du secteur financier (FSSR) aidera à ancrer les réformes²¹. Dans une première phase, elle a revu les accords de coopération transfrontaliers et commencé à renforcer les capacités en matière de tests de résistance. Les retards dans l'adoption de la nouvelle loi bancaire vont ralentir la modernisation des cadres financiers réglementaires et de surveillance, notamment la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de prévention des crises et de résolution qui, à terme, rendra les décisions plus efficaces et renforcera le rôle de superviseur financier de la BCC²².
- Les transactions entre parties liées ont joué un rôle central dans les affaires de banques en difficulté. La BCC entend améliorer la réglementation conformément au 20^e Principe fondamental de Bâle tout en regroupant toutes les considérations dans une instruction de la BCC (**RS proposé pour la fin novembre 2023**).
- Après une interruption due à la pandémie de COVID, la BCC a repris ses inspections sur place en commençant par des visites auprès des institutions de microfinancement, des émetteurs de monnaies électroniques et des bureaux de change. Les inspections sur place des banques devraient reprendre d'ici le début de 2023, afin de mener, d'ici à fin mars 2023, une évaluation des conséquences du rétablissement des règles de classification des prêts sur les prêts improductifs qui étaient en vigueur avant la COVID.
- Avancer dans l'évaluation des besoins de recapitalisation des banques renforcerait le secteur bancaire. La BCC devrait veiller à ce que les banques respectent rapidement le ratio minimal de fonds propres actuel de 30 millions de dollars et prévoient d'atteindre le ratio minimal de 50 millions de dollars d'ici à 2025²³.

C. Faire avancer les réformes structurelles afin de renforcer la résilience dans un contexte difficile

26. L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption demeurent essentielles pour stimuler la croissance potentielle

- **Dispositif de lutte contre la corruption (MPEF §31)**. Les autorités ont pris des mesures résolues afin de consolider la Cour des comptes, avec de nouveaux magistrats qui ont prêté serment, et des moyens mis à disposition. L'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) continuera d'être renforcée conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales afin d'assurer l'autonomie institutionnelle et opérationnelle, ainsi que l'efficacité, des organismes de lutte

²¹ La FSSR et une feuille de route de l'assistance technique ont été [publiées en septembre 2022](#). La mise en œuvre de la feuille de route de l'assistance technique est en cours de discussion avec la BCC.

²² Dans le système actuel, le processus de liquidation des banques est très long (cinq liquidations sont en cours, dont l'une depuis 1998) et les actionnaires et d'autres organismes publics concernés y participent, ce qui fragilise le rôle de la BCC de superviseur financier.

²³ Aujourd'hui, 4 banques sur 15 possèdent plus de 50 millions de dollars de fonds propres de catégorie 1.

contre la corruption. Il est important de répartir clairement les fonctions entre l'APLC et l'OSCEP (Observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle) pour éviter que leurs mandats et leurs activités se chevauchent.

- **Transparence du secteur minier (MPEF, §32).** L'ITIE a pris acte des efforts récents²⁴, et la publication d'un contrat minier renégocié est un signal important des engagements de transparence pris par les autorités. Les états financiers 2021 de la Gécamines ont été publiés, y compris les commentaires des auditeurs. Des scandales survenus récemment exigent cependant des efforts pour améliorer la transparence, la surveillance et le suivi des contrats miniers en vigueur et futurs, notamment en matière de publication des bénéficiaires ultimes²⁵.
- **Marchés publics (MPEF §22).** Les autorités s'emploient à modifier les procédures de passation des marchés afin de faciliter la collecte et la publication d'informations sur la propriété effective pour tous les marchés publics d'ici la fin de 2022.
- **Cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) (MPEF §33).** Le 21 octobre 2022, en raison de lacunes stratégiques de son cadre LBC/FT et des progrès insuffisants dans le cadre du plan d'action du GAFI qui a ensuite été adopté, le GAFI a placé la RDC sous surveillance renforcée (sur une « liste grise »)²⁶. Un groupe de travail interministériel de haut niveau pilotera les réformes en s'appuyant sur la loi LBC/FT récemment adoptée. Les autorités devraient accorder la priorité au plan d'action convenu, et notamment achever l'évaluation nationale des risques, améliorer la supervision du secteur des entreprises et professions non financières désignées, renforcer les activités de la Cellule nationale de renseignements financiers (CENAREF) et intensifier les poursuites pour blanchiment des capitaux.
- **Il est fondamental d'améliorer le climat des affaires pour stimuler une croissance tirée par l'investissement et le secteur privé (MPEF §34).** La complexité du système fiscal et de l'administration, les lacunes de la gouvernance, le manque d'infrastructures de base et d'accès à l'eau et l'électricité, les financements limités et la faiblesse de l'État de droit et du système

²⁴ Le rapport de l'ITIE relevait des progrès notables enregistrés dans la divulgation régulière de données par les entreprises et organismes publics, et dans l'implication de la société civile encouragée par une riche mine d'informations qui favorisent les enquêtes sur la gestion des recettes issues du secteur extractif. Le rapport de validation s'interrogeait cependant sur les progrès réalisés en vue de combler l'écart entre transparence et redevabilité, notamment l'opacité dans l'octroi de licences et de contrats. Pour des détails complémentaires, voir le [rapport de validation de l'ITIE d'octobre 2022](#).

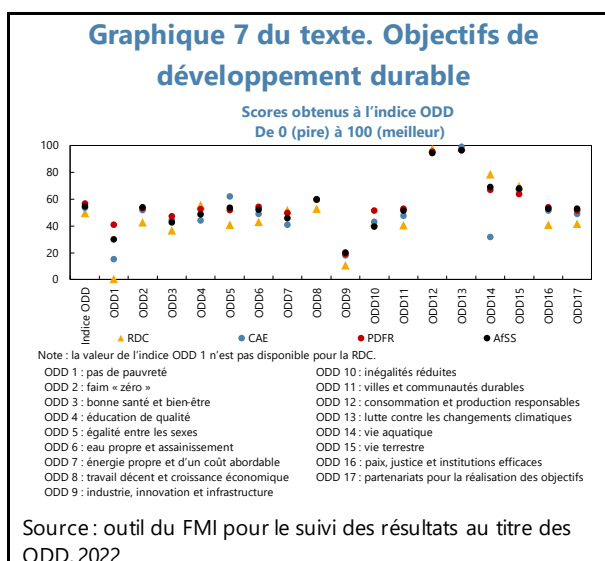
²⁵ En mai 2022, Glencore a accepté de payer 1,1 milliard de dollars de règlement aux autorités des États-Unis après avoir été accusée de corruption liée à ses investissements notamment en RDC ; l'entreprise kazakhe ENRC fait l'objet au Royaume-Uni d'une enquête pour corruption présumée depuis près d'une décennie pour des accords miniers en RDC ; enfin, le 16 septembre, un conseiller du Président de la République a démissionné après la diffusion d'une vidéo dans laquelle il promettait de faciliter un investissement minier en échange d'une commission.

²⁶ Cette inscription sur la liste grise pourrait exercer une pression sur les relations avec les correspondants bancaires et faire augmenter le coût des transactions financières si l'on se fie à l'expérience analogue d'autres pays. Les autorités ont convenu de mettre en œuvre un plan d'action comprenant 19 points d'ici à mai 2025, mais il faudra hiérarchiser les priorités compte tenu des contraintes de capacité.

judiciaire freinent le développement économique. Une feuille de route des principales réformes prévoit une refonte du cadre juridique. De plus, les autorités reconnaissent l'importance d'un système de perception des impôts juste et prévisible. Enfin, l'amélioration du système judiciaire et du dispositif d'insolvabilité demeure essentielle pour résoudre efficacement les litiges commerciaux.

27. La mise en place d'une gouvernance publique solide pourrait aider à mobiliser les investissements publics et à gérer les risques budgétaires associés (MPEF §35-36). Il faut remanier le cadre réglementaire et institutionnel qui régit les PPP (voir §19) avant d'amplifier ces dispositifs. En attendant, les autorités ont convenu de publier les nouveaux PPP. De même, les autorités et les services du FMI ont convenu d'étudier des plans visant à mettre en place une banque nationale de développement ou toute nouvelle institution financière publique ou parapublique, pour veiller à ce que des sauvegardes adéquates et un plan d'affaires clair soient mis en place, tout en rationalisant les institutions financières publiques existantes.

28. Un inventaire des objectifs de développement durable (ODD) et un calcul des coûts nécessaires pour les atteindre peuvent contribuer à renforcer la résilience et favoriser une croissance inclusive. Des lacunes vastes et persistantes dans le capital humain et les infrastructures de base continuent de freiner la croissance. Les dépenses sociales ont été faibles et insuffisantes pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, et les dispositifs de protection sociale sont mal ciblés. Des disparités notables existent dans l'accès aux services publics de base (graphique 7 du texte). Procéder à un inventaire des ODD et évaluer leur coût, avec l'appui du FMI au développement des capacités, contribuerait à mieux ancrer les réformes et les efforts de mobilisation des financements dans un contexte où les financements sont très limités et les besoins de développement sont vastes.



29. La RDC doit définir des réformes précises liées au climat et s'engager à les mettre en œuvre pour aider à mobiliser des financements pour des investissements respectueux de l'environnement. D'après l'évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (C-PIMA), les engagements dans le cadre de la lutte contre le changement climatique commencent à être pris en considération dans les pratiques de gestion des investissements publics, mais les considérations liées au changement climatique doivent être alignées aux stratégies de développement national et sectoriel, ce qui oblige à élaborer une méthode d'évaluation des risques climatiques qui pèsent sur les infrastructures. Des mesures visant à i) renforcer et institutionnaliser le suivi et la communication d'informations sur les dépenses liées au climat, ii) intégrer les risques

climatiques à la planification budgétaire et iii) améliorer la gestion des investissements publics de façon à tenir compte des questions climatiques contribueraient à mobiliser des financements verts.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

30. Les autorités et les services du FMI sont parvenus à un accord pour proposer de mettre à jour la conditionnalité du programme comme suit (MPEF, tableaux 1–2) :

- Modification de critères de réalisation quantitatifs** : Il est proposé qu'à compter de décembre 2022, le facteur d'ajustement des réserves obligatoires ne soit plus pris en considération pour le plafond des avoirs intérieurs nets de la BCC, tandis que les avoirs intérieurs nets seront définis sans tenir compte des réserves obligatoires car la BCC n'a aucune prise sur les variations des dépôts, et les réserves obligatoires connexes. À cet effet, il est proposé que le critère de réalisation quantitatif à la fin décembre 2022 soit ramené de 1,2 billion de CDF à 363 milliards de CDF. Il est en outre proposé que la valeur du facteur d'ajustement à la fin de 2022 sur le service de la dette extérieure de l'administration centrale soit ramenée de 336 millions de dollars à 281 millions de dollars car elle incluait (fortuitement) le service de la dette de la Gécamines. Depuis 2023, un facteur d'ajustement sur le solde budgétaire intérieur est proposé afin d'abaisser le plafond du déficit budgétaire intérieur de 80 % des recettes au-delà des recettes prévues dans le cadre du programme, et il est proposé de rendre symétrique le facteur d'ajustement sur l'appui à la balance des paiements car l'accumulation des recettes est plus forte que prévu par rapport à la trajectoire envisagée au moment de l'approbation du programme.
- De nouveaux CR quantitatifs et OI** sont proposés pour la fin juin 2023, et des objectifs indicatifs pour la fin décembre 2023, avec des objectifs indicatifs trimestriels conformes aux projections. Pour renforcer les sauvegardes de la BCC en matière de gestion des changes, un nouveau critère de réalisation quantitatif est proposé relatif à un plafond sur les dépôts en monnaies étrangères de la BCC auprès des banques nationales. Un nouvel objectif indicatif est proposé afin de surveiller les dépenses au titre de la masse salariale.
- RS.** Les autorités sollicitent un report à fin mai 2023 du RS à fin mars 2023 portant sur l'adoption d'un décret sur la gestion des investissements publics. De plus, de nouveaux RS sont proposés pour i) l'adoption des décrets nécessaires pour actualiser le cadre réglementaire régissant les PPP (fin juin 2023) ; ii) signer un protocole d'accord entre la BCC et les autorités afin de recapitaliser la BCC (fin septembre 2023) ; iii) adopter la réglementation sur les transactions entre parties liées conformément au 20^e principe fondamental de Bâle (fin juin 2023) et iv) adopter le manuel de procédures pour les projets d'investissements publics (fin décembre 2023).

31. Le programme demeure entièrement financé. Des engagements fermes ont été pris pour les 12 prochains mois, et les perspectives d'obtenir un financement adéquat sont favorables pour le reste de l'accord, malgré des hypothèses plus prudentes concernant les financements exceptionnels en 2023-24 (tableau 5 du texte). Le déficit de financement de la balance des paiements 2023 est estimé à 869 millions de dollars. Des décaissements du FMI (405 millions de dollars) sont affectés à l'appui à la balance des paiements. L'accord au titre de la FEC joue un rôle de catalyseur : il soutient l'appui budgétaire de la Banque mondiale ou l'augmentation du financement des projets par les partenaires multilatéraux et bilatéraux, notamment les premiers prêts de l'Agence française de développement depuis 30 ans.

Tableau 5 du texte. RDC : Programme des emprunts extérieurs prévus, 2021–23

	VA de la nouvelle dette en 2021 (aux fins du programme)				VA de la nouvelle dette en 2022 (aux fins du programme)				VA de la nouvelle dette en 2023 (aux fins du programme)			
	Emprunts en 2021		Emprunts en 2022		Emprunts en 2023		Emprunts en 2023		Emprunts en 2023		Emprunts en 2023	
	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%
Par source de financement par l'emprunt	2,591	100	1,533	100	2,215	100	1,264	100	3,167	100	2,018	100
Dettes concessionnelles												
Multilatérales	1,021	39	426	28	1,670	75	826	65	1,988	63	1,085	54
Dettes semi-concessionnelles	1,570	61	1,107	72	545	25	438	35	1,179	37	933	46
Par type de créanciers	2,591	100	1,533	100	2,215	100	1,264	100	3,167	100	2,018	100
Multilatéraux	2,591	100	1,533	100	1,765	80	896	71	1,988	63	1,085	54
Bilatéraux - hors Club de Paris	0	0	0	0	450	20	368	29	534	17	406	20
Bilatéraux - Club de Paris	0	0	0	0	0	0	0	0	645	20	527	26
Affectation du financement par l'emprunt	2,591	100	1,533	100	2,215	100	1,264	100	3,167	100	2,018	100
Infrastructures	1,071	41	466	30	2,065	93	1,184	94	2,627	83	1,754	87
Financement budgétaire	0	0	0	0	0	0	0	0	250	8	132	7
Autres	1,520	59	1,067	70	150	7	80	6	290	9	132	7

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

32. Les autorités déploient des efforts pour apurer les arriérés extérieurs (tableau 6 du texte).

Une partie des arriérés extérieurs est antérieure au point d'achèvement de l'initiative PPTe et certains arriérés sont liés à la Gécamines. Les arriérés envers des créanciers non-membres du Club de Paris sont en cours de négociation ou de rapprochement. Des réunions avec chaque créancier sont prévues au cours des six prochains mois avec une amélioration du partage des informations, afin de parvenir à un accord. Les arriérés extérieurs restants sont dus à des créanciers commerciaux avec lesquels les autorités déploient

Tableau 6 du texte. RDC : Arriérés extérieurs¹

	Total	
	Nominal (en Mio de dollars)	% du PIB
Total des arriérés extérieurs	295	0.5
Créanciers bilatéraux	60	0.1
Créanciers commerciaux	235	0.4
Pour mémoire :		
PIB	56,516	

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Date butoir : 30 juin 1983.

également des efforts de bonne foi en communiquant des informations complémentaires pour faciliter une résolution²⁷.

33. La capacité de la RDC à rembourser le FMI devrait rester satisfaisante, même si des risques importants pèsent sur celle-ci compte tenu de l'état de fragilité de l'économie, des réserves qui demeurent faibles et de la forte exposition à des chocs répétés (tableau 7).

L'encours du crédit auprès du FMI devrait, selon les projections, culminer en 2023 à près de 37 % des recettes internationales brutes (soit 3 % du PIB). L'accélération de l'accumulation des réserves, la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du programme et des réformes envisagées et le maintien d'une faible dette publique devraient contribuer à renforcer la résilience face aux chocs et à atténuer les risques.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

34. Les résultats économiques de la RDC ont fait preuve de résilience malgré des chocs récurrents. La croissance du PIB réel est parmi les plus fortes d'Afrique subsaharienne, portée par la croissance soutenue du secteur extractif, la hausse des recettes budgétaires et des réserves de changes officielles est largement supérieure aux objectifs initiaux de l'accord au titre de la FEC, et les perspectives restent globalement positives à condition que le conflit dans l'est du pays ne s'intensifie pas. Dans un contexte de fragilité économique, l'économie reste très vulnérable aux chocs et les autorités doivent rester vigilantes et poursuivre leurs efforts de réforme afin de surmonter les obstacles structurels à la croissance.

35. Les résultats du programme demeurent globalement satisfaisants. Tous les CR quantitatifs à la fin juin 2022 ont été respectés, ainsi que tous les OI à l'exception de deux. Quatre des six RS ont également été satisfaits, et un cinquième l'a été avec un léger retard. Les efforts visant à atteindre l'OI relatif aux dépenses sociales vont devoir être suivis de près durant leur mise en œuvre.

36. Les engagements budgétaires de 2023 trouvent à juste titre un équilibre entre la maîtrise des nouvelles pressions sur les dépenses dans un climat de dégradation de la situation extérieure et l'incertitude accrue qui règne. La poursuite des efforts de mobilisation des recettes aidera à faire face à certaines pressions sur les dépenses, en particulier en matière de sécurité, tout en maîtrisant la croissance de la masse salariale et les investissements publics en attendant que les réformes visant à rendre les dépenses plus efficaces soient mises en œuvre. Ces engagements devraient dégager un espace supplémentaire pour rembourser les arriérés sociaux et intérieurs. Il est nécessaire de renforcer la crédibilité budgétaire pour améliorer le rôle du budget comme ancrage budgétaire. Pour assurer la cohérence avec les objectifs budgétaires du

²⁷ On trouvera la dernière analyse de viabilité de la dette dans le [Rapport des services du FMI pour les consultations de 2022 au titre de l'article IV et deuxième revue de l'accord au titre de la facilité de crédit](#). Au moment de la deuxième revue, les arriérés extérieurs communiqués s'élevaient à 287 millions de dollars et à l'inverse, les arriérés d'intérêts envers l'un des créanciers non membres du Club de Paris étaient sous-estimés.

programme, les dépenses continueront d'être engagées sur la base de plans de trésorerie actualisés, et toute surperformance de recettes servira en grande partie à constituer des amortisseurs.

37. Les réformes de la gestion des finances publiques restent essentielles pour améliorer la qualité, l'exécution et le contrôle des dépenses publiques. Parmi les priorités, on peut citer l'amélioration des processus budgétaires et de passation des marchés, la mise en place du compte unique du Trésor et l'amélioration de l'information budgétaire, de la transparence et de la redevabilité afin de renforcer la chaîne de dépenses et l'exécution du budget. Le renforcement du cadre régissant les investissements publics contribuera à accroître la capacité d'absorption et à améliorer l'efficience.

38. La hausse récente du taux directeur est opportune, et la poursuite de l'accumulation des réserves est justifiée dans le contexte de chocs multiples. La BCC devrait se tenir prête à resserrer davantage sa politique afin de faire face à une inflation persistante en fonction des besoins. Alors que les amortisseurs extérieurs restent inadéquats, la politique d'intervention de la BCC doit continuer d'être guidée par l'objectif de constituer des réserves tout en parant à tout désordre sur le marché sans mettre en péril la flexibilité du taux de change. Les efforts pour accroître l'efficience du cadre de politique monétaire, et ceux pour renforcer la gouvernance et l'indépendance de la BCC, augmenteront la marge de manœuvre pour les opérations monétaires, que la forte dollarisation du système financier continue à entraver.

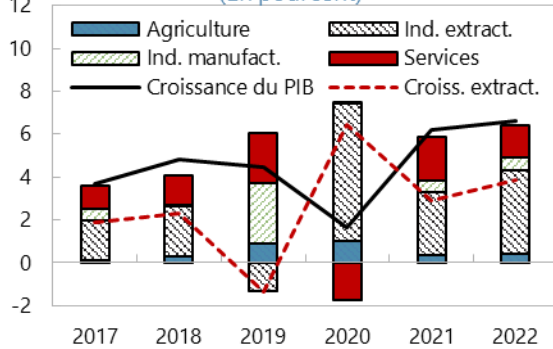
39. L'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires et la lutte contre la corruption demeurent prioritaires pour diversifier l'économie et parvenir à une croissance inclusive. Les efforts visant à renforcer les dispositifs de lutte contre la corruption et de LBC/FT et la transparence du secteur minier et des marchés publics, ainsi que les réformes visant à simplifier les redevances et mettre en place un système de collecte des impôts juste et prévisible sont essentiels pour mobiliser les investissements et stimuler une croissance tirée par le secteur privé. Faire progresser le cadre réglementaire régissant les PPP et veiller à ce que toutes les institutions financières publiques aient mis en place toutes les sauvegardes aidera à mobiliser l'activité du secteur public tout en créant des conditions d'égalité.

40. Les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités d'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et de modification de critères de réalisation quantitatifs. Un ferme engagement à mener une politique macroéconomique prudente et des mesures d'amplification des réformes structurelles, tout en continuant de renforcer les capacités, aideront les autorités à atteindre les objectifs du programme.

Graphique 1. Évolution du secteur réel, 2017–22 (projections)

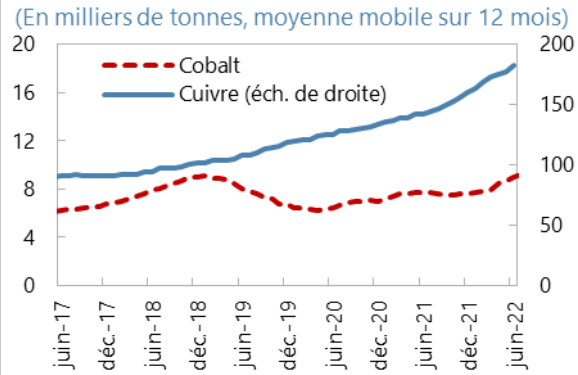
Le secteur extractif domine la dynamique de croissance...

Contributions à la croissance du PIB réel
(En pourcent)



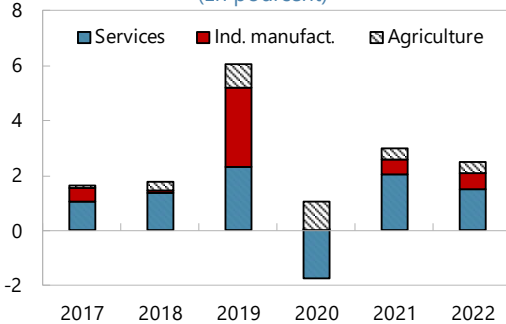
...et la croissance bénéficie de l'augmentation de la production minière de cuivre et de cobalt.

Production de cobalt et de cuivre



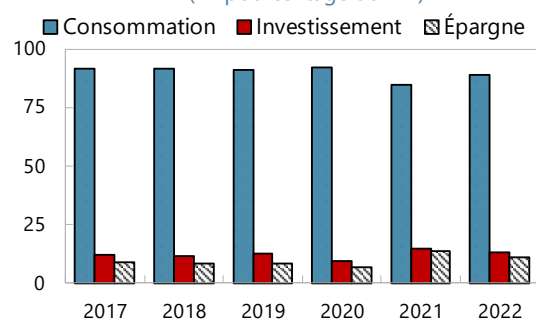
Les services et l'industrie manufacturières sont les moteurs de la croissance non extractive...

Croissance du PIB réel hors industries extractives
(En pourcent)



...mais l'investissement et l'épargne restent très faibles.

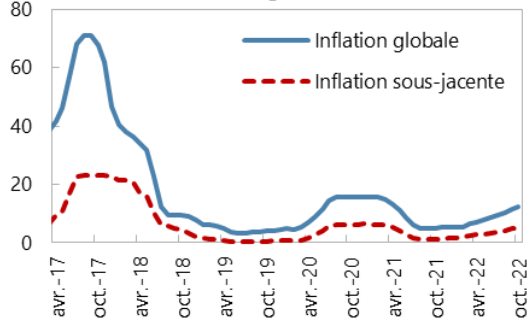
Consommation et investissement
(En pourcentage du PIB)



L'inflation a repris récemment en raison des prix de l'alimentation, de l'énergie et des transports (même si l'inflation sous-jacente demeure faible)...

Inflation

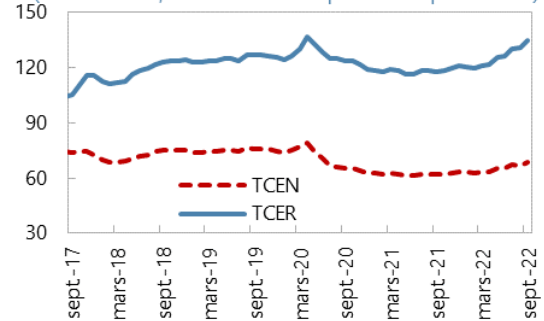
(Taux de croissance en glissement annuel, en %)



...et le taux de change est resté globalement stable.

Taux de change effectifs nominal et réel

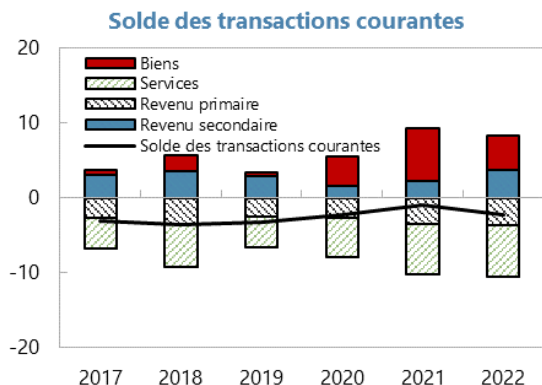
(2010 = 100 ; une baisse indique une dépréciation)



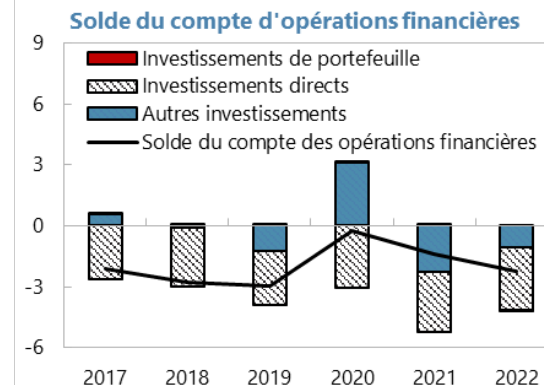
Sources : autorités congolaises ; base de données du département des statistiques du FMI et de l'Institut national de la statistique ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Évolution du secteur extérieur, 2017–22 (projections)
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

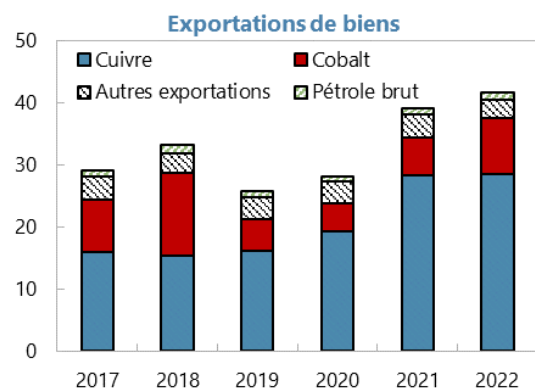
Le déficit du compte courant s'est réduit, grâce à un excédent commercial...



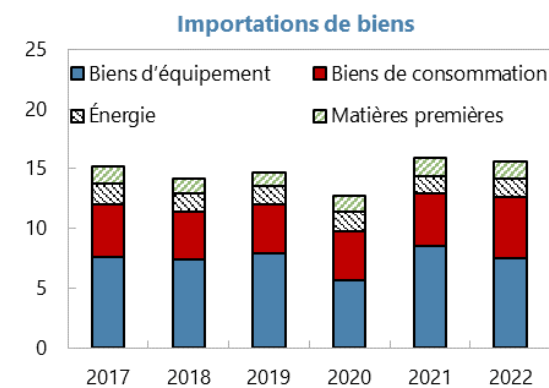
...et le compte d'opérations financières a bénéficié des IDE et d'autres flux.



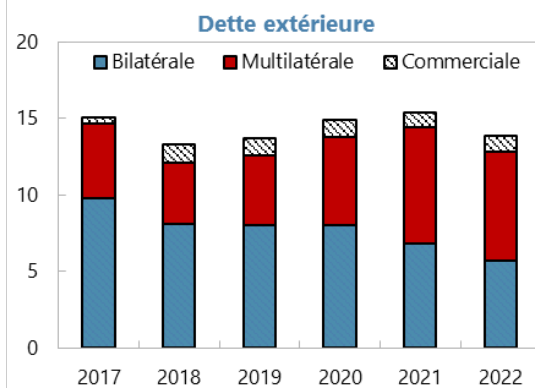
Les exportations se concentrent sur les produits miniers...



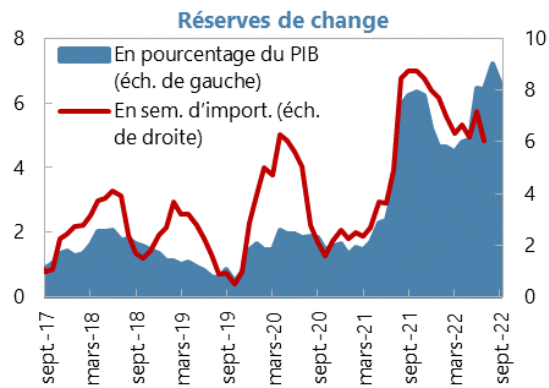
...tandis que les importations sont constituées de produits divers.



La dette extérieure reste faible...



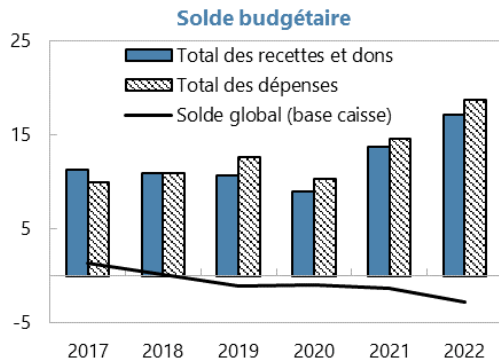
...et les réserves ont augmenté fortement, même si elles restent en dessous des niveaux adéquats.



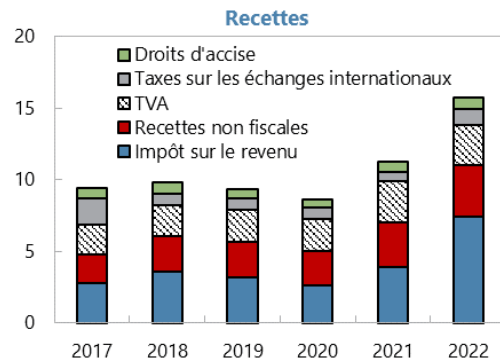
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Évolution du secteur budgétaire, 2017–22 (projections)
(En pourcentage du PIB)

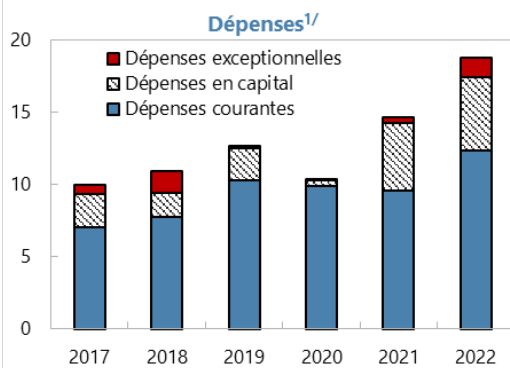
Le déficit budgétaire se creuse...



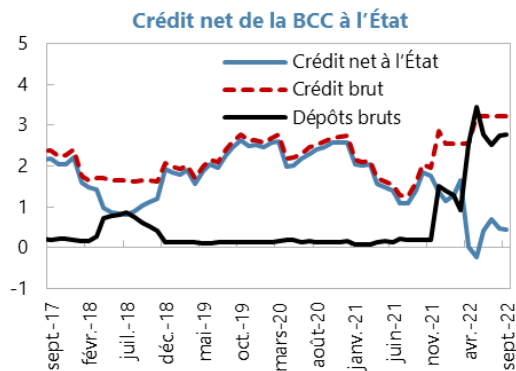
...car l'accroissement des recettes recouvrées ne compense pas...



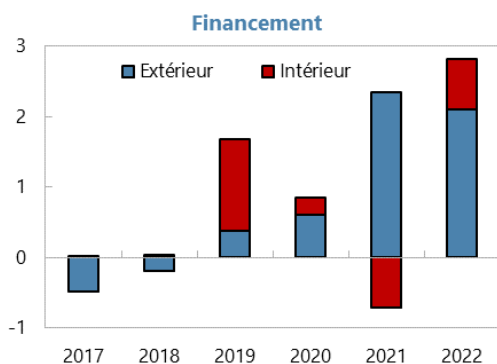
...la hausse des dépenses courantes et des dépenses en capital en partie du fait des dépenses d'urgence.



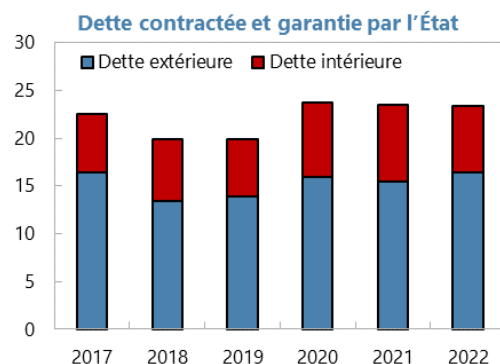
Le crédit net à l'État continue de s'améliorer après l'arrêt des avances de la BCC depuis la fin avril 2022^{2/}.



Les financements extérieurs et intérieurs ont augmenté...



...et la dette publique s'est légèrement accrue mais se situe toujours à des niveaux modérés.



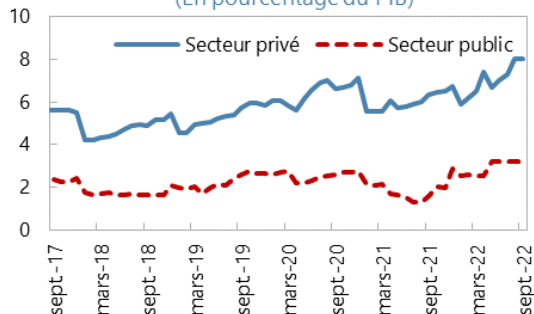
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Les dépenses extraordinaires sont notamment celles liées à la sécurité et aux élections. 2/ L'accroissement du crédit net à l'État observé à compter de la dernière partie de 2021 résulte de la part de l'allocation de DTS rétrocédée à l'État pour l'aide budgétaire.

Graphique 4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2017–22

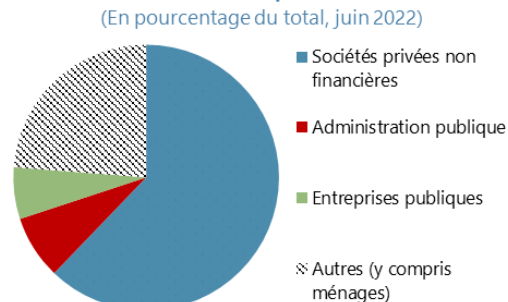
Le crédit reste très faible malgré une légère tendance à la hausse.

Crédit au secteur privé et au secteur public
(En pourcentage du PIB)



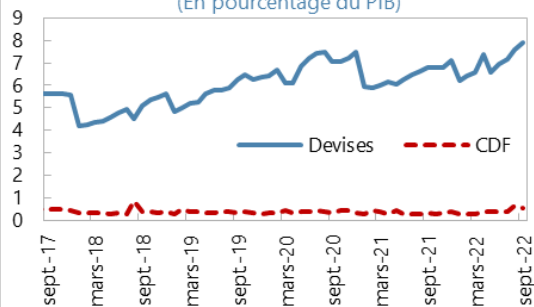
Les entreprises privées reçoivent la plupart des prêts.

Crédit accordé par les banques au secteur non financier par secteur
(En pourcentage du total, juin 2022)



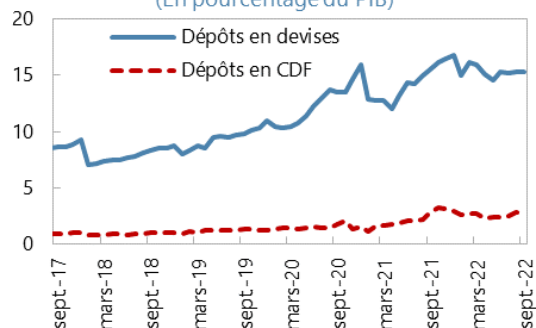
Les crédits sont pour l'essentiel accordés en devises, tandis que les prêts en francs congolais sont rares.

Crédit accordé par les banques au secteur non financier par monnaie
(En pourcentage du PIB)



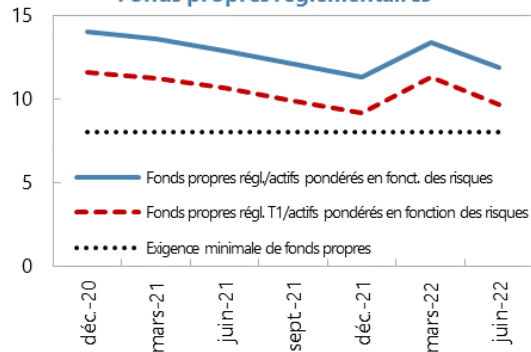
Les dépôts bancaires sont presque tous libellés en devises.

Évolution des dépôts du secteur privé
(En pourcentage du PIB)



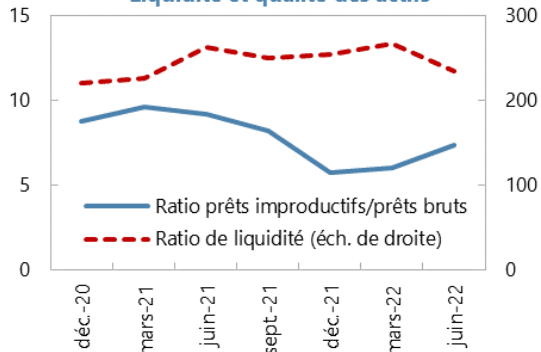
Les ratios de fonds propres ont diminué.

Fonds propres réglementaires



Le rétablissement des règles relatives à la qualité du crédit a entraîné une hausse des prêts improductifs signalés.

Liquidité et qualité des actifs



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–27

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Rapport n° 22/210	Prél.	Rapport n° 22/210	Proj.	Rapport n° 22/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)										
PIB et prix										
PIB réel	6.2	6.2	6.1	6.6	6.7	6.3	6.5	6.8	7.0	6.7
PIB (industries extractives)	10.1	10.1	10.6	13.1	10.1	10.9	9.6	8.7	8.2	7.0
PIB (hors industries extractives)	4.5	4.7	4.1	3.9	5.1	4.2	4.9	5.8	6.3	6.5
Déflateur du PIB	17.6	17.4	8.4	5.4	9.7	6.1	6.8	6.4	5.0	5.7
Prix à la consommation, moyenne de la période	9.0	9.0	8.4	9.0	9.8	10.8	7.2	6.8	5.6	6.3
Prix à la consommation, fin de période	5.3	5.3	11.0	12.3	6.8	8.3	6.9	6.7	5.7	5.6
Secteur extérieur										
Exportations en dollars, valeur f.à.b.	60.9	60.9	28.4	18.4	11.6	-0.4	11.4	10.8	10.3	9.1
Importations en dollars, valeur f.à.b.	53.8	53.8	24.8	27.8	9.9	3.2	8.0	6.0	9.7	8.0
Volume des exportations	11.9	11.9	13.7	15.1	13.7	15.7	13.3	13.4	12.4	10.6
Volume des importations	26.4	26.7	6.8	9.1	11.6	5.2	8.0	7.6	9.5	7.8
Termes de l'échange	21.6	21.5	-2.3	-10.1	1.2	-9.3	-0.2	0.0	-0.2	0.1
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Situation financière de l'administration centrale										
Recettes et dons	13.8	13.8	14.0	17.2	14.3	16.8	16.5	16.5	16.9	16.8
Recettes	11.2	11.3	12.7	15.9	13.4	15.4	15.5	15.6	16.2	16.2
Dons	2.6	2.5	1.3	1.3	0.9	1.3	1.0	0.8	0.7	0.6
Dépenses	14.8	14.6	17.5	18.8	17.1	18.3	19.0	19.5	19.9	20.3
Solde budgétaire global (base engagements)	-1.5	-1.4	-3.8	-2.8	-3.0	-2.9	-3.3	-3.7	-3.6	-3.7
Solde budgétaire intérieur (objectif du programme, base caisse)	-0.1	0.0	-1.2	-1.1	-0.8	-0.6	-0.8	-1.0	-0.7	-0.8
Investissement et épargne										
Épargne nationale brute	13.8	13.6	13.5	10.9	15.7	10.0	12.1	15.2	15.5	15.6
Secteur public	-0.4	-1.0	-2.8	-1.2	-2.2	-0.3	0.0	-0.2	0.1	-0.3
Hors secteur public	14.1	14.6	16.3	12.1	17.9	10.3	12.1	15.3	15.4	15.9
Investissements	14.7	14.5	13.5	13.1	15.7	14.0	15.1	17.5	17.5	17.3
Secteur public	4.9	4.7	5.5	5.1	5.0	6.0	7.1	7.5	7.7	7.7
Hors secteur public	9.8	9.8	8.0	8.0	10.7	8.0	8.0	10.0	9.8	9.6
Balance des paiements										
Exportations de biens et services	39.5	39.6	44.9	42.0	45.5	37.8	38.0	37.8	37.5	36.8
Importations de biens et services	39.2	39.3	42.7	44.2	42.7	41.6	40.5	39.1	38.5	37.5
Solde du compte courant (transferts inclus)	-0.9	-0.9	0.0	-2.2	0.0	-3.9	-3.0	-2.3	-1.9	-1.7
Solde du compte courant (hors transferts)	-2.2	-2.2	-1.3	-4.1	-0.8	-5.3	-4.1	-3.4	-2.9	-2.6
Solde global	0.8	4.5	0.0	3.1	0.0	1.5	1.4	1.4	1.2	1.0
Réserves officielles brutes (en millions de dollars)	2,955	2,948	4,297	4,206	5,433	5,269	6,339	7,511	8,614	9,718
Réserves officielles brutes (en semaines d'importations)	6.3	6.3	8.3	8.6	9.5	9.9	11.2	12.1	12.8	14.4
Dettes extérieures										
Encours total, y compris FMI	17.6	15.5	18.3	16.4	18.9	17.4	17.9	18.0	18.4	18.7
VA de la dette (en % des exportations de biens et de services)	29.3	30.8	30.2	30.9	30.5	35.8	35.9	36.4	37.6	39.3
Service de la dette inscrit à l'échéancier (en millions de dollars)	497	457	640	603	820	787	841	834	843	898
Pourcentage des exportations de biens et services	2.1	2.0	2.6	2.3	2.4	3.1	3.0	3.0	2.9	3.0
Pourcentage des recettes de l'État	7.2	7.2	8.4	6.2	7.6	7.6	7.4	7.3	6.6	6.9
Taux de change (CDF pour 1 dollar)										
Moyenne sur la période	1,990	1,990.2
Fin de période	2,000	2,000.0
Pour mémoire :										
Prix d'exportation du cuivre pour la RDC (dollars par tonne)	8,922.0	8,922.0	9,676.3	8,470.3	9,621.9	7,579.5	7,563.6	7,547.6	7,546.3	7,576.7
Prix d'exportation du cobalt pour la RDC (dollars par tonne)	37,585.8	37,585.8	54,096.2	52,864.4	55,394.9	42,881.8	43,168.6	43,168.6	43,168.6	43,168.6
Cours mondial du brut (dollars/baril)	69.1	69.4	106.8	98.2	92.6	85.5	80.2	76.2	73.3	71.0
PIB nominal (milliards de CDF)	112,575	112,476	129,479	126,345	151,553	142,543	162,131	184,163	206,746	233,222
PIB nominal (millions de dollars)	56,566	56,516	63,926	62,859	70,371	69,474	77,081	85,728	95,383	114,632

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2. République démocratique du Congo : balance des paiements, 2021-27
(En millions de dollars, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Rapport 22/210	Prél.	Rapport 22/210	Proj.	Rapport 22/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde du compte courant	-535	-535	3	-1,395	9	-2,724	-2,335	-1,990	-1,858	-1,761
Solde du compte courant										
(hors dons budgétaires) [A]	-584	-584	-401	-1,750	-145	-2,829	-2,335	-1,990	-1,858	-1,761
Balance des marchandises	3,940	3,940	5,709	2,943	6,756	2,093	3,149	4,732	5,390	6,209
Exportations de biens	22,185	22,185	28,479	26,261	31,789	26,169	29,160	32,310	35,629	38,876
dont secteur extractif	21,945	21,945	28,196	25,982	31,463	25,854	28,798	31,893	35,147	38,316
Importations de biens	18,245	18,245	22,770	23,318	25,033	24,076	26,011	27,578	30,239	32,666
dont biens d'équipement	8,216	8,216	10,757	11,261	12,072	11,632	12,446	13,348	15,105	16,512
Solde des services	-3,779	-3,779	-4,338	-4,383	-4,765	-4,706	-5,081	-5,795	-6,353	-6,862
Revenu primaire	-1,990	-1,990	-2,733	-2,256	-3,053	-2,584	-2,878	-3,437	-3,512	-3,826
Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire)	1,245	1,245	962	1,946	916	2,368	2,476	2,510	2,617	2,718
Dons budgétaires	49	49	404	355	154	105	0	0	0	0
Solde du compte de capital [B]	171	171	115	719	313	761	798	850	905	910
Capacité (+)/besoin (-) de financement [A+B]	-413	-413	-286	-1,031	168	-2,068	-1,537	-1,140	-954	-851
Solde du compte d'opérations financières										
(hors prêts budgétaires ou du FMI) [C]	1,159	1,159	729	-864	1,256	-1,199	-1,055	-970	-820	-820
Solde du compte d'opérations financières	-799	-799	118	-1,396	322	-1,963	-1,537	-1,140	-954	-851
Investissement de portefeuille	48	48	53	-32	53	-32	-32	-32	-32	-32
Investissements directs	-1,678	-1,678	-1,798	-1,948	-1,864	-2,153	-2,388	-2,656	-2,955	-3,282
Passifs d'investissement direct	1,678	1,678	1,798	1,948	1,864	2,153	2,388	2,656	2,955	3,282
Autres investissements										
(hors prêts au titre de l'appui budgétaire et prêts du FMI)	643	669	1,133	-142	1,931	-78	295	546	1,065	1,390
dont :										
prêts-projets	830	780	1,939	1,449	1,589	1,574	1,820	2,106	2,357	2,645
Variation des réserves (+ = hausse)	2,145	2,119	1,342	1,258	1,136	1,063	1,070	1,172	1,103	1,104
Erreurs et omissions nettes [D]	-435	-435	0	-720	0	0	0	0	0	0
Solde global [A+B-C+D]	-2,007	-2,007	-1,015	-887	-1,087	-869	-482	-170	-134	-31
Besoins de financement globaux	2,007	2,007	1,015	887	1,087	869	482	170	134	31
Financement du FMI	431	431	420	402	421	383	182	-130	-166	-269
Décaissements	431	431	424	407	429	405	204	0	0	0
Remboursements	0	0	4	5	8	22	22	130	166	269
Allocation de DTS	1,467	1,467	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements exceptionnels	110	110	595	486	667	486	300	300	300	300
Prêts au titre de l'appui budgétaire	61	61	192	131	513	381	300	300	300	300
Banque mondiale	61	61	192	131						
BAfD	0	0	0	0						
Autres	0	0	0	0						
Dons budgétaires	49	49	404	355	154	105	0	0	0	0
Pour mémoire :										
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB)	-0.9	-0.9	0.0	-2.2	0.0	-3.9	-3.0	-2.3	-1.9	-1.5
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	21.6	21.5	-2.3	-10.1	1.2	-9.3	-0.2	0.0	-0.2	0.1
Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou du FMI et allocations de DTS, en pourcentage du PIB)	2.0	2.0	1.1	-1.4	1.8	-1.7	-1.4	-1.1	-0.9	-0.7
dont passifs d'investissement direct	3.0	3.0	2.8	3.1	2.6	3.1	3.1	3.1	13.2	2.9
Réserves brutes	2,955.0	2,947.8	4,297.2	4,205.8	5,433.2	5,268.8	6,338.8	7,511.1	8,613.7	9,717.7
en semaines d'importations hors aide	6.3	6.3	8.3	8.6	9.5	9.9	11.2	12.1	12.8	14.4
PIB nominal (en millions de dollars)	56,565.7	56,515.8	63,925.8	62,859.4	70,371.4	69,474.0	77,080.9	85,727.9	95,382.6	114,631.7

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. République démocratique du Congo : opérations de l'administration centrale, 2021-27^{1/}

(En milliards de CDF)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Rapport 22/210	Prél.	Rapport 22/210	Proj.	Rapport 22/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	15,553	15,485	18,095	21,714	21,598	23,896	26,766	30,301	34,932	39,215
Recettes	12,638	12,683	16,464	19,904	20,235	21,978	25,086	28,775	33,526	37,803
Recettes fiscales	9,090	9,090	11,748	15,306	14,715	16,848	19,185	21,899	25,064	28,426
Impôt sur le revenu	4,373	4,373	6,153	9,324	7,494	9,723	10,313	11,716	13,284	14,725
Personnes physiques	1,531	1,531	1,550	1,614	1,653	1,788	2,002	2,201	2,525	2,657
Entreprises	2,498	2,498	4,226	7,172	5,467	7,473	7,846	9,062	10,325	11,667
Autres impôts non ventilables sur le revenu, les bénéficiaires et les gains en capital	344	344	377	539	374	462	465	453	434	401
Taxes sur les biens et services	3,944	3,944	4,632	4,581	6,009	5,713	7,113	8,186	9,541	11,179
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	3,168	3,168	3,740	3,554	4,791	4,518	5,414	6,256	7,375	8,735
Accises	776	776	893	1,027	1,218	1,195	1,699	1,930	2,166	2,444
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	773	773	963	1,401	1,212	1,411	1,760	1,997	2,239	2,523
Recettes non fiscales	3,547	3,547	4,716	4,598	5,520	5,130	5,900	6,876	8,462	9,377
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1,787	1,787	2,358	2,596	2,832	2,865	3,337	3,964	5,048	5,527
Redevances minières	1,065	1,065	1,469	1,642	1,892	1,894	2,249	2,730	3,511	3,818
Redevance et rente pétrolières	292	292	406	372	369	337	358	387	490	521
Télécommunications	219	219	248	257	306	305	347	394	443	500
Dividendes issus des entreprises publiques	211	211	235	326	265	329	383	453	604	688
Redevances versées à des ministères sectoriels	357	357	343	515	339	490	545	619	823	929
Comptes et budgets spéciaux	1,065	1,065	1,845	1,309	2,159	1,479	1,683	1,911	2,146	2,420
Autres	338	338	170	178	190	296	336	381,2	957	0
Dons	2,915	2,802	1,631	1,676	1,363	1,918	1,680	1,526	1,406	1,412
Projet	2,818	2,705	814	962	1,032	1,703	1,680	1,526	1,406	1,412
Appui budgétaire	97	97	818	713	331	215	0	0	0	0
Dépenses	16,657	16,445	22,653	23,698	25,843	26,086	30,781	35,952	41,191	47,235
Dépenses courantes	10,755	10,755	15,122	15,555	17,635	16,413	18,935	21,833	24,970	28,892
Salaires	5,454	5,454	6,469	6,565	7,568	7,130	7,968	8,892	9,720	10,801
Intérêts exigibles	251	250	534	432	636	420	622	808	1,091	1,460
Extérieurs	47	46	182	56	262	184	342	495	730	1,034
Intérieurs	204	204	352	376	373	237	280	314	362	427
Biens et services	2,228	2,228	2,744	4,404	3,212	3,844	4,053	4,558	5,153	5,812
Subventions et autres transferts courants	2,457	2,457	4,921	3,901	5,565	4,362	5,320	6,140	6,912	7,747
Subventions (dont remboursements de TVA) ^{2/}	1,147	1,147	2,647	2,243	3,043	2,478	3,161	3,672	4,136	4,620
Transferts à d'autres niveaux de l'administration	245	245	430	350	363	405	476	556	630	707
Comptes et budgets spéciaux	1,065	1,065	1,845	1,309	2,159	1,479	1,683	1,911	2,146	2,420
Dépenses sociales	366	366	453	252	653	657	972	1,435	2,094	3,071
Dépenses en capital	5,522	5,309	7,144	6,489	7,546	8,487	11,581	13,787	15,819	17,862
Financées sur ressources extérieures	4,470	4,258	4,741	3,875	4,454	4,932	5,508	6,050	6,515	7,235
Financées sur ressources intérieures	1,052	1,052	2,403	2,614	3,092	3,555	6,073	7,737	9,304	10,627
Dépenses extraordinaires^{3/}	380	380	387	1,654	662	1,185	265	332	402	481
Solde budgétaire global (base engagements)	-1,105	-959	-4,559	-1,984	-4,244	-2,189	-4,015	-5,651	-6,259	-8,020
Base solde budgétaire intérieur	497	542	-1,266	137	-892	1,008	155	-633	-420	-1,163
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	-585	-585	-304	-1,509	-323	-2,008	-1,598	-1,240	-1,250	-810
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-89	-43	-1,570	-1,372	-1,215	-1,000	-1,442	-1,872	-1,670	-1,972
Solde budgétaire global (base caisse)	-1,690	-1,545	-4,863	-3,493	-4,568	-4,197	-5,613	-6,891	-7,509	-8,830
Erreurs et omissions	-273	-307	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	1,963	1,852	4,863	3,558	4,568	4,246	5,709	6,952	7,579	8,907
Financement intérieur (système bancaire)	-855	-798	1,120	908	755	812	1,698	2,207	2,236	2,829
Financement extérieur	2,817	2,650	3,743	2,650	3,813	3,434	4,011	4,744	5,343	6,078
Prêts budgétaires (décaissements)	121	121	388	263	1,105	781	631	644	650	660
Prêts-projets (décaissements)	1,652	1,552	3,928	2,912	3,421	3,229	3,828	4,524	5,109	5,824
Amortissement de la dette extérieure	-386	-381	-573	-526	-713	-576	-448	-424	-417	-407
Autres financements extérieurs ^{4/}	1,431	1,358	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>										
Produit intérieur brut (en milliards de CDF)	112,575	112,476	129,479	126,345	151,553	142,543	162,131	184,163	206,746	233,222
Recettes minières	3,636	3,636	5,201	5,152	7,816	6,744	6,192	8,793	11,230	12,562
Obligations financières intérieures cumulées non réglées ^{5/}	9,037	9,065	8,751	8,749	8,445	6,741	4,824	3,336	1,837	865

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Y compris les comptes budgétaires de l'administration centrale.

^{2/} Y compris subvention aux carburants.

^{3/} Dépenses principalement liées à la sécurité et aux élections.

^{4/} Y compris 50 % de l'allocation de DTS transférés au ministère des Finances à la fin 2021.

^{5/} Arriérés de remboursement de crédits de TVA et autres arriérés intérieurs non réglés (montant cumulé).

Tableau 3b. République démocratique du Congo : opérations financières de l'administration centrale, 2021–27^{1/}
(En pourcentage du PIB)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Rapport 22/210	Prél.	Rapport 22/210	Proj.	Rapport 22/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	13.8	13.8	14.0	17.2	14.3	16.8	16.5	16.5	16.9	16.8
Recettes	11.2	11.3	12.7	15.8	13.4	15.4	15.5	15.6	16.2	16.2
Recettes fiscales	8.1	8.1	9.1	12.1	9.7	11.8	11.8	11.9	12.1	12.2
Impôt sur le revenu	3.9	3.9	4.8	7.4	4.9	6.8	6.4	6.4	6.4	6.3
Personnes physiques	1.4	1.4	1.2	1.3	1.1	1.3	1.2	1.2	1.2	1.1
Entreprises	2.2	2.2	3.3	5.7	3.6	5.2	4.8	4.9	5.0	5.0
Autres impôts non ventilables sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital	0.3	0.3	0.3	0.4	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Taxes sur les biens et services	3.5	3.5	3.6	3.6	4.0	4.0	4.4	4.4	4.6	4.8
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	2.8	2.8	2.9	2.8	3.2	3.2	3.3	3.4	3.6	3.7
Accises	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	1.0	1.0	1.0	1.0
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0.7	0.7	0.7	1.1	0.8	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1
Recettes non fiscales	3.2	3.2	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.7	4.1	4.0
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1.6	1.6	1.8	2.1	1.9	2.0	2.1	2.2	2.4	2.4
Redevances minières	0.9	0.9	1.1	1.3	1.2	1.3	1.4	1.5	1.7	1.6
Redevance et rente pétrolières	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Télécommunications	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dividendes issus des entreprises publiques	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Redevances versées à des ministères sectoriels	0.3	0.3	0.3	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4
Comptes et budgets spéciaux	0.9	0.9	1.4	1.0	1.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Autres	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.5	0.0
Dons	2.6	2.5	1.3	1.3	0.9	1.3	1.0	0.8	0.7	0.6
Projet	2.5	2.4	0.6	0.8	0.7	1.2	1.0	0.8	0.7	0.6
Appui budgétaire	0.1	0.1	0.6	0.6	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses	14.8	14.6	17.5	18.8	17.1	18.3	19.0	19.5	19.9	20.3
Dépenses courantes	9.6	9.6	11.7	12.3	11.6	11.5	11.7	11.9	12.1	12.4
Salaires	4.8	4.8	5.0	5.2	5.0	5.0	4.9	4.8	4.7	4.6
Intérêts exigibles	0.2	0.2	0.4	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6
Extérieurs	0.0	0.0	0.1	0.0	0.2	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4
Intérieurs	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Biens et services	2.0	2.0	2.1	3.5	2.1	2.7	2.5	2.5	2.5	2.5
Subventions et autres transferts courants	2.2	2.2	3.8	3.1	3.7	3.1	3.3	3.3	3.3	3.3
Subventions (dont remboursements de TVA) ^{2/}	1.0	1.0	2.0	1.8	2.0	1.7	1.9	2.0	2.0	2.0
Transferts à d'autres niveaux de l'administration	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Comptes et budgets spéciaux	0.9	0.9	1.4	1.0	1.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Dépenses sociales	0.3	0.3	0.4	0.2	0.4	0.5	0.6	0.8	1.0	1.3
Dépenses en capital	4.9	4.7	5.5	5.1	5.0	6.0	7.1	7.5	7.7	7.7
Financées sur ressources extérieures	4.0	3.8	3.7	3.1	2.9	3.5	3.4	3.3	3.2	3.1
Financées sur ressources intérieures	0.9	0.9	1.9	2.1	2.0	2.5	3.7	4.2	4.5	4.6
Dépenses extraordinaires^{3/}	0.3	0.3	0.3	1.3	0.4	0.8	0.2	0.2	0.2	0.2
Solde budgétaire global (base engagements)	-1.0	-0.9	-3.5	-1.6	-2.8	-1.5	-2.5	-3.1	-3.0	-3.4
Base solde budgétaire intérieur	0.4	0.5	-1.0	0.1	-0.6	0.7	0.1	-0.3	-0.2	-0.6
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	-0.5	-0.5	-0.2	-1.2	-0.2	-1.4	-1.0	-0.7	-0.6	-0.3
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-0.1	0.0	-1.2	-1.1	-0.8	-0.7	-0.9	-1.0	-0.8	-0.8
Solde budgétaire global (base caisse)	-1.5	-1.4	-3.8	-2.8	-3.0	-2.9	-3.5	-3.7	-3.6	-3.8
Erreurs et omissions	-0.2	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	1.7	1.6	3.8	2.8	3.0	3.0	3.5	3.8	3.7	3.8
Financement intérieur	-0.8	-0.7	0.9	0.7	0.5	0.6	1.0	1.2	1.1	1.2
Financement extérieur	2.5	2.4	2.9	2.1	2.5	2.4	2.5	2.6	2.6	2.6
Prêts budgétaires (décaissements)	0.1	0.1	0.3	0.2	0.7	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3
Prêts-projets (décaissements)	1.5	1.4	3.0	2.3	2.3	2.3	2.4	2.5	2.5	2.5
Amortissement de la dette extérieure	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Autres financements extérieurs ^{4/}	1.3	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Postes pour mémoire :</i>										
Produit intérieur brut (en milliards de CDF)	112,575	112,476	129,479	126,345	151,553	142,543	162,131	184,163	206,746	233,222
Recettes minières	3.2	3.2	4.0	4.1	5.2	4.7	3.8	4.8	5.4	5.4
Obligations financières intérieures cumulées non réglées ^{5/}	8.0	8.1	6.8	6.9	5.6	4.7	3.0	1.8	0.9	0.4

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Y compris les comptes budgétaires de l'administration centrale.

^{2/} Y compris subvention aux carburants.

^{3/} Dépenses principalement liées à la sécurité et aux élections.

^{4/} Y compris 50 % de l'allocation de DTS transférés au ministère des Finances à la fin 2021.

^{5/} Arriérés de remboursement de crédits de TVA et autres arriérés intérieurs non réglés (montant cumulé).

Tableau 4. République démocratique du Congo : situation des institutions de dépôts, 2021–27
(En milliards de CDF)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027
	Rapport n° 22/210	Prél.	Rapport 22/210	Proj.	Rapport 22/210	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Situation des institutions de dépôts :										
Avoirs extérieurs nets	17,498	17,475	25,567	17,014	32,611	20,014	25,010	30,886	36,600	42,809
Créances sur les non-résidents	23,133	22,744	32,826	23,095	42,510	28,271	34,107	40,185	46,079	52,237
Engagements envers les non résidents	5,635	5,270	7,258	6,082	9,899	8,257	9,097	9,299	9,480	9,428
Avoirs intérieurs nets	7,181	7,482	8,313	9,613	12,381	11,536	12,805	14,366	16,695	20,393
Crédit intérieur	9,616	9,759	12,035	12,428	14,366	15,257	19,461	24,757	30,329	37,293
Créances nettes sur l'administration centrale	1,278	1,334	1,931	1,039	2,409	1,752	3,258	5,344	7,439	10,115
Crédit aux autres secteurs	8,338	8,424	10,101	11,387	11,957	13,505	16,203	19,412	22,890	27,179
Crédit au secteur privé	7,497	7,565	9,309	10,560	11,165	12,572	15,143	18,208	21,537	29,344
Autres postes, net	-2,435	-2,276	-3,719	-2,812	-1,984	-3,721	-6,656	-10,390	-13,634	-16,900
Monnaie au sens large (M2)	24,679	24,957	33,880	26,627	44,993	31,550	37,815	45,253	53,295	63,202
Base monétaire (au sens large)	5,392	5,389	6,965	6,596	7,484	6,812	7,158	7,595	8,064	8,654
Monnaie au sens étroit (M1)	5,384	5,417	7,287	6,155	8,985	7,229	8,756	10,600	12,655	15,217
Monnaie en circulation	2,803	2,804	3,761	3,246	3,741	3,681	4,210	4,719	5,298	5,976
Dépôts à vue	2,581	2,613	3,526	2,909	5,244	3,548	4,546	5,793	7,239	9,082
Quasi-monnaie	19,295	19,540	26,593	20,472	36,007	24,321	29,059	34,653	40,639	47,985
Dépôts à terme en monnaie nationale	669	677	912	747	1,356	911	1,167	1,487	1,858	2,331
Dépôts en devises	18,626	18,862	25,682	19,725	34,652	23,410	27,892	33,166	38,781	45,653
Banque centrale du Congo :										
Avoirs extérieurs nets	2,996	2,989	3,973	3,961	3,959	3,958	5,846	8,573	11,196	14,169
Créances sur les non-résidents	7,464	7,456	9,462	9,064	11,870	11,046	13,575	16,309	18,917	21,635
Réserves officielles brutes	5,910	5,895	8,975	8,541	11,826	10,945	13,474	16,208	18,817	21,534
Engagements envers les non résidents	-4,467	-4,467	-5,489	-5,103	-7,911	-7,088	-7,730	-7,736	-7,721	-7,466
Avoirs intérieurs nets	2,396	2,400	2,992	2,635	3,525	2,854	1,312	-977	-3,132	-5,515
Crédit intérieur	2,885	2,985	3,974	3,965	4,398	3,594	3,694	3,758	3,832	3,913
Créances nettes sur l'administration centrale	1,528	1,528	2,489	2,555	2,911	2,974	3,070	3,130	3,201	3,278
Créances sur les autres établissements de dépôt	1,327	1,370	1,448	1,294	1,448	500	500	500	500	500
Autres postes, nets	-490	-585	-982	-1,331	-872	-740	-2,381	-4,735	-6,965	-9,428
Autres établissements de dépôt :										
Avoirs extérieurs nets	14,501	14,486	21,594	13,053	28,652	16,055	19,164	22,314	25,403	28,639
Avoirs intérieurs nets	8,160	8,453	9,383	10,812	13,735	11,975	14,602	18,294	22,636	28,589
Créances sur la banque centrale	2,812	2,812	3,211	3,240	3,884	3,316	3,132	2,973	2,831	2,703
Créances nettes sur l'administration centrale	-250	-194	-558	-1,517	-226	-1,222	188	2,214	4,238	6,837
Crédit aux collectivités locales	200	209	187	190	187	215	244	277	311	351
Crédit aux entreprises publiques	641	650	606	636	606	718	816	927	1,041	1,175
Crédit au secteur privé	7,467	7,478	9,272	10,444	11,126	12,453	15,019	18,081	21,406	25,518
Autres postes, net	-2,710	-2,503	-3,334	-2,182	-1,842	-3,504	-4,798	-6,178	-7,192	-7,995
(variation annuelle en %)										
Avoirs extérieurs nets	76.4	76.2	46.1	-2.6	27.6	17.6	25.0	23.5	18.5	17.0
Avoirs intérieurs nets	-13.9	-10.3	15.8	28.5	48.9	20.0	11.0	12.2	16.2	22.2
Crédit intérieur	4.3	5.2	27.6	40.1	18.1	18.2	17.0	17.0	15.7	16.7
Crédit net à l'État	-40.1	-37.4	51.1	-22.2	24.8	68.7	85.9	64.0	39.2	36.0
Crédit au secteur privé	16.7	17.8	24.2	39.6	19.9	19.1	20.4	20.2	18.3	19.1
Monnaie au sens large (M2)	35.1	36.7	37.3	6.7	32.8	18.5	19.9	19.7	17.8	18.6
<i>Postes pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de FCG)	112,575	112,476	129,479	126,345	151,553	142,543	162,131	184,163	206,746	233,222
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	6.7%	6.7%	7.2%	8.4%	7.4%	8.8%	9.3%	9.9%	10.4%	12.6%
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)	4.6	4.5	4.3	4.7	3.4	4.5	4.3	4.1	3.9	3.7
Dépôts en devises (en pourcentage de M2)	75.5	75.6	75.8	74.1	77.0	74.2	73.8	73.3	72.8	72.2
Dépôts en devises (en pourcentage du total des dépôts)	85.1	85.1	85.3	84.4	84.0	84.0	83.0	82.0	81.0	80.0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. République démocratique du Congo : indicateurs de solidité financière, 2020-22

	déc.-20	mars-21	juin-21	août-21	sept.-21	oct.-21	déc.-21	mars-22	juin-22
Adéquation									
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	14.0	13.6	12.9	12.2	12.1	11.5	11.3	13.4	11.9
Ratio fonds propres réglementaires (tier 1)/actifs pondérés en fonction des risques	11.6	11.2	10.6	10.0	9.9	9.5	9.1	11.3	9.7
Qualité des actifs									
Ratio prêts improductifs/prêts bruts	8.8	9.6	9.2	8.8	8.2	8.0	5.8	6.0	7.4
Ratio prêts improductifs net de provisions/fonds propres	18.6	13.1	12.7	12.7	11.8	11.6			
Bénéfices et rentabilité									
Rentabilité des actifs (ratio revenu net/total des actifs)	2.1	0.3	1.9	1.4	1.6	1.5	1.2	1.7	1.7
Rentabilité des fonds propres (revenu net/fonds propres)	3.1	5.4	15.9	10.8	13.2	12.9	19.9	21.7	18.4
Ratio marge d'intérêt/revenu brut	32.6	30.5	28.7	29.1	30.4	30.0	29.5	35.6	30.3
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	67.1	65.9	65.3	66.0	64.8	65.1	66.9	65.5	62.8
Liquidité									
Ratio dépôts/prêts	220.5	2260.0	262.2	242.6	250.0	262.6	254.7	266.3	234.1
Sensibilité au risque de marché									
Ratio position ouverte nette en devises/fonds propres	11.7	10.6	10.7	9.9	8.4	11.8	4.3	3.9	-0.9
Ratio passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs	90.1	86.3	86.1	86.1	84.3	82.2	84.7	83.9	95.6
Ratio prêts libellés en devises/total des prêts	89.0	88.9	92.6	88.9	88.2	87.7	82.4	89.4	87.6

Source : Banque centrale du Congo.

Tableau 6. République démocratique du Congo : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23¹

	Encours de la dette			Service de la dette					
	2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	(en Mio de dollars)	(% de la dette totale)	(% du PIB)	(en Mio de dollars)			(% du PIB)		
Total	13,850.0	...	24.5	1,124.2	1,499.9	1,851.3	2.0	2.4	2.7
Dette extérieure	8,695.8	62.8	15.4	484.5	603.0	765.2	0.9	1.0	1.1
Créanciers multilatéraux	4,285.7	30.9	7.6	151.4	163.3	154.0	0.3	0.3	0.2
FMI	1,171.1	8.5	2.1	-	-	30.7	-	-	0.0
Banque mondiale	1,759.1	12.7	3.1	27.3	53.9	47.0	0.0	0.1	0.1
BAfD	494.5	3.6	0.9	109.7	94.5	61.3	0.2	0.2	0.1
Autres créanciers multilatéraux	861.0	6.2	1.5	14.4	14.9	15.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : Banque européenne d'investissement	66.1	0.5	0.1	10.1	10.7	10.7	0.0	0.0	0.0
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	36.2	0.3	0.1	0.6	0.5	1.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	3,859.2	27.9	6.8	282.7	370.3	529.4	0.5	0.6	0.8
Club de Paris	120.5	0.9	0.2	0.2	21.2	16.3	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : France	64.9	0.5	0.1	-	21.2	16.3	-	0.0	0.0
Banque coréenne d'import-export	55.6	0.4	0.1	-	0.0	0.0	-	0.0	0.0
Pays non membres du club de Paris	3,738.8	27.0	6.6	15.5	82.1	146.1	0.0	0.1	0.2
<i>dont</i> : Banque chinoise d'import-export	3,197.3	23.1	5.7	-	45.6	88.5	-	0.1	0.1
Banque indienne d'import-export	168.9	1.2	0.3	10.2	19.9	18.2	0.0	0.0	0.0
Obligations
Créanciers commerciaux	550.9	4.0	1.0	(5.0)	69.3	81.7	(0.0)	0.1	0.1
<i>dont</i> : FG Hemisphere	93.2	0.7	0.2	-	-	8.1	-	-	0.0
Financial Investment Holding	38.2	0.3	0.1	7.4	7.3	7.3	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure	5,154.2	37.2	9.1	639.7	896.9	1,086.1	1.1	1.4	1.6
Bons du Trésor	183.7	1.3	0.3	183.7	-	-	0.3	-	-
Obligations du Trésor	n.a.	n.a.	n.a.	-	-	-	-	-	-
Crédits	438.2	3.2	0.8	161.9	146.0	107.7	0.3	0.2	0.2
Arriérés	4,532.3	32.7	8.0	294.2	750.9	978.5	0.5	1.2	1.4
Postes pour mémoire :									
Dette garantie	2,469.6	17.8	4.4	-	-	-	-	-	-
Passifs conditionnels	2,747.1	19.8	4.9	-	-	-	-	-	-
<i>dont</i> : Garanties publiques	2,747.1	19.8	4.9	-	-	-	-	-	-
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PIB nominal (en millions de dollars)	56,515.8	56,515.8	62,859.4	69,474.0

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. La couverture de la dette est la même que dans l'AVD, à l'exception de la dette garantie par l'État.

Tableau 7. République démocratique du Congo : capacité à rembourser le FMI, 2022–33

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif 1/												
Total des obligations (en millions de DTS)	0.0	23.1	23.2	103.1	129.8	205.9	251.6	327.7	263.0	236.4	175.4	99.3
Principal	0.0	0.0	0.0	80.0	106.6	182.8	228.4	304.6	239.9	213.2	152.3	76.1
Commissions et intérêts ^{2/}	0.0	23.1	23.2	23.1	23.2	23.2	23.2	23.1	23.2	23.2	23.2	23.1
Total des obligations (en millions de dollars)	0.0	30.7	31.0	138.7	175.6	278.6	340.5	443.5	355.9	319.8	237.4	134.3
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.1	0.1	0.4	0.5	0.7	0.8	1.0	0.8	0.7	0.5	0.3
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1
En pourcentage de la quote-part	0.0	2.2	2.2	9.7	12.2	19.3	23.6	30.7	24.7	22.2	16.5	9.3
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.0	0.6	0.5	1.8	2.0	2.9	2.0	1.8	1.2	0.9	0.7	0.4
Encours du crédit auprès du FMI (fin de période)												
En millions de DTS	1,142.2	1,446.8	1,599.1	1,519.1	1,412.5	1,229.8	1,001.3	696.7	456.9	243.7	91.4	15.3
En millions de dollars	1,512.7	1,928.9	2,144.4	2,048.8	1,916.5	1,668.6	1,358.6	945.4	619.9	330.6	124.0	20.7
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.7	7.3	7.3	6.3	5.4	4.3	3.3	2.2	1.4	0.7	0.3	0.0
En pourcentage du PIB	2.4	2.8	2.8	2.4	2.0	1.6	1.2	0.8	0.5	0.2	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	107.1	135.7	150.0	142.5	132.5	115.4	93.9	65.4	42.9	22.9	8.6	1.4
En pourcentage de la dette extérieure totale	14.8	16.1	15.7	13.3	11.0	8.5	6.2	4.0	2.4	1.2	0.4	0.1
En pourcentage des réserves internationales brutes	36.0	36.6	33.8	27.3	22.2	17.2	8.0	3.9	2.0	0.9	0.3	0.1
Postes pour mémoire												
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	26,370	26,277	29,281	32,444	35,777	39,037	41,295	43,552	44,141	44,946	45,659	46,827
Quote-part (en millions de DTS)	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066
PIB (en millions de dollars)	62,859	69,474	77,081	85,728	95,383	105,936	114,632	125,024	135,035	146,241	158,533	172,356
Dette extérieure du secteur public (fin de période, en millions de dollars)	10,222	11,947	13,654	15,394	17,434	19,729	21,903	23,870	25,849	27,858	29,821	31,680
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	4,206	5,269	6,339	7,511	8,614	9,718	16,892	24,436	30,839	35,040	36,494	35,410

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Les obligations envers le FMI en 2020 tiennent compte de l'allègement de la dette accordée au titre du fonds fiduciaire ARC.

2/ Le 22 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a accepté que les taux d'intérêt applicables à tous les prêts octroyés dans le cadre des mécanismes du fonds fiduciaire RPC restent nuls jusqu'à la prochaine revue de la hiérarchie des taux d'intérêt, prévue d'ici fin juillet 2023. Compte tenu de cette décision et des projections actuelles du taux du DTS, un intérêt nul est également supposé au-delà de juillet 2023 pour tous les mécanismes du fonds fiduciaire RPC.

Tableau 8. République démocratique du Congo : revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit ^{1/}

Date de disponibilité	Action	Décaissement correspondant	Part de la quote-part
Le 15 juillet 2021	Approbation de l'accord de 3 ans au titre de la FEC	DTS 152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2021 ou après	Achèvement de la première revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2021	DTS 152.3 millions	14.3
	Achèvement de la deuxième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2021	DTS 152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2022 ou après	Achèvement de la troisième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2022	DTS 152.3 millions	14.3
	Achèvement de la quatrième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2022	DTS 152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2023 ou après	Achèvement de la cinquième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2023	DTS 152.3 millions	14.3
	Achèvement de la sixième et dernière revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2023	DTS 152.2 millions	14.3
Total		DTS 1066.0 millions	100.0

Source : Fonds monétaire international.

1/ La somme des quotes-parts peut ne pas être égale à 100, car certains chiffres ont été arrondis.

Source de risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
Risques extérieurs potentiels – chocs conjoncturels			
Ralentissement brutal de la croissance en Chine. Un ralentissement du secteur immobilier plus fort que prévu conjugué à des flambées plus fréquentes de la COVID-19 et à des réactions inadaptées des pouvoirs publics provoque un net ralentissement de l'activité économique dont les répercussions pèsent sur d'autres pays par le biais du système financier, des échanges et du prix des matières premières.	Moyenne	Élevée Un recul des exportations et des recettes budgétaires créerait des besoins de balance des paiements et de financement du budget. Une baisse des cours des matières premières pourrait réduire les investissements dans le secteur extractif et peser sur les perspectives de croissance de la RDC. Une réduction des recettes budgétaires mettrait en péril les dépenses prioritaires, exacerberait la pauvreté et les inégalités, torpillerait les plans d'investissement des autorités et ralentirait les perspectives de croissance.	Continuer de mener une politique macroéconomique prudente pour favoriser la stabilité. Laisser le taux de change agir comme un amortisseur de chocs et utiliser des volants extérieurs pour éviter une dépréciation désordonnée qui pourrait avoir des effets négatifs sur la stabilité financière. Intensifier les efforts de mobilisation des recettes et limiter les recettes non prioritaires pour créer une marge de manœuvre pour l'appui budgétaire. Mobiliser une aide financière extérieure. Encourager la diversification économique des biens exportés ainsi que les destinations des marchés d'exportation.

¹La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser selon les services du FMI). La probabilité relative de matérialisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

² Préparée par S. Zerbo.

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
<p>Désencrage des anticipations d'inflation et stagflation. Des chocs d'offre affectant les prix des denrées alimentaires et de l'énergie entraînent une forte hausse de l'inflation globale et se transmettent à l'inflation hors énergie et alimentation, ce qui provoque le désancrage des anticipations d'inflation et déclenche une spirale prix-salaires en cas de pénurie de main-d'œuvre. Les banques centrales durcissent leur politique monétaire davantage que prévu, ce qui se traduit par un affaiblissement de la demande mondiale,</p>	Moyenne	<p>Élevée Une hausse de l'inflation intérieure réduira les revenus réels et risque d'accroître la pauvreté et l'insécurité alimentaire parmi les plus vulnérables. La faiblesse de la demande intérieure fera reculer la consommation et l'investissement. Une subvention des carburants non ciblée</p>	<p>À court terme, resserrer la politique monétaire pour contribuer à ancrer les anticipations. Accroître les transferts en faveur des pauvres en fonction des besoins afin d'atténuer l'effet de l'inflation</p>
<p>Une dépréciation de la monnaie dans les pays émergents et les pays en développement et des défauts sur les dettes souveraines. Tous ces facteurs pourraient déclencher une stagflation.</p>		<p>créera des pressions budgétaires. Des troubles sociaux et des tensions politiques pourraient se produire.</p>	<p>Continuer de mener une politique macroéconomique prudente pour favoriser la stabilité.</p>
		<p>Une hausse des taux d'intérêt dans les pays en développement créera une sortie de capitaux, une augmentation du coût des emprunts et des pressions sur les taux de change du fait du renforcement du dollar des États-Unis.</p>	<p>Reconstituer des amortisseurs et protéger l'économie contre des risques extrêmes plus élevés. Renforcer les finances publiques face à un durcissement des conditions financières mondiales.</p>
<p>Chocs sur les prix des produits de base. La poursuite des perturbations de l'approvisionnement (en raison des conflits et des restrictions aux exportations par exemple) conjuguée à des chocs négatifs sur la demande provoque une volatilité récurrente des prix des produits de base et une instabilité sociale et économique.</p>	Élevée	<p>Élevée Une volatilité accrue des cours des produits de base compliquera la mise en œuvre de politiques macroéconomiques durables et sera source de tensions sur la monnaie locale, les réserves et les recettes budgétaires.</p>	<p>Accumuler des réserves de change pour servir d'amortisseurs. Diversifier la structure de l'économie et les sources d'exportation. Accroître la participation aux accords commerciaux régionaux (CAE et ZLECAf). Utiliser le taux de change comme amortisseur de chocs mais intervenir pour éviter des variations désordonnées des monnaies.</p>

Source de risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
Aggravation de la fragmentation géoéconomique et des tensions géopolitiques L'élargissement des conflits et la réduction de la coopération internationale accélèrent la démondialisation et provoquent une reconfiguration des échanges, des perturbations de l'offre, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et une croissance potentielle plus faible.	Élevée	Moyenne La demande d'exportations chuterait, ce qui nuirait à l'économie intérieure.	Maintenir une position extérieure solide et constituer et préserver un espace budgétaire en mobilisant davantage les recettes et en limitant les dépenses non prioritaires pour résister aux chocs extérieurs et intérieurs. Améliorer la situation intérieure de façon à attirer l'investissement direct étranger et d'autres flux de capitaux stables non générateurs d'endettement, ainsi que des investissements de portefeuille.
Risques spécifiques à la RDC			
Hausse de l'inflation et de l'insécurité alimentaire, instabilité politique et mécontentement social généralisé à l'approche des élections présidentielles.	Élevée	Élevée	Maintenir la volonté de réformes et leur appropriation afin de bâtir des institutions solides ; accélérer les réformes de la gouvernance.
		L'action politique et la stabilité macroéconomique seraient compromises, l'incertitude économique augmenterait et les tensions sociales affaibliraient la capacité à progresser à l'aide de réformes structurelles ambitieuses et indispensables.	Durcir la politique monétaire et les outils quantitatifs (réserves obligatoires) pour prévenir
		Les tensions sociales pourraient compromettre la capacité à faire avancer des réformes structurelles ambitieuses et indispensables. Elles pourraient également menacer les flux de financement extérieur (déjà limités) en provenance d'institutions financières internationales.	les effets indirects des salaires et des prix sur l'inflation. Éviter les brusques hausses des prix de l'alimentation et des carburants et les compenser par des transferts en faveur des pauvres. Élargir les dépenses consacrées à la protection sociale en faveur des catégories les plus pauvres.

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
			Trouver des sources de financement extérieur, tout en restant prudent en ce qui concerne l'endettement de l'État.
Épidémies récurrentes d'Ebola	Faible	Faible Risques élevés de contagion dans certaines des zones les plus fragiles du pays, ce qui aurait de graves répercussions sur les collectivités locales. Des épidémies récurrentes pourraient avoir des effets négatifs sur la mobilité et ralentir les perspectives de croissance.	Élaborer des plans d'urgence et apporter une aide aux groupes les plus vulnérables de la population. Obtenir une aide financière et mobiliser des ressources intérieures pour lutter contre l'épidémie et lancer une campagne de vaccination dans l'ensemble du pays. Accroître les dépenses publiques consacrées aux infrastructures de santé, à l'éducation et aux dispositifs de protection sociale pour atténuer l'impact immédiat.
Escalade des conflits armés dans l'est du pays	Élevée	Moyenne (pour l'ensemble du pays) L'activité économique serait entravée, surtout dans les régions qui ne sont pas bien reliées au reste du pays.	Ménager un espace budgétaire pour une urgence de sécurité nationale. Prévenir une escalade du conflit armé dans les régions minières et les provinces voisines.

Annexe II. Améliorer la crédibilité budgétaire en République démocratique du Congo¹

L'absence de crédibilité budgétaire peut compromettre l'utilité du processus budgétaire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques et éroder la confiance du public dans les institutions. Bien que des progrès aient été enregistrés récemment, la crédibilité budgétaire de la République démocratique du Congo souffre de faiblesses à tous les stades du processus budgétaire : le projet de loi de finances repose souvent sur des hypothèses fragiles ou partielles ; le processus d'adoption donne généralement au Parlement un rôle qui dépasse ses prérogatives d'autorisation et de contrôle ; l'exécution est fragilisée par le caractère imprévisible des recettes et des dépenses, ce qui crée des décalages importants par rapport aux prévisions budgétaires. Dans le cadre du programme, les autorités ont lancé des réformes ambitieuses de la gestion des finances publiques avec une assistance technique du FMI, et se sont notamment engagées à améliorer la crédibilité budgétaire, ce qui renforcerait le rôle du budget comme point d'ancrage budgétaire annuel.

A. De l'importance de budgets crédibles

1. La crédibilité du budget reflète la capacité des autorités à atteindre leurs objectifs de recettes et de dépenses précisément et systématiquement. Si le budget n'est pas crédible, la fourniture de services publics essentiels peut être compromise, les priorités pour les dépenses peuvent changer et les déficits budgétaires risquent de dépasser les prévisions. Si la crédibilité est faible, les objectifs des autorités reflétés dans le budget risquent de ne pas être atteints, et le budget risque de ne pas pouvoir jouer son rôle d'instrument de gestion macroéconomique. Si le décalage entre le budget et les résultats persiste, la confiance du public dans les institutions peut faiblir.

2. L'évaluation de la crédibilité du budget analyse les écarts dans les recettes et/ou les dépenses. Les bonnes pratiques veulent que la crédibilité budgétaire soit atteinte lorsque les recettes représentent entre 97 % et 106 % des recettes inscrites au budget, et le total des dépenses exécutées représente entre 95 % et 105 % du montant total des dépenses approuvées inscrites au budget durant au moins deux des trois derniers exercices. S'agissant des recettes, un autre indicateur évalue la composition des recettes qui s'écarte du budget initial de moins de 5 % durant au moins deux des trois derniers exercices. Du côté des dépenses, on peut considérer que la crédibilité budgétaire est optimale lorsque la composition des dépenses, classées soit par programme, unité ou fonction administrative, soit par catégorie économique, s'écarte du budget initial de moins de 5 % durant au moins deux des trois derniers exercices. Un autre indicateur évalue si les dépenses financées par des réserves pour dépenses imprévues restent, en moyenne, inférieures à 3 % du budget initial.

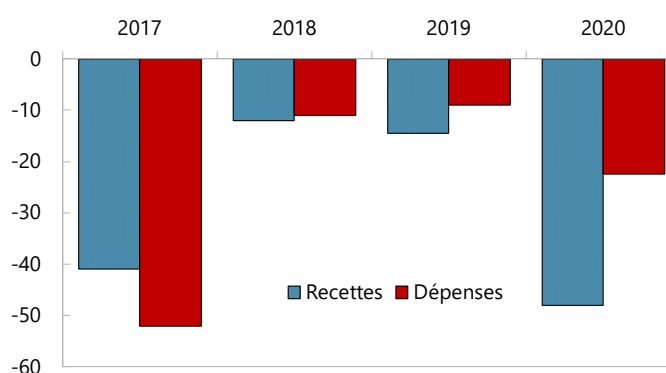
¹ Préparée par G. Leost. La présente annexe s'inspire d'un séminaire organisé par AFRITAC Centre le 3 octobre 2022 pour la commission économique et financière (ECOFIN) de l'Assemblée nationale.

3. On pourrait remédier aux écarts structurels par rapport au budget par un renforcement des capacités. Des chocs économiques imprévus, des événements ou risques inattendus et des difficultés dans la planification de l'aide des partenaires du développement peuvent se concrétiser, mais sont difficiles à résoudre. Des écarts structurels peuvent cependant naître de lacunes dans la projection des agrégats budgétaires par manque d'informations ; d'un manque de capacités techniques à préparer de bonnes projections (en matière de macroéconomie, de recettes, y compris les nouveaux indicateurs, de dépenses et de financement) ou de faiblesses dans le recouvrement des recettes ou l'exécution du budget. Dans ces cas, les autorités doivent remédier aux insuffisances en renforçant les capacités et en mettant en place des systèmes d'information intégrés dans l'ensemble de l'administration.

B. Processus budgétaire actuel en RDC

4. En RDC, on observe d'importantes divergences entre les prévisions de la loi de finances et l'exécution du budget. Lorsque l'on examine la formulation des budgets antérieurs et l'exécution du budget sur la période 2010-21, des divergences apparaissent en termes de recettes et de dépenses. Les recettes étaient systématiquement inférieures aux recettes inscrites au budget (de l'ordre de 15 % à 40 %). Les dépenses étaient elles aussi systématiquement révisées à la baisse, non seulement du fait de recettes inférieures aux montants budgétisés, mais aussi en raison de l'imprévisibilité et de la faiblesse des systèmes de contrôle, ce qui crée de grandes variations des taux d'exécution. Certaines lignes de dépenses étaient largement sous-exécutées tandis que d'autres étaient exécutées bien au-delà des montants budgétisés.

Graphique 1 du texte. Divergence entre la loi de finances et l'exécution du budget
(En pourcentage)



Source : estimations des services du FMI

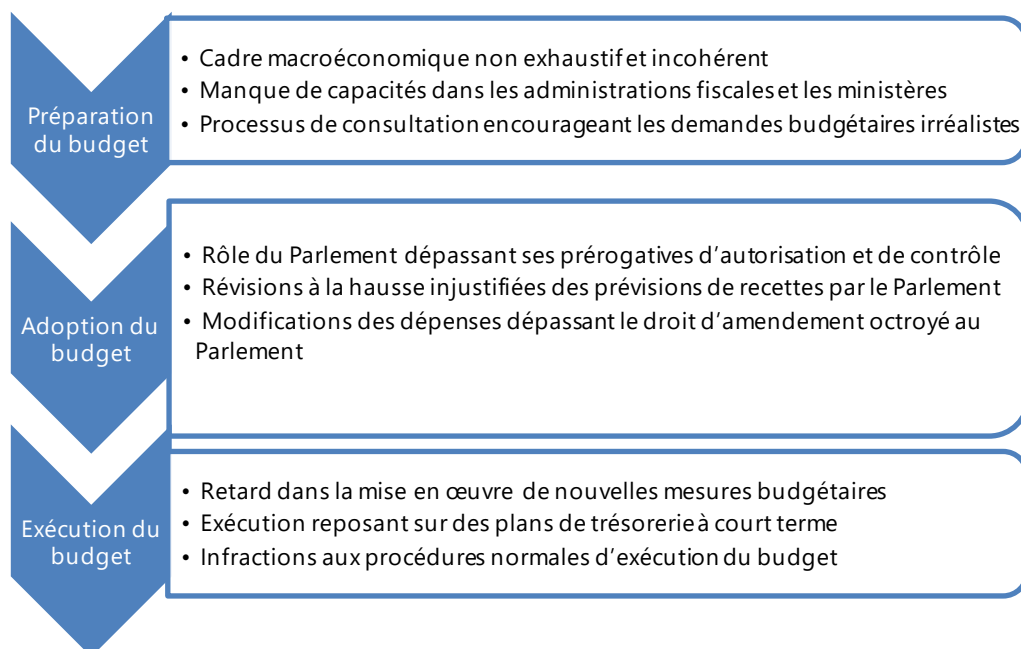
5. La crédibilité du budget souffre de faiblesses à tous les stades du processus budgétaire :

- La **loi de finances** repose sur un cadre macroéconomique dont la couverture est insuffisante malgré des améliorations notables ces dernières années. Les projections sont partielles (essentiellement le PIB, le taux de croissance et le déflateur, l'inflation et le taux de change), ne sont parfois pas à jour dans une économie très exposée aux chocs sur les termes de l'échange, offrent une couverture limitée du commerce extérieur et ne comprennent pas de prévisions sur les comptes nationaux du côté de la demande. Les projections de recettes par les administrations fiscales souffrent de nombreuses lacunes méthodologiques : elles reposent sur des agrégats généraux qui tendent à accumuler des marges d'erreur, les recettes exceptionnelles

sont mal prises en compte et souvent exclues de la base des projections, et la capacité à faire des projections des recettes issues du secteur minier, essentielles pour formuler les politiques, reste limitée².

- L'**adoption du budget** subit des modifications *ad-hoc* durant les débats au Parlement. Une fois le budget déposé au Parlement (selon la loi, avant le 15 septembre, ce qui a été le cas des budgets 2022 et 2023), les recettes sont toujours révisées à la hausse, et le Parlement définit de nouvelles dépenses (souvent sans aucune mesure justifiant une telle augmentation).
- L'**exécution du budget** est organisée sur la base des recettes projetées par l'administration car les autorités anticipent un manque à gagner côté recettes. Les dépenses sont exécutées sur la base de plans de trésorerie à court terme préparés par le ministère des Finances, et non pas sur un plan de dépenses prévu dans la loi de finances. Les plans de trésorerie sont ajustés en cas de besoin, et la loi de finances perd son rôle d'ancrage de la formulation de la politique budgétaire. En outre, le fait que l'exécution du budget se fasse à court terme dissuade de respecter les procédures normales d'exécution budgétaire, les autorisations de dépenses étant essentiellement accordées selon des procédures exceptionnelles. De plus, la politique budgétaire porte sur des besoins de dépenses qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans la loi de finances, alors que les réductions des dépenses sont inégalement réparties entre les ministères, souvent au détriment des dépenses sociales.

Graphique 2 du texte. Lacunes du processus budgétaire



Source : Séminaire d'AFRITAC Centre sur la crédibilité du budget

² Ainsi, bien qu'elles figurent dans le code minier de 2018, les recettes exceptionnelles générées par les superprofits des sociétés minières n'étaient pas prévues dans la loi de finances 2022.

C. Amélioration de la crédibilité budgétaire

- **Renforcer les capacités techniques de préparation du budget.** Le cadre macroéconomique doit être renforcé tout en assurant la cohérence entre les prévisions macroéconomiques et budgétaires. Les modèles de prévisions macroéconomiques et budgétaires doivent permettre de produire un tableau prévisionnel des opérations financières de l'État. Les prévisions de recettes doivent être établies par les administrations fiscales, en veillant à ce qu'elles soient cohérentes avec le modèle de prévisions macro budgétaires. En outre, compte tenu de l'importance des recettes tirées du secteur minier, il faut renforcer leurs projections, en particulier en suivant le modèle FARI (analyse budgétaire des industries extractives) élaboré par le FMI.
- **Clarifier et renforcer le rôle du Parlement.** Il faudrait préciser les rôles respectifs du gouvernement et du Parlement, le gouvernement étant chargé de préparer le budget et le Parlement l'autorisant et le contrôlant. Le Parlement approuve le budget et est chargé de respecter les principes budgétaires énoncés dans la loi organique relative aux finances publiques, et notamment le principe de plausibilité du budget. Le Parlement doit s'abstenir de refaire les estimations budgétaires, et au lieu de cela, demander au gouvernement de fournir des informations suffisamment détaillées pour pouvoir évaluer la qualité des projections. Suivant la recommandation récente de la mission d'assistance technique du FMI, les principales informations comprennent la note de cadrage budgétaire, qui doit également être publiée, le cadre budgétaire à moyen terme et une annexe détaillée sur les projections de recettes jointe au projet de loi de finances.

6. Dans le cadre du programme, et à l'aide d'une assistance technique du FMI, les autorités ont pris plusieurs engagements de renforcer la crédibilité budgétaire. Plus précisément :

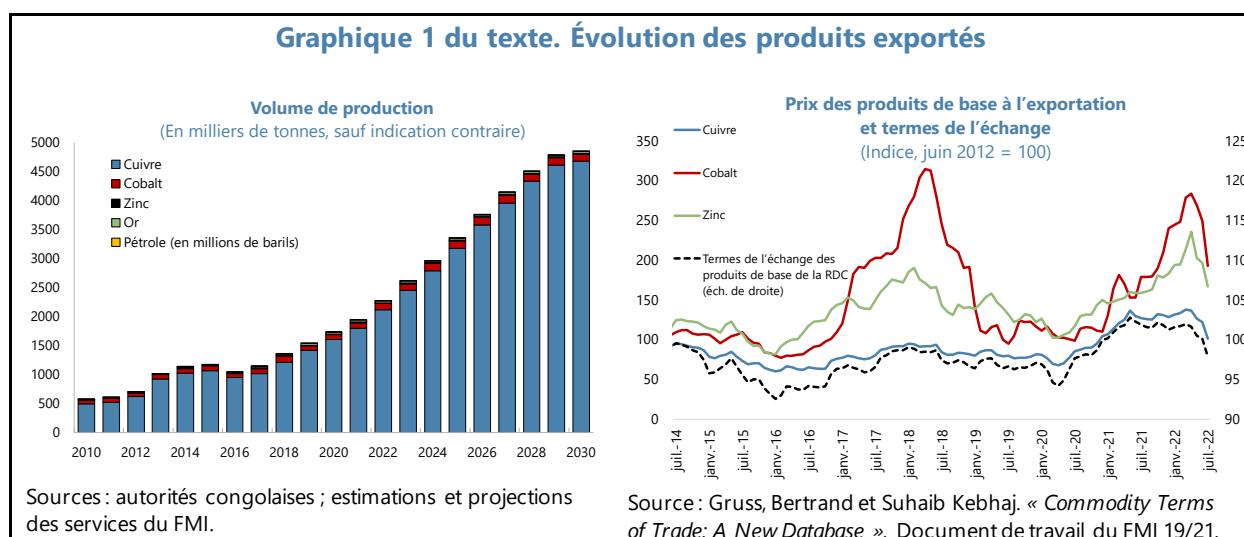
- Le renforcement de la crédibilité budgétaire, notamment par l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle, la formulation du cadre macroéconomique et la prévision des ressources budgétaires. La signature d'un décret portant gouvernance budgétaire conforme aux recommandations de la mission d'assistance technique du département des finances publiques (repère structurel pour la fin octobre 2022).
- La publication des plans de dépenses de l'État conformes aux objectifs du programme (repère structurel à la fin juillet 2022).
- La limitation du recours aux procédures d'urgence, avec l'engagement de publier des rapports trimestriels sur l'exécution des dépenses détaillant la nature et le montant des dépenses pour chaque procédure (effectif depuis le 3^e trimestre 2021).
- L'amélioration de la transparence de la subvention aux carburants, et du suivi des paiements connexes (en cours).

- L'amélioration de la gestion de la trésorerie grâce à un cadre institutionnel plus solide, l'objectif étant de mettre en place un compte unique du Trésor.
- Le rétablissement de la fonction comptable de l'État, avec la mise en place de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique.
- Le renforcement du suivi et du contrôle, y compris par l'Inspection générale des finances et la Cour des comptes.

Annexe III. Refonte du cadre budgétaire de la RDC pour une économie riche en ressources naturelles¹

La République démocratique du Congo (RDC), pays exportateur de plusieurs produits minéraux, est confrontée à des défis importants de politique budgétaire du fait de la volatilité des recettes tirées des ressources naturelles. Comme d'autres pays exportateurs de produits de base, elle doit éviter les politiques budgétaires procycliques et adopter des règles qui assurent sa viabilité budgétaire à moyen terme. Une analyse des différents cadres budgétaires possibles révèle que le passage à une règle budgétaire axée sur un solde structurel lié aux ressources naturelles pourrait convenir dans un scénario de ressources naturelles durables et dans l'hypothèse d'une évolution favorable des marchés mondiaux des matières premières.

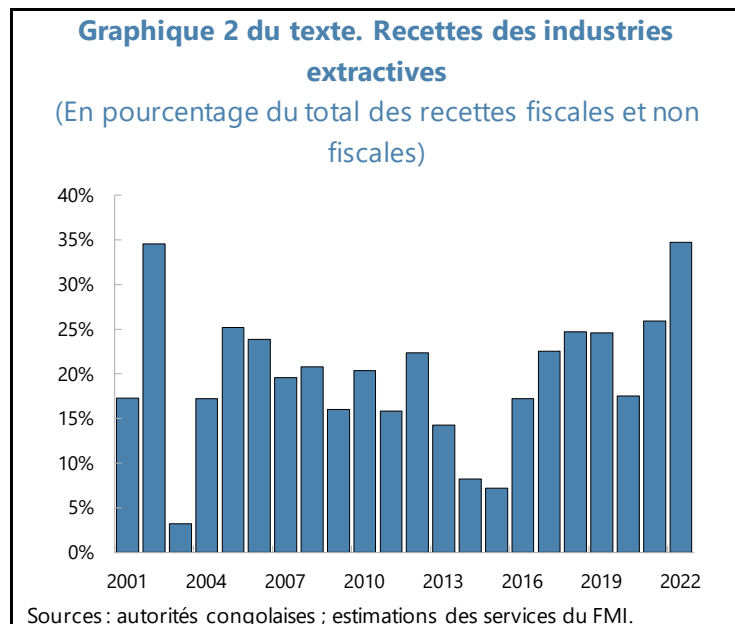
1. La RDC est exposée à la volatilité des cours des produits de base qui pourrait s'intensifier avec l'augmentation future de la production minière en absence de diversification économique. Le pays est doté de richesses minières non négligeables, avec des réserves de cuivre, de cobalt, d'or, de diamant et de pétrole, et la production minière devrait pratiquement doubler d'ici à 2030. Le secteur des industries extractives est important, le pays étant le plus grand producteur de cuivre en Afrique et détenant les plus grandes réserves de cobalt au monde. Entre 2016 et 2021, les revenus extractifs représentaient en moyenne 95 % environ des recettes d'exportation et 23 % des recettes budgétaires, et le PIB des industries extractives représentait en moyenne 22 % du PIB total. La contribution du secteur minier aux exportations, aux recettes et au PIB devrait sensiblement augmenter avec l'exploitation prévue des projets miniers, et pourrait être sujette à une éventuelle volatilité des prix des produits de base, des coûts des facteurs de production ou des volumes en fonction de la capacité de production et de la demande extérieure. En outre, la RDC est exposée aux chocs sur les termes de l'échange, ce qui pose des difficultés notables à la gestion des ressources naturelles et exige un cadre macrobudgétaire bien adapté.



¹ Préparée par Aminata Toure.

2. Le cadre budgétaire actuel de la RDC est mal adapté pour gérer les cycles de fluctuations liées à la volatilité des recettes tirées des ressources naturelles. Dans le cadre budgétaire actuel, les recettes du secteur minier sont issues des impôts sur les salaires et les bénéfices, des droits de douane et des redevances, et d'un fonds minier pour répondre aux considérations d'équité intergénérationnelle. Les recettes fluctuent non seulement du fait

de la volatilité des prix des produits de base et du volume des exportations, mais aussi en raison des modifications apportées aux codes miniers². Le code minier de 2018 prévoyait une hausse des recettes fiscales (représentant environ un tiers de la surperformance de recettes en 2022) et a lancé le Fonds minier pour les générations futures qui est intégré au budget comme compte spécial. Ce fonds recueille 10 % des redevances minières. Toutefois, la formulation de la politique budgétaire ne prend pas en compte la nature des recettes des industries extractives. La politique budgétaire est donc généralement procyclique et ne comporte pas d'amortisseurs pour des fins de stabilisation. Les recettes sont dépensées à mesure qu'elles arrivent, ce qui limite la capacité de la politique budgétaire à réagir aux chocs défavorables³.



3. Avec des recettes minières qui augmentent, il faut réexaminer l'ancrage budgétaire. La RDC a enregistré des progrès marqués dans la formulation de sa politique budgétaire depuis le début de l'accord au titre de la FEC en 2021, et a cessé de recourir au financement monétaire. Toutefois, le cadre de politique budgétaire ne vise pas encore à remédier aux difficultés soulevées par la volatilité des recettes tirées des ressources naturelles. L'exposition à la volatilité des prix des exportations a compliqué la politique budgétaire car on observe une étroite corrélation entre les recettes volatiles et les dépenses s'il n'existe pas de règle ou d'ancrage budgétaire qui tienne compte du caractère volatile des recettes. Ainsi, la RDC a perçu des recettes budgétaires supplémentaires liées au secteur minier représentant environ 3 % du PIB en 2022, qui devraient être

² Le code minier de 2018 actuellement en vigueur a introduit une taxe sur les « superprofits » de 50 % sur les bénéfices si les prix sont supérieurs de 25 % à ceux retenus dans l'étude de faisabilité, et un relèvement du taux de la redevance et du taux de l'impôt sur les sociétés. Auparavant, le code minier de 2002 avait provoqué une libéralisation du secteur (par rapport au code de 1981) en permettant au secteur privé d'accéder aux droits miniers sans accord de partenariat ni accord minier spécial avec l'État.

³ Les budgets sont généralement fixés avec des enveloppes de recettes et de dépenses élevées, ce qui permet de dépenser la surperformance des recettes sans nécessairement avoir besoin d'une loi de finances révisée.

entièrement dépensées d'ici la fin de l'année, rendant la politique budgétaire procyclique. Dans un contexte de chocs extérieurs et intérieurs imprévus, un cadre budgétaire qui prend en considération la volatilité des prix, l'épuisement des ressources, les règles de dépenses et l'utilisation effective des ressources serait plus efficace. Renforcer le cadre budgétaire à moyen terme est une tâche prioritaire afin d'encourager la poursuite d'une politique budgétaire responsable tout en renforçant la prévisibilité et en améliorant la gouvernance de la gestion des richesses extractives.

4. Un cadre budgétaire axé sur les richesses en ressources naturelles contribuera à faire face au caractère procyclique de la politique budgétaire en fixant quelques objectifs fondamentaux.

Le premier consiste à veiller à la viabilité budgétaire à long terme. En d'autres termes, les autorités doivent être en mesure de maintenir à long terme des politiques en matière de dépenses, de fiscalité et d'autres questions budgétaires sans risquer de manquer à leurs responsabilités ou à leurs engagements de dépenses. Dans les pays riches en ressources naturelles, les aspects à prendre en considération à long terme sont notamment la consommation intertemporelle, les décisions relatives à l'épargne/l'investissement des recettes des industries extractives et la volatilité des recettes, entre lesquels il faut établir un lien. La définition d'une trajectoire appropriée des investissements publics et le lissage de l'essentiel de la consommation de l'État sont subordonnés aux recettes extractives attendues (sur la base de la production et des prix prévus). Le deuxième objectif, tout comme pour les autres pays riches en ressources naturelles, consiste à gérer l'incertitude et la volatilité des recettes tirées des ressources naturelles qui pourraient résulter des prix, des volumes de production et des coûts. Si la volatilité des recettes est élevée et persistante, il faut constituer une épargne financière de précaution afin de lisser les recettes et les dépenses. Le troisième objectif est d'améliorer la gestion de la dette. La richesse tirée des ressources naturelles peut accroître la capacité à emprunter car elle augmente la capacité à assurer le service de la dette. Cette capacité doit être gérée sagement et intégrée dans une stratégie globale de gestion de la dette. Emprunter en contrepartie des recettes futures, parfois avant même que la production commence, réduit la souplesse budgétaire ultérieure et risque de réduire la solvabilité du pays. Quatrièmement, en particulier dans les pays dont l'horizon des réserves de ressources naturelles est limité, les questions de l'épuisement des ressources et de l'équité entre générations doivent également être prises en compte par le cadre budgétaire. Enfin, le renforcement de la prévisibilité de la politique budgétaire et des institutions est un objectif fondamental du cadre budgétaire.

5. Le choix d'un ancrage budgétaire approprié dépendra de l'épuisement des ressources naturelles et de la rareté ou de l'abondance du capital dans l'économie.

L'épuisabilité des ressources naturelles est essentiellement déterminée par deux éléments essentiels : i) les conditions de marché qui déterminent dans quelle mesure il est économiquement viable de développer le potentiel de ressources du pays et ii) le régime fiscal des industries extractives qui détermine le profil temporel et l'importance relative des recettes tirées des ressources naturelles dans le budget. Un pays peut certes avoir un grand potentiel de réserves minérales, mais seules les réserves commercialement exploitables doivent être prises en compte dans le calcul de la richesse en ressources naturelles. Deuxièmement, la part des recettes issues des industries extractives dans les recettes totales de l'État revêt une importance particulière. La structure du régime fiscal applicable

aux industries extractives détermine le moment où les flux de recettes doivent être alloués au budget ainsi que leur montant. Un horizon de ressources long signifie que la contribution attendue des ressources au budget est élevée et qu'elle peut se maintenir dans le temps. On peut accumuler une épargne budgétaire lorsque les prix sont élevés, et la diminuer pour faire face aux dépenses budgétaires lorsque les prix sont faibles (en appliquant une règle budgétaire prédéterminée). On peut empiriquement déterminer si la contribution des recettes extractives est significative et soutenue, dans le cas des producteurs miniers, si les recettes issues des ressources naturelles représentent plus de 15 % à 20 % des recettes totales pendant une période de 30 années ou plus.

6. Deux options d'ancrage budgétaire pour gérer la volatilité pourrait être soit un solde primaire hors ressources naturelles (SPHR) pour un horizon de ressources court ou un solde primaire structurel des ressources (SPSR) pour un horizon de ressources plus lointain. Le SPHR mesurerait l'orientation de la politique budgétaire car il montre l'impact des opérations de l'État sur la demande intérieure. Un SPHR plus élevé, révélerait d'une orientation expansionniste de la politique budgétaire. Déterminer la politique budgétaire en fonction de cet indicateur peut aider à dissocier la politique budgétaire de la volatilité des recettes extractives, et faciliter l'établissement d'un lien explicite avec le cadre de viabilité dans les pays dont l'horizon de réserves des ressources naturelles est court. La deuxième possibilité est le SPSR, défini comme étant le solde primaire à l'exclusion de la composante cyclique des recettes issues des ressources naturelles⁴. Ces recettes seraient décomposées en leurs composantes structurelle et cyclique suivant diverses approches, notamment une règle de lissage fondée sur les prix. Le SPSR est égal au SPHR plus la composante structurelle des recettes extractives. Ainsi, le SPSR pourrait appuyer un cadre de politique budgétaire viable, et la règle de lissage dissocierait les dépenses de la volatilité des prix des produits de base déterminée par des facteurs extérieurs. De plus, ce solde primaire permet d'évaluer la viabilité budgétaire comme dans les pays non riches en ressources naturelles. Alors qu'une évaluation très préliminaire de l'horizon d'exhaustion des ressources naturelles de la RDC fait pencher vers un horizon lointain, le choix du point d'ancrage budgétaire sera guidé en dernier ressort par le point de vue des autorités sur leur appréciation de cet horizon et en prenant également en considération les capacités disponibles. Dans le cas de la RDC, en supposant que les flux de ressources soient durables et compte tenu du déficit d'infrastructures important, le cadre budgétaire doit viser principalement à gérer l'incertitude et la volatilité des prix et à faire des investissements porteurs de croissance à court et à moyen termes. Dans un horizon de ressources à long terme, la politique budgétaire devrait viser un SPSR permettant de protéger l'exécution du budget contre des chocs émanant des fluctuations des cours des produits de base.

7. Les cadres budgétaires pour la gestion de la richesse en ressources naturelles exigent des institutions solides. Ceci suppose une forte volonté de transparence, des politiques publiques prévisibles et crédibles, de bonnes structures de gouvernance, des systèmes de gestion des finances publiques bien conçus et une qualité accrue des institutions. Un fonds dédié aux ressources naturelles permettrait aux décideurs de faire face à la volatilité des recettes issues des ressources

⁴ Sur le plan opérationnel, cette approche peut se révéler difficile compte tenu du caractère imprévisible et volatil des prix futurs.

naturelles, de répondre aux besoins de développement et d'épargner pour les générations futures. Il faudra procéder à des changements institutionnels pour jeter les fondations d'un système moderne de gestion des finances publiques et mettre en place un cadre budgétaire qui vise à remédier aux difficultés particulières liées à la gestion de la richesse en ressources naturelles afin d'assurer une viabilité budgétaire et l'équité entre les générations.

Appendice I. Lettre d'intention

Kinshasa, RDC
5 décembre 2022

Mme Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Chère Madame la Directrice générale :

1. Nous restons déterminés à mettre en œuvre les politiques et réformes prévues dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit. Notre programme économique s'appuie sur la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, développée dans le Plan national stratégique de développement 2019-23, sur la base de notre programme de réformes à moyen terme visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à accroître l'espace budgétaire et à promouvoir une croissance durable et soutenue par le secteur privé, tout en favorisant une meilleure gouvernance et une meilleure transparence.

2. Malgré un environnement international difficile et incertain et la recrudescence du conflit armé à l'est du pays, notre économie a fait preuve de résilience en 2022. Après une croissance du PIB de 6,2% en 2021, nous anticipons une croissance à 6,6% en 2022, toujours portée par le secteur extractif, avec une inflation en hausse et principalement importée projetée à 12,3% à fin décembre, et un déficit public maîtrisé. Malgré un déficit du compte courant qui devrait se creuser (de 1 % du PIB en 2021 à 2,2 % du PIB en 2022) en raison de la baisse des prix miniers, les réserves internationales brutes sont restées conformes aux objectifs du programme : elles ont atteint 4,1 milliards de dollars à fin octobre 2022, contre 2,8 milliards fin 2021. Entre fin 2021 et octobre 2022, le taux de change effectif s'est apprécié de 10 et 14% en termes nominaux et réels, respectivement.

3. Les perspectives restent relativement favorables pour 2023, même si les risques à la baisse ont augmenté. Nous projetons une croissance de l'ordre de 6,3% en 2023, un reflux graduel de l'inflation et déficit public modéré. Nous entendons poursuivre l'accumulation de réserves pour renforcer la résilience face aux chocs. Conscients que les risques à la baisse ont augmenté dans un environnement international très incertain, nous sommes prêts à adapter nos politiques économiques, en concertation avec le FMI, en cas de besoin.

4. Nous avons globalement respecté les conditionnalités de notre programme soutenu par le FMI. Nous avons atteint tous les critères de réalisation (CR) quantitatifs à fin juin 2022, mais deux des quatre objectifs indicatifs (OI) n'ont pas été atteints : le plancher des dépenses sociales ciblées, et le plafond sur la variation des dépôts de la BCC en garantie sur les créances de l'administration centrale, en raison de problèmes techniques—cependant l'engagement de ne pas contracter de nouvelle garantie a été respecté. Nous avons proposé des actions correctives pour améliorer l'exécution de ces programmes de santé, accélérer les décaissements correspondants, ainsi que résoudre les problèmes administratifs et de coordination. Nous avançons aussi dans notre programme de réformes et, malgré quelques retards pour

certaines repères structurels, nous restons déterminés à les respecter, y compris ceux relatifs à la gestion des finances publiques, à la transparence et à la lutte contre la corruption.

5. Le Mémoire des Politiques Economiques et Financières (MPEF) ci-joint, qui actualise les précédents, nous permettra d'atteindre les objectifs de notre programme économique. Nous évaluerons les progrès en continu et en consultation avec les équipes du FMI et nous sommes prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Nous réitérons notre engagement à consulter le FMI avant d'adopter toute révision des politiques énoncées dans la présente lettre d'intention et le MPEF, conformément aux usages du FMI sur ces consultations. Nous fournirons également aux équipes du FMI, conformément au protocole d'accord technique (PAT), toutes les données et informations requises pour évaluer les politiques et les mesures mises en œuvre. Nous consentons à la publication de la présente lettre d'intention (LI), du MPEF et du PAT ci-joints, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la troisième revue au titre de la FEC, et tous les documents associés, après approbation par le Conseil d'administration du FMI.

6. Compte tenu de la performance positive dans le cadre du programme et des politiques décrites dans le MPEF ci-joint, nous demandons l'achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC, la modification de critères de réalisation quantitatifs et l'achèvement de la revue des assurances de financement. Nous avons l'intention d'employer le décaissement de 152,3 millions de DTS pour le soutien à la balance des paiements, ce qui portera le total des décaissements au titre de l'accord à 609,2 millions de DTS. Notre programme continuera d'être contrôlé par le biais de CR et OI avec des dates de test de fin juin et de fin décembre et de critères de performance continus. Conformément à notre agenda de réformes, notre programme prévoit également des repères structurels. Celles-ci sont présentées dans les tableaux 1-2 du MPEF (pièce jointe I) et définies dans le protocole d'accord technique (PAT, pièce jointe II) ci-joint. Les revues continueront d'être effectuées semestriellement. La quatrième revue sera basée sur les critères de performance à fin décembre 2022 et aura lieu le 15 mars 2023 ou après cette date.

Cordialement,

Jean-Michel Sama Lukonde /s/
Premier Ministre

Nicolas KAZADI /s/
Ministre des Finances

Malangu KABEDI MBUYI /s/
Gouverneur de la BCC

Aimé BOJI SANGARA /s/
Ministre d'Etat
Ministre du Budget

Pièces jointes :

- Mémoire des Politiques Economiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Économiques et Financières

Ce mémoire met à jour le mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) attaché à la deuxième revue du programme des autorités soutenu par la FEC, approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 29 juin 2022.

I. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET PERSPECTIVES

1. **Malgré la détérioration de l'environnement international, notre économie fait preuve d'une certaine résilience dans un contexte de production élevée des minerais.** Sur la base des statistiques disponibles, nous estimons que la croissance réelle du PIB a été d'environ 6,6% en glissement annuel au premier semestre 2022. C'est un résultat encourageant, compte tenu de la dégradation de l'environnement international avec la guerre en Ukraine, qui est largement dû au secteur extractif, la production de cuivre et de cobalt ayant connu une croissance plus forte qu'anticipée. L'inflation, largement importée (notamment via les prix internationaux des produits alimentaires et des carburants), a accéléré pour atteindre 12,3% fin-octobre en glissement annuel.
2. **La performance du secteur extractif a aussi impacté favorablement le secteur externe au premier semestre 2022.** La hausse des exportations minières a permis d'atteindre un excédent courant estimé à 7,1% du PIB au premier semestre 2022. Dans ce contexte et grâce aux achats de devises de la BCC lorsque les conditions le permettaient (par exemple, avec le paiement d'importants impôts et taxes du secteur minier au deuxième trimestre 2022), les réserves internationales brutes de la BCC ont augmenté pour atteindre 4,1 milliards de dollars à fin octobre 2022, équivalentes à 2 mois d'importations. Entre la fin 2021 et octobre 2022, le franc congolais s'est apprécié de 10 et de 14% en termes effectifs nominaux et réels, respectivement.
3. **Nous sommes optimistes quant aux perspectives économiques pour l'ensemble de l'année 2022, malgré l'escalade de conflit à l'est.** Nous prévoyons une croissance de 6,6% en 2022, en légère hausse par rapport aux prévisions établies dans le cadre de la 2^{ème} revue, les performances du secteur minier faisant plus que compenser la légère révision à la baisse de la croissance du secteur non-extractif. L'inflation est projetée à 12,3% en glissement annuel à la fin 2022. Compte tenu de la baisse des prix du cuivre et du cobalt (qui devraient être inférieurs de 13 et 17 % à fin 2022 par rapport aux projections de la 2^{ème} revue), nous prévoyons un déficit courant plus important, à environ 2,2 % du PIB. Malgré les dépenses occasionnées par l'escalade du conflit à l'est, nous restons engagés à atteindre nos cibles quantitatives de déficit budgétaire intérieur et de réserves.
4. **L'économie devrait demeurer vigoureuse en 2023, mais les risques baissiers s'accroissent :**

- Pour 2023, nous attendons une croissance de l'ordre de 6,3% ; l'inflation, contenue par un resserrement de la politique monétaire, diminuerait graduellement vers 8,3% en fin d'année ; le déficit courant se creuserait à 3,9% dans le contexte de prix des minéraux moins favorables.
- Les perspectives restent favorables à moyen-terme, avec une croissance projetée autour de 6,5% par an entre 2024 et 2027, toujours soutenue par l'accroissement de l'activité minière et l'avancée des réformes structurelles qui favoriseraient l'activité du secteur privé. Le déficit du compte courant diminuerait à environ 1,7% du PIB en 2027, dans la mesure où l'augmentation de la production minière devrait compenser l'augmentation des importations liées aux investissements soutenus par les financements extérieurs.
- Toutefois, nous sommes conscients de l'augmentation des risques baissiers dans un contexte plus incertain, risques qui incluent les répercussions d'une prolongation de la guerre en Ukraine, et d'une baisse de la croissance mondiale (notamment celle de la Chine) qui pourrait impacter négativement la demande et le prix des produits miniers. Au niveau domestique, une escalade du conflit à l'Est pourrait engendrer des pressions budgétaires et nuire à la stabilité macroéconomique. Aussi, d'autres pressions économiques pourraient émaner dans le contexte des élections prévues en 2023. Nous restons donc prêts, dans le cadre de notre programme soutenu par le FMI, à ajuster nos politiques économiques au besoin.

5. A l'inverse, un scénario plus favorable nous permettrait de constituer des marges de manœuvre pour faire face aux chocs potentiels. Les aléas à la hausse découleraient d'une demande intérieure plus forte et/ou de perspectives extérieures plus favorables, avec des prix miniers plus élevés qu'anticipé qui contribueraient à accroître la production minière et à constituer des marges de manœuvre externes et budgétaires. Si ces aléas à la hausse se matérialisaient, nous resterions engagés à accumuler davantage de réserves internationales et à créer un espace budgétaire et des réserves internationales additionnels pour renforcer la résilience économique aux chocs. Nous restons également prêts à resserrer les politiques macroéconomiques si l'économie montrait des signes de surchauffe.

6. Notre programme de réformes économiques contribuerait à renforcer la croissance inclusive, la diversification économique et la compétitivité extérieure. Nous allons créer de nouvelles opportunités commerciales et soutenir la diversification économique en : (i) améliorant nos systèmes d'éducation et de santé ; (ii) améliorant l'environnement des affaires et la gouvernance ; et (iii) en renforçant la connectivité de la RDC grâce aux développements des infrastructures routières et à l'intégration commerciale avec le reste du monde. Des réformes structurelles ambitieuses doivent aider à mobiliser les investissements directs étrangers, améliorer la compétitivité et renforcer la résilience face aux chocs externes.

II. POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET STRUCTURELLES

A. Politiques budgétaires

7. La cible pour le solde budgétaire intérieur au premier semestre 2022 a été largement respectée, grâce à une surperformance significative en termes de recettes malgré des dépenses plus élevées que prévues. Alors que l'objectif au premier semestre 2022 était de limiter le déficit du solde budgétaire déficitaire intérieur à 580 milliards CDF (critère de réalisation **(CR)** à fin juin 2022), le solde budgétaire intérieur a atteint 517 milliards CDF grâce à une mobilisation accrue des recettes soutenue pour une embellie des prix des minerais en 2021. Les recettes ont atteint 9743 milliards CDF, contre un objectif indicatif **(OI)** de 7400 milliards à fin juin 2022. Cette surperformance significative (estimée à 1,6% du PIB) a plus que compensé des montants plus élevés que prévu pour les dépenses exceptionnelles de sécurité (0,3% du PIB), les dépenses courantes des ministères et institutions (0,3% du PIB), les dépenses d'investissement sur ressources intérieures (0,2% du PIB) et pour la subvention au prix des carburants (0,4% du PIB)—largement pour rembourser des arriérés accumulés durant les années antérieures mais sans avoir évité l'augmentation des passifs (voir §18). Nous avons également commencé à rembourser des arriérés de TVA. Par ailleurs, nous avons évité de constituer des arriérés de salaires **(OI)**.

8. Malgré la mise à disposition des fonds nécessaires, l'objectif indicatif sur les dépenses de santé n'a pas été atteint au premier semestre 2022. Les paiements en faveur du GAVI pour l'achat de vaccins ont été effectués dans les temps et conformément à la cible, mais malgré la mise à disposition des fonds nécessaires, les décaissements ont encore connu d'importants retards d'exécution pour les programmes de santé maternelle et infantile d'une part, et de lutte contre la tuberculose, la malaria et le VIH/SIDA d'autre part. Les problèmes de coordination et les difficultés à accélérer le traitement des appels d'offres constatés lors de la deuxième revue n'ont été que partiellement réglés et nous sommes donc déterminés à mettre en œuvre des mesures correctives (voir §20).

9. Nous avons atteint la cible indicative budgétaire au troisième trimestre 2022 grâce à une surperformance accrue des recettes malgré des dépenses plus élevées que prévues. Une balance budgétaire équilibrée a été enregistré au troisième trimestre contre une cible indicative d'un déficit de 1053 milliards CDF. Les recettes fiscales et non fiscales ont excédé les projections de la deuxième revue de 2,9% du PIB grâce à nos efforts soutenus de mobilisation de recettes et de l'embellie des prix des minerais en 2021. Cependant, des dépenses supplémentaires non prévues ont limité l'accumulation de marges budgétaires au troisième trimestre: (i) dans le contexte de la guerre en Ukraine et de la hausse des prix pétroliers, nous avons apuré des arriérés sur la subvention aux carburants pour 2017-19, et nous avons payé une partie de la subvention due en 2021 et 2022, occasionnant des dépenses additionnelles en apurement d'arriérés de 1% du PIB ; (ii) la guerre à l'est du pays a engendré des dépenses de sécurité exceptionnelles de 1% du PIB ; (iii) les dépenses de fonctionnement des ministères et institutions publiques additionnelles de 0,7% du PIB ; (iv) les dépenses d'investissement sur ressources intérieures ont également augmenté de 0,2% du PIB.

10. Nous restons engagés à atteindre la cible de déficit budgétaire intérieur pour fin décembre 2022. Sur la base des recettes déjà engrangées et de nos projections pour la fin de

l'année, nous prévoyons une surperformance en termes de recettes équivalente à 3,1% du PIB pour 2022. Au vu des dépenses exécutées au troisième trimestre et anticipées au quatrième trimestre, nous respecterons l'objectif de déficit budgétaire de fin d'année. Nous comptons limiter la progression des dépenses courantes de biens et services pour atteindre CDF 4404 milliards en fin d'année, honorer une partie des paiements de la subvention pétrolière pour les manques à gagner de 2022 pour un montant de 228 milliards CDF et intensifier l'apurement des arriérés, y compris ceux liés à la subvention pétrolière des années antérieures et au remboursement du crédit TVA des miniers, pour atteindre 1509 et 328 milliards CDF respectivement.

11. En 2023, nous visons un déficit budgétaire intérieur limité à 1000 milliards CDF (0,7% du PIB). Cette cible est basée sur des recettes d'au moins 20 499 milliards CDF (**OI pour fin décembre 2023**). En ligne avec les prévisions pour fin 2023, nous avons fixé les objectifs de déficit budgétaire intérieur à 430 milliards CDF (**CR pour fin juin 2023**) et 1000 milliards CDF (**OI pour fin décembre 2023**). Conjointement avec les réformes budgétaires structurelles (voir section B), les politiques suivantes soutiennent les projections budgétaires, :

- Nous poursuivons nos efforts afin de tenir nos objectifs de mobilisation des recettes d'au moins 21 980 milliards CDF en 2023 contre une enveloppe de dépenses sur ressources intérieures anticipée à 21 152 milliards CDF.
- La limitation de la masse salariale à [7130] milliards CDF et les effectifs de la fonction publique à 1 499 110 employés, tout en favorisant les secteurs prioritaires (tels que la défense et la sécurité, l'éducation et la santé (voir §20), et le recrutement de 2500 magistrats). A cet effet, nous engageons a (i) geler les effectifs de la fonction publique sous le régime général (277 224 fonctionnaires) et limiter leur enveloppe de rémunération à environ 1281 milliards en 2023; tout en opérationnalisant les nouvelles administrations pour le numérique et les handicapés ; et (ii) réduire les effectifs des autres catégories (budget annexes, institutions hors administration et ceux des « ajustements de l'existant non pris en compte ») et de limiter leur rémunération afin de bien maîtriser l'enveloppe de la masse salariale.
- Les transferts et subventions n'incluent pas d'enveloppe pour la subvention pétrolière, étant donné la projection actuelle des prix des hydrocarbures et des hausses des prix à la pompe déjà effectuées, la structure des prix devrait générer des recettes en 2023. Une enveloppe d'indemnités de 240 milliards CDF pour la mise à la retraite de 15 000 fonctionnaires a été incluse. Une enveloppe additionnelle pourrait être utilisée pour des indemnités de mise à la retraite de fonctionnaires additionnels, ou pour des transferts sociaux pour limiter l'insécurité alimentaire, tout en respectant les objectifs du programme et en consultation avec le FMI.
- Les investissements publics seront exécutés en tenant compte de notre capacité d'absorption, afin de favoriser l'efficacité des dépenses pour mener à bien les orientations d'investissement données par le Président de la République. Même si le budget préliminaire envisage doubler le montant de dépenses d'investissements sur les ressources intérieures pour rapport à 2022, nous nous engagerons initialement pour un montant plus conservatif de 3555 milliards CDF en attendant les réformes augmentant la capacité d'absorption et l'efficacité des dépenses. Ces

dépenses comprendront le reliquat de la moitié de l'allocation générale de DTS non utilisée en 2022, soit environ 203 millions de dollars américains qui seront affectés à un nouveau volet du programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) consacré à l'électrification rurale. Nous adapterons l'enveloppe de dépenses d'investissement à notre capacité d'absorption et aux avancées des réformes visant l'amélioration de la gestion des investissements.

- L'apurement des arriérés de la subvention pétrolière, des arriérés intérieurs, y compris ceux couverts par la stratégie d'apurement des arriérés, des arriérés de TVA dus à l'industrie minière, et des arriérés de TVA sur régime intérieur (§14).
- L'absence de financement monétaire.
- L'ancrage sur un risque modéré de surendettement, pour maintenir notre accès, autant que possible, à financements externes concessionnels pour nos projets prioritaires. Nous respecterons le plafond sur la valeur actualisée des nouveaux prêts contractés par le secteur public, fixé à 1,5 milliard de dollars (**CR à fin juin 2023**) et 2 milliards de dollars (**OI à fin décembre 2023**).

12. Nous sommes déterminés à respecter les objectifs budgétaires décrits ci-dessus, y compris via les dispositions suivantes :

- Nous publierons notre plan d'engagements budgétaires pour 2023 en février 2023, qui sera cohérent avec les plans de trésorerie et en ligne avec les objectifs de dépenses et les cibles de déficit budgétaire intérieur du programme FEC à fin juin 2023 et fin décembre 2023.
- Nous proposons un objectif indicatif pour la masse salariale fixé à 3560 milliards CDF à fin juin 2023 et à 7130 milliards CDF à fin décembre 2023, ce qui facilitera le suivi des évolutions de la masse salariale.
- Tout surplus de recettes par rapport aux prévisions du programme contribuera à créer un espace budgétaire pour répondre aux chocs externes et domestiques. Dans cet objectif, nous proposons un ajusteur pour le solde budgétaire intérieur, pour un montant équivalent à 80% de la surperformance des recettes (voir PAT §19).

B. Réformes budgétaires structurelles

Mobilisation des recettes

13. A moyen terme, nous poursuivrons les efforts de mobilisation de recettes pour progressivement converger vers la moyenne de nos pairs en Afrique subsaharienne (16,9% du PIB). La finalisation et l'adoption du plan de mobilisation des recettes intérieures (DRM) 2023-25 nous servira de modèle pour améliorer la conformité et la collecte des recettes.

14. A court terme, nous poursuivrons nos objectifs de mobilisation des recettes pour les trois régies tels qu'assignés dans les contrats de performance. Les recettes fiscales et non fiscales

sont projetées à 15,4% du PIB en 2023. Outre les efforts conjugués des trois régies financières, les performances du secteur minier et les réformes et mesures suivantes à entreprendre soutiendront les projections :

- *L'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de la conformité au paiement de l'impôt, avec* (i) l'adoption d'un plan d'amélioration de la conformité fiscale pour faciliter l'enregistrement volontaire des contribuables et pour augmenter le nombre réel de grands, moyens et petits contribuables ; (ii) la sécurisation du registre des contribuables pour limiter l'accès aux opérations douanières, aux marchés publics et le droit d'émettre des factures de TVA aux seuls assujettis actifs identifiés par la DGI; (iii) l'amélioration des taux de déclarations d'impôts et de paiements ; (iv) l'augmentation du nombre de contributeurs effectifs à la TVA ; (v) l'augmentation de la couverture des risques par un plan d'audit adapté ; et (vi) le renforcement du recouvrement des arriérés d'impôts. Ces mesures s'appuieraient sur l'adoption par le gouvernement du plan à moyen terme de mobilisation des recettes intérieures finalisé avec l'aide du département des finances publiques du FMI.
- *Le rétablissement d'un bon fonctionnement de la TVA :*
 - Conformément à la législation existante et aux meilleures pratiques internationales, le système de TVA comptable en vigueur depuis mars 2021 s'applique désormais aux sociétés minières en phase d'exploitation et non à des produits spécifiques. Cela devrait limiter l'accumulation de nouveaux arriérés de TVA envers ces entreprises.
 - Concernant le stock d'arriérés de crédits envers les sociétés minières, estimé à quelque 800 millions de dollars après l'audit achevé par l'Inspection Générale des Finances (IGF) en mars 2022, nous avons déjà procédé à des remboursements pour environ CDF228 milliards depuis le début de l'année 2022 et prévoyons de rembourser CDF328 milliards au total sur l'ensemble de l'année. Nous avons toutefois continué à accumuler des arriérés de remboursement de crédits de TVA en 2022. Nous nous engageons à ne plus accumuler de crédits de TVA en remboursant environ CDF380 milliards d'arriérés en 2023. Le reste des remboursements se fera sur plusieurs années, dans le cadre d'un plan de remboursement tenant compte de notre espace budgétaire.
 - Afin d'améliorer le système de TVA en dehors du secteur minier, nous prévoyons intensifier les contrôles ponctuels de la TVA et de connecter les directions centrales entre elles et avec les services opérationnels. La faible informatisation de l'administration fiscale explique la contreperformance dans la collecte de la TVA, entravant les remboursements de crédits de TVA et fragilisant la capacité de la DGI à maîtriser l'assiette et à accompagner un recouvrement exhaustif. Le Gouvernement prévoit d'introduire, au plus tard le 30 décembre 2023, une solution informatique de contrôle de facturation certifiée par la DGI, qui permettra à l'administration d'émettre un code de certification de chaque facture émise et de s'assurer de la régularité de la comptabilité présentée afin de juger de la sincérité des déclarations.
 - Nous nous abstiendrons d'accorder de nouvelles exemptions de TVA.

- *L'amélioration de la performance de la Direction Générale des Douanes et des Accises (DGDA) :*
 - Tout en tenant compte de la taille du territoire et des défis rencontrés dans les provinces, nous favoriserons l'application cohérente des dispositions douanières à l'échelle nationale, ce qui passe par la modernisation des installations douanières, ainsi que par la formation. La généralisation de l'utilisation de SYDONIA World, qui couvre désormais au moins 95% des recettes douanières du pays, participe à cet effort.
 - Compte tenu de l'important potentiel de recettes, une attention particulière sera portée sur le contrôle de la valeur des marchandises importées, avec un contrôle renforcé de la valeur déclarée, notamment pour les importations de véhicules via un système dédié en interaction avec SYDONIA World. Nous renforcerons aussi le contrôle administratif des exonérations et des régimes suspensifs à l'importation.
 - Concernant le système de traçabilité des droits d'accises (STDA), d'importantes avancées ont eu lieu pour les secteurs du tabac et des télécommunications. Toutefois, les préoccupations et divers recours introduits par le secteur privé ont occasionné d'importants retards dans la mise en œuvre pour les boissons, et le **RS pour la fin septembre 2022** n'est donc pas atteint. En dehors du fonctionnement du STDA, pour lequel la DGDA continue à travailler en vue de l'installation des équipements nécessaires chez les producteurs (de premières installations ont été effectuées fin octobre 2022), nous planifions de renforcer les missions de contrôle, tant pour les produits importés que pour la production locale. Nous restons en effet persuadés du potentiel de recettes, alors qu'à ce jour les droits d'accise représentent seulement 0,6% du PIB, quand la moyenne en Afrique est de l'ordre de 1,6% du PIB.
- *La modernisation et l'informatisation de la collecte des recettes*, avec le soutien de nos partenaires comme l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne pour automatiser la chaîne des recettes avec l'installation et l'utilisation de nouveaux logiciels : (i) ISYS-Régies, qui permet la traçabilité des paiements effectués auprès des banques commerciales (encadrées par la BCC selon des conventions signées en avril 2022) ; (ii) LOGIRAD, lancé officiellement par le Premier Ministre le 8 septembre 2022 et qui va améliorer la gestion des recettes non fiscales en traçant les opérations et réduisant le temps de traitement des dossiers ; et (iii) le progiciel de gestion intégrée (PGI) de l'impôt à la DGI a officiellement été lancé le 11 juin 2022. Au-delà des investissements initiaux, pour lesquels nous bénéficions de l'appui technique et financiers de nos partenaires, nous nous engageons à pérenniser ces outils avec les dotations budgétaires nécessaires pour la maintenance, les abonnements internet et la formation des utilisateurs.
- *La rationalisation des dépenses fiscales*. Le rapport sur les dépenses fiscales, publié en annexe de la Loi de Finances, est régulièrement enrichi. Par ailleurs, en octobre 2022, nous avons adopté un plan de rationalisation des dépenses fiscales qui ambitionne de réformer les régimes fiscaux dérogatoires, ainsi que toutes les conventions, agréments, accords, lettres ou autres documents prévoyant des exonérations fiscales, à l'exception de ceux prévus dans les codes administratifs en vigueur.

- *La rationalisation des charges non fiscales.* Après avoir regroupé dans un document unique toutes les dispositions légales sur les recettes non fiscales, les classant par secteur économique pour en simplifier la compréhension par les contribuables (consultables sur <https://dgrad.gov.cd/lois-dgrad/>), nous avons adopté un plan de rationalisation de ces charges cohérent avec les recommandations de l'assistance technique du FMI en octobre 2022 (**RS pour fin septembre 2022**).
- *La rationalisation des charges parafiscales.* L'inventaire de toutes les charges parafiscales, des comptes spéciaux et des budgets annexes est en cours et sera finalisée d'ici la mi-2023 (**RS pour fin juin 2023**) en vue de commencer à les rationaliser avec des mesures spécifiques à intégrer dans la Loi de finances 2024.

Maitrise des risques budgétaires et amélioration de la qualité des dépenses

15. Nous continuons à développer notre capacité d'évaluation et de gestion des risques budgétaires. Avec l'assistance technique du FMI, nous avons élaboré une déclaration détaillée contenant des informations sur (i) les risques macroéconomiques ; (ii) les risques liés à la dette publique ; (iii) les risques liés aux entités publiques autres que le gouvernement central ; (iv) les risques liés au secteur financier ; (v) les risques institutionnels ; et (vi) les risques à long terme, notamment ceux liés au changement climatique. Initialement publiée en annexe du Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), elle est désormais annexée à la Loi de Finances.

16. Concernant les risques liés à la dette publique, nous restons engagés à éviter (i) d'accumuler d'arriérés sur le service de la dette extérieure publique (CR) ; (ii) d'accumuler d'arriérés de salaires de l'Etat (OI) ; et (iii) le recours à des prêts de la banque centrale en faveur du gouvernement central (CR). Nous nous engageons également à ne plus utiliser les dépôts de la banque centrale comme collatéral/garantie pour les emprunts de l'administration centrale, tout en remboursant les emprunts de ce type existants selon l'échéancier prévu (OI).

17. Nous avons élaboré une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs. Elaborée avec l'assistance technique du FMI, la première étape de cette stratégie est un audit indépendant du stock d'arriérés intérieurs certifiés, qui sera achevé d'ici à **fin décembre 2022 (RS)**. Cet audit permettra de nettoyer la base de données de ce stock d'arriérés. L'étape suivante sera un arrêté ministériel définissant la répartition, en consultation avec les services du FMI, entre les petites créances, qui seront payées immédiatement et sans décote suivant un échéancier budgétairement soutenable, et les autres créances qui seront transformées en Obligations du Trésor que le gouvernement remboursera annuellement par anticipation via des opérations de rachat. Par ailleurs, nous travaillons à la reprise du processus de certification des arriérés et à l'amélioration de la traçabilité des dépenses à court terme, pour éviter d'accumuler de nouveaux arriérés.

18. Nous sommes déterminés à réformer le système de subvention aux prix des carburants pour maîtriser le risque lié aux passifs envers les distributeurs pétroliers. Face à l'écart entre les prix à la pompe fixés par le gouvernement et les prix reflétant les fondamentaux du marché, qui

génère d'importantes pressions budgétaires et des dépenses fiscales, nous avons initié une réforme globale de ce système de subvention :

- Afin de réduire les nouveaux passifs, nous avons procédé à une hausse graduelle des prix à la pompe depuis la fin 2021, pour une augmentation totale comprise entre 35% et 60% selon les régions. Nous avons aussi supprimé la subvention pour l'achat de carburant par les compagnies aériennes pour les vols internationaux. Nous étudions aussi la possibilité de limiter ou supprimer le bénéfice de la subvention pour le secteur industriel (notamment le secteur minier).
- À l'avenir, nous encouragerons un ravitaillement régulier et limiterons les risques de pénurie, ce qui passe par la certification et le paiement en temps opportun des montants dus aux distributeurs. Nous avons successivement certifié ces montants pour 2021 (350 millions de dollars), le premier trimestre 2022 (165 millions de dollars) et le deuxième trimestre 2022 (205 millions de dollars). En 2022, nous anticipons au total de payer 464 millions : 351 millions au titre d'arriérés sur la subvention des années passées et environ 114 millions pour la subvention cumulative de 2022.
- Fin août 2022, après un appel d'offres, nous avons engagé une société internationale de conseil pour mener l'audit de la structure des prix, dont le résultat est attendu d'ici décembre 2022. Mensuellement à partir de janvier 2023, nous publierons la structure de prix à la pompe, l'écart avec la vérité des prix, le montant estimé des manques à gagner pour les distributeurs et les manques à gagner sur les recettes fiscales. Nous certifierons les manques à gagner des distributeurs pour un trimestre donné dans un délai maximum de deux mois.
- Non poursuivrons ajustement prudent des prix à la pompe, tout en instaurant des transferts ciblés pour compenser les ménages les plus vulnérables à la volatilité de prix. À cette fin, nous solliciterons l'assistance technique du département des finances publiques du FMI afin de nous appuyer dans le cadre de cette réforme.

19. Nous entendons maîtriser la masse salariale à moyen terme, tout en lançant une réforme ambitieuse de la fonction publique. La masse salariale, qui a atteint 4,8% du PIB en 2021, est projetée à environ 5,2% en 2022, représentant une croissance de 20% par rapport à 2021. Cette croissance est due à diverses régularisations accordées visant une amélioration du traitement de base de certains fonctionnaires en régime général et des primes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité. Cependant, cette croissance ne peut pas être soutenue à moyen terme sans tensions sur la trésorerie. Pour 2023, pour s'assurer de la viabilité budgétaire, tout en tenant compte des contraintes sociales et notamment des besoins dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité, nous ciblons une masse salariale à 7130 milliards CDF. Ceci, représente une augmentation de 8,6% par rapport à 2022, qui sera répartie pour améliorer le traitement de base des différentes professions ciblées par les autorités. Par ailleurs, afin d'améliorer les salaires de base, tout en améliorant l'efficacité des services publics, nous avons commencé à définir une réforme de la fonction publique à moyen terme, y compris une stratégie globale de politique salariale, un nettoyage du fichier de la fonction publique visant à supprimer tout emploi fictif, une réorganisation

de la couverture sociale des agents publics et un programme de mise à la retraite financièrement soutenable.

20. Nous restons déterminés à augmenter les dépenses dans les domaines sociaux prioritaires.

- Face aux difficultés de décaissement de deux des trois programmes de l'OI, des mesures ont été mises en œuvre pour assurer que les lignes budgétaires nécessaires soient bien identifiées et pour résoudre les difficultés de coordination entre les différents acteurs (ministère du budget, ministère des finances, ministère de la santé, cellule de passation des marchés, primature). Malgré ces efforts et la sanctuarisation des dotations budgétaires nécessaires (versées sur des comptes dédiés au BCeCo), la passation des marchés a encore connu des retards, ne permettant pas les décaissements attendus au premier semestre 2022. Face à cette situation, nous proposons le renforcement du dispositif institutionnel de suivi en mettant en place une *task force* interministérielle (comprenant la présidence, la primature, les ministères des finances, du budget et de la santé) ainsi que l'accélération du processus d'approbation des marchés.
- Dans le cadre de notre plan d'élimination progressive de la subvention pour les prix des carburants, nous souhaitons développer des programmes sociaux ciblés, avec l'appui des partenaires au développement, notamment de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement avec l'assistance technique du FMI. Nous appuierons également les actions du ministère des affaires sociales et le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPS), notamment pour finaliser la politique et stratégie nationale de protection sociale (PSNPS).
- Nos priorités sociales comprennent également la gratuité d'accès à l'éducation, la promotion de la convergence régionale, ainsi que de faire face aux impacts (i) du retrait progressif de la MONUSCO ; (ii) des plus de 6 millions de réfugiés et personnes déplacées (en lien avec le travail de l'UNHCR) ; et (iii) de la hausse des prix de certains produits—aggravée par la guerre en Ukraine—sur l'insécurité alimentaire. Le cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire (IPC) estime à 26,4 millions le nombre de Congolais connaissant des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aigüe, comparativement à 15,6 millions en 2019.¹ Nous nous engageons à accélérer les projets de sécurité alimentaire en cours, et à intensifier notre réponse avec des nouveaux programmes plus ambitieux afin d'accroître l'offre et la disponibilité de nourriture dans le cadre de l'Agenda de Transformation Agricole lancé par le Président de la République.

21. Nous améliorerons l'efficacité de la gestion des investissements publics :

- Nos réformes sont basées sur les recommandations des missions d'assistance technique du FMI au mois de mars et septembre 2022 ayant évalué la gestion des investissements publics (*Public Investment Management Assessment*, PIMA) et qui ont mis en lumière des faiblesses structurelles

¹ Voir [RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO \(RDC\) Aperçu de la sécurité alimentaire et de la nutrition | juillet 2022 – juin 2023](#)

tout au long du cycle d'investissement public. D'ici à fin février 2023, le Conseil des ministres adoptera une feuille de route pour le renforcement de la gestion des investissements publics.

- Nous avons amorcé les actions suivantes : (i) la restructuration de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes (CSPP) avec la redéfinition de ses missions et le renouvellement de l'équipe de coordination ; (ii) le renforcement du suivi des projets et programmes avec un tableau de bord, et la gestion proactive des délais; et (iii) la signature de contrats de performance entre le gouvernement et les coordonnateurs des Unités de gestion des projets (UGP), représentant plus de 70% du portefeuille des projets sur financement extérieur.
- Par ailleurs, (i) le décret sur la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets sera signé au deuxième trimestre 2023 (**RS initialement prévu pour fin mars 2023, nouvelle date proposée pour fin mai 2023**), pour tenir compte du travail technique nécessaire et de la validation par le département des finances publiques du FMI) ; (ii) un identifiant numérique unique sera attribué à chaque projet financé par le gouvernement ou ses partenaires au développement; (iii) un Manuel des procédures sera élaboré pour standardiser les méthodologies de gestion des investissements publics, y compris l'évaluation des impacts climatiques, et adopté par le gouvernement d'ici fin 2023 (**proposition de RS pour fin décembre 2023**); (iv) un Arrêté portant modification de l'organisation et fonctionnement de la CSPP sera signé d'ici fin mars 2023 ; (v) les flux d'information sur l'exécution physique et financière des projets et leur calendrier seront systématisés entre les unités de gestion des projets, les agences fiduciaires et les entités chargées du suivi (DCS, CSPP, Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements, Direction Générale du Portefeuille Public, Direction Générale de Reddition des Comptes), ainsi qu'aux Directions d'Etudes et Planification et aux Directions Administratives et Financières des Ministères de tutelle ; et (vi) un programme d'investissements publics exhaustif et réaliste sera produit, il soutiendra un processus plus transparent de sélection des projets et servira de véhicule principal d'information pour le Parlement sur les projets en cours et à venir.
- Compte tenu de l'importance du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), en partie financé par la moitié de l'allocation générale de DTS d'août 2021 (511 millions de dollars en 2022 pour des écoles, centres de santé et bâtiments administratifs, et 203 millions de dollars prévus en 2023 pour l'électrification rurale), sa mise en œuvre doit mener à l'adoption bonnes pratiques qui pourront être étendues à la gestion d'autres projets. C'est pourquoi les trois agences en charge de ces investissements—le Bureau Central de Coordination (BCeCo), la Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des États Fragiles (CFEF), et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)—respecteront les principes de transparence et la loi de passation des marchés publics. Nous assurerons un suivi étroit de la mise en œuvre physique du PDL-145T, avec des fiches de projets détaillées et une géolocalisation pour chaque infrastructure, et nous renforcerons la conformité aux procédures de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics. Comme nous nous y sommes engagés, en plus des rapports trimestriels qui seront produits par les agences chargées de la mise en œuvre dans

un délai d'un mois après chaque trimestre, nous publierons un rapport annuel consolidé sur l'utilisation de l'allocation de DTS en 2022 d'ici fin juin 2023.

- Le renforcement du BCCo se poursuit. Le comité de pilotage, avec un représentant du ministère de finance à sa tête, surveille les orientations et la bonne gestion du BCCo. De plus, les audits du BCCo de 2017 à 2021 démontrent la nécessité d'améliorer la structuration des projets qu'il gère et ses processus internes (l'archivage, le rapportage, le suivi des bons provisoires, et l'organisation comptable). Nous publierons dorénavant des audits externes indépendants annuellement, incluant les observations des auditeurs.

Amélioration de la Gestion des Finances Publiques (GFP)

22. Le plan d'actions opérationnel de la mise en œuvre de la stratégie de la réforme des finances publiques a été adopté par le Conseil des ministres le 19 août 2022. Ce plan d'action, est articulé autour de cinq axes prioritaires :

- *Axe 1. La réforme budgétaire.* La crédibilité budgétaire sera renforcée, notamment par l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle, de la formulation du cadre macroéconomique et de la prévision des ressources budgétaires. Nous améliorerons également la transparence dans la formulation de notre budget. En parallèle, le décret portant gouvernance budgétaire en ligne avec les recommandations d'assistance technique de FAD a été signé le 29 octobre 2022 (**RS pour fin octobre 2022**).
- *Axe 2. La politique fiscale et le renforcement des administrations fiscales* (voir §13-14).
- *Axe 3. La réforme de la dépense publique, incluant :*
 - *Le renforcement de la chaîne des dépenses et la limitation du recours aux procédures d'urgence.* Limitée à environ 8% en 2021 et à 8,8% au premier trimestre 2022, la proportion des dépenses effectuées selon la procédure d'urgence a fortement augmenté au deuxième trimestre 2022 (pour atteindre 19%), principalement sous l'effet des dépenses de sécurité. Nous sommes déterminés à limiter la proportion des dépenses en procédure d'urgence en-deçà de 5% du total des dépenses. De plus, nous continuerons à publier des rapports trimestriels détaillant la nature et le montant de ces dépenses. Le rapport le plus récent, basé sur les informations du 2^{ème} trimestre 2022, a été publié le 15 novembre 2022.
 - *L'amélioration de la transparence et de l'efficacité de la commande publique.* Le gouvernement a initié l'informatisation des procédures de passation des marchés publics à travers le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP). SIGMAP a été lancé officiellement par le Président de la République le 29 août 2022, et le gouvernement adoptera, au plus tard fin avril 2023, une feuille de route pour le déployer dans toutes les entités publiques. De plus, d'ici fin 2022, comme nous nous y étions engagés, nous mettrons en œuvre les modifications légales nécessaires au renforcement de l'identification et de divulgation des informations sur la

propriété effective concernant la passation des marchés publics, en cohérence avec les recommandations de l'assistance technique du FMI.

- *Le renforcement de la gestion de la dette publique.* Un arrêté interministériel a été signé le 5 décembre 2020, chargeant la Direction Générale de la dette publique (DGDP) d'évaluer et de surveiller tous les nouveaux contrats de dette, y compris leur cohérence avec la conditionnalité du programme, et de faire respecter la déclaration de dette des entreprises publiques. A cet effet, un Projet de Loi sur l'endettement public sera soumis au parlement d'ici mars 2023 afin d'harmoniser le cadre juridique régissant la gestion de la dette publique.
- *L'amélioration de la supervision des entreprises publiques (EP) et la gestion des risques associés.* Les principales EP (Générale des carrières et des mines (Gécamines), Société minière de Bakwanga (MIBA), Régie de distribution d'eau (REGIDESO), Société nationale d'électricité (SNEL), Régie des voies aériennes (RVA), Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) et Société commerciale des transports et des ports (SCTP)) devront produire leurs états financiers de façon régulière et le gouvernement, avec l'assistance technique du FMI, produira un rapport sur la performance du portefeuille de l'Etat en annexe du projet de Loi de Finances 2024.
- *Le renforcement de la gestion des investissements publics* (voir §21).
- *Axe 4. La comptabilité publique et la gestion de la trésorerie :*
- *La restauration de la fonction comptable de l'Etat.* En mars 2022, nous avons signé le décret portant création de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP). Un arrêté ministériel fixant organisation et fonctionnement du le réseau national des comptables publics, sera signé d'ici à fin mars 2023 (contre octobre 2022 comme initialement prévu), et un décret fixant le cadre et structures organiques de la DGTCP sera signé avant fin 2022. D'ici fin octobre 2023, le Gouvernement adoptera deux décrets : l'un sur les procédures de comptabilisation des recettes, l'autre sur les paiements de l'Etat à des tiers.
- *L'amélioration de la gestion de la trésorerie.* Après le recensement des comptes des administrations ouverts à la Banque Centrale, le même travail est en cours pour les comptes dans les banques commerciales et sera achevé fin mars 2023. Dans le cadre de la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT), nous consoliderons progressivement l'ensemble des comptes de l'Etat, y compris ceux liés aux comptes spéciaux et budgets annexes. Le processus pour la mise en place du CUT a été défini dans une feuille de route qui sera adoptée en Conseil des ministres d'ici à fin juin 2023. Le gouvernement, avec l'assistance technique du FMI, adoptera un décret délimitant le périmètre et la structure du CUT et fixant les modalités de son fonctionnement, au plus tard en mai 2023 (**RS pour fin mai 2023**).
- *Axe 5. La numérisation du système de gestion des finances publiques.* Au-delà de la digitalisation en cours de la collecte des recettes, le gouvernement souhaite mettre en place un système intégré de gestion des finances publiques (GFP) pour interconnecter les différents systèmes

informatiques des finances publiques existants et développer les modules de comptabilité et de gestion budgétaire. Ainsi, nous adopterons, d'ici à fin mars 2023, un plan de numérisation du système de gestion des finances publiques. Aussi, un cadre institutionnel de coordination et d'orientation du système numérique de GFP sera mis en place au travers de la signature d'un décret portant création de la Direction Générale des systèmes d'information financière. Ce service public aura pour mission de planifier l'évolution et le développement des systèmes d'information des finances publiques, d'assister la maîtrise d'ouvrages pour les projets liés à la GFP et d'assurer la sécurité, l'intégrité, la fiabilité ainsi que la régulation technique des systèmes d'information des finances publiques.

23. Nous explorerons la possibilité d'une refonte du cadre budgétaire pour ancrer la politique budgétaire sur un solde à moyen terme hors ressources extractives. D'importantes avancées ont été faites ces dernières années dans la politique budgétaire notamment dans la mobilisation des recettes et l'absence de financement monétaire. Pour continuer à renforcer le cadre budgétaire et éviter des politiques budgétaires procycliques en relation avec les prix des minerais, nous envisageons un cadre budgétaire qui permettra de gérer les défis découlant de la volatilité des prix de minerais et ainsi renforcer la mise en œuvre de la politique budgétaire à moyen terme. Comme d'autres exportateurs de matières premières, ce cadre permettra l'élaboration de politiques budgétaires plus acycliques qui tiennent en compte la volatilité et l'incertitude et la gestion des risques fiscaux.

Amélioration des statistiques des Finances et Dettes Publiques

24. Une amélioration des statistiques des finances publiques et de la dette renforcera notre capacité institutionnelle. Nous renforçons nos statistiques budgétaires avec la préparation, d'ici fin novembre 2022 du TOFE 2021 en format MSFP par la DTMF, élaboré à partir des TOFE MSFP 1986 pour être publié dans l'annuaire statistique du FMI ; et rendre opérationnel le nouveau schéma comptable restreint en vue de l'utilisation de la Balance Générale des Comptes du Trésor (BGCT) comme source principale du TOFE au format MFSP 2014 d'ici septembre 2023. Pour les statistiques de dettes publiques, la DGDP compte rétablir la publication régulière trimestrielle des statistiques sur la dette du secteur public suivant le Guide pour les Compilateurs et les Utilisateurs de 2013 et qui seront publiés sous « Quarterly Public Sector Debt Statistics—QPSDS ») à partir du deuxième trimestre 2023.

C. Politiques monétaire, financière et de change

25. Face aux pressions inflationnistes apparues ces derniers mois, nous avons pris des mesures pour resserrer la politique monétaire. Alors que notre objectif à moyen terme reste de maintenir l'inflation près de la cible de 7%, l'inflation devrait dépasser les 12% à fin 2022. Bien que cette inflation soit largement causée par des chocs externes, l'ampleur de la hausse fait craindre des effets de second tour. Afin d'éviter le déscancrage éventuel des anticipations d'inflation ou du taux de change, le Comité de Politique Monétaire de la BCC a décidé d'augmenter le taux directeur de 75 points de base le 24 novembre 2022. Le Comité continuera à surveiller l'évolution de la conjoncture économique ainsi que les risques pouvant affecter cette dernière. Si nécessaire, le Comité agira pour

resserrer davantage la politique monétaire et éponger une liquidité excessive. Une augmentation additionnelle du taux directeur, un élargissement des fourchettes d'appels d'offres des bons BCC ou une hausse des coefficients de la réserve obligatoire comptent parmi les mesures envisagées dans cette éventualité.

26. Nous continuons à renforcer nos marges de manœuvre externes :

- L'accumulation de réserves a été plus rapide que l'objectif de réserves internationales établi lors de la demande du programme. Les réserves brutes ont atteint 4,1 milliards de dollars à fin octobre 2022 (contre 2,8 milliards de dollars à la fin 2021). La hausse des recettes fiscales minières (payées en dollars) et les achats de devises au marché de change (381 millions de dollars) ont contribué à l'accumulation de réserves en 2022. À fin juin 2022, nous avons accumulé des réserves nettes de 1,2 milliard de dollars, contre un objectif ajusté de 1 milliard de dollars. D'ici la fin de l'année, nous prévoyons accumuler au moins 1,14 milliard de dollars de réserves internationales nettes (**CR pour fin décembre 2022**).
- Nous restons déterminés à saisir toute opportunité d'accumulation de réserves, qui restent faibles (2 mois d'importations à fin septembre 2022) malgré cette accumulation significative. Étant donné l'incertitude et les risques accrus, nous visons une accumulation d'au moins 430 millions de dollars au premier semestre 2023 (**CR pour fin juin 2023**) et de 700 millions d'ici à fin 2023 (**OI pour fin décembre 2023**). Cet objectif reflète la baisse attendue des soldes des comptes en devises auprès des banques locales (voir §28), l'absence de toute nouvelle garantie pour des emprunts de l'administration centrale et le remboursement prévu des garanties existantes.

27. La modernisation du cadre de la politique monétaire va se poursuivre :

- La conduite prudente de la politique monétaire repose sur l'absence de toute avance faite par la BCC pour financer le déficit budgétaire public, conformément à la loi organique de la BCC, la loi relative aux finances publiques et au pacte de stabilité entre le gouvernement et la BCC. Elle dépend également de l'absence de toute nouvelle garantie pour des emprunts de l'administration centrale, et du remboursement prévu des garanties existantes. À cet effet, nous réitérons notre engagement à réduire les dépôts placés en garantie au même rythme que la réduction de l'encours des prêts associés (**OI**).
- La signature du protocole d'accord et de son avenant portant sur la régularisation des créances de la BCC sur le Trésor envers a mené à l'émission de titres publics conformément au calendrier convenu. De plus, l'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC a été validée par son Conseil le 7 novembre 2022 (**RS pour fin novembre 2022**). L'analyse envisage l'injection de 213 milliards CDF de capitaux frais et un rehaussement des fonds propres de 2700 milliards CDF. Cette analyse servira de base à la signature d'un nouveau protocole d'accord entre le gouvernement et la BCC sur la mise en œuvre de cette recapitalisation (**proposition de RS à fin septembre 2023**). La recapitalisation de la BCC renforcera son autonomie financière et opérationnelle et soutiendra à terme les opérations de politique monétaire.

- Depuis janvier 2022, la réserve obligatoire sur les dépôts en devises est constituée en devises pour les dépôts excédent leur niveau à fin 2021. La portion de cette réserve constituée en monnaie nationale, vestige de l'ancien système, sera réduite de 2,5% d'ici fin juin 2023 et de 5% d'ici fin 2023, pour être convertie en réserve constituée en devises. Nous nous préparons à ponctionner la liquidité additionnelle en monnaie nationale résultant de cette réforme. Par ailleurs, nous procéderons à une évaluation de la réforme, en collaboration avec le FMI.
- Avec un programme pluriannuel d'assistance technique du FMI, nous allons finaliser la mise en place du système de prévisions et d'analyses de politiques (FPAS) et passer à son opérationnalisation pour renforcer le processus décisionnel en matière de politique monétaire. Nous prendrons les mesures d'accompagnement nécessaires à l'amélioration des capacités d'analyse et de prévision économiques de la BCC, et de sa communication.
- Suivant les principes énoncés dans le [Code de transparence des banques centrales](#), nous tiendrons des réunions du comité de politique monétaire au moins trimestriellement et selon un calendrier préétabli ; de plus, nous publierons promptement un communiqué à l'issue de ces réunions.
- Les interventions de la BCC sur les marchés de change continueront à être limitées à l'accumulation de réserves, ou destinées à calmer un épisode de volatilité extrême du taux de change ayant le potentiel de miner la stabilité macroéconomique, tout en prenant en compte la forte dollarisation de l'économie. De plus, nous évaluerons les mesures nécessaires au renforcement du marché des changes.

28. Nous continuerons à renforcer la gouvernance de la BCC en mettant en œuvre les recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2020 :

- Le Conseil de la BCC a adopté un plan de mise en œuvre du cadre comptable IFRS le 27 septembre 2022. Pour l'exercice 2023, les états financiers de la BCC seront produits sur la base des normes IFRS. Afin de finaliser cette réforme, nous avons sollicité l'assistance technique du FMI.
- La BCC compte adopter ses règles de passation de marché (initialement prévu pour fin juin 2022) et mettre en place une Cellule responsable de leur application d'ici fin 2022.
- La BCC renforcera la gestion des réserves de change en s'engageant à plafonner les dépôts en devises chez les correspondants locaux (excluant les dépôts utilisés comme garantie pour des emprunts de l'administration centrale) à 300 millions de dollars à fin 2022, puis à 250 millions de dollars d'ici fin juin 2023 et à 200 millions fin décembre 2023 (**CR pour fin juin 2023, OI pour fin décembre 2023**). De plus, nous ne débiterons pas les réserves internationales si cela ferait augmenter le solde des comptes chez des correspondants locaux au-delà du plafond le plus récent. Nous n'ouvrirons pas de nouveaux comptes en devises chez les correspondants locaux. Finalement, d'ici fin juillet 2023, de concert avec le FMI, la BCC préparera également un plan de

fermeture définitive de l'ensemble des comptes en devises auprès des correspondants locaux, y compris les transformations résultantes à la fonction de caissier de l'État.

- La BCC établira une fonction de conformité ayant comme piliers la LBC/FT, la déontologie ainsi que la fraude interne et externe. Une cartographie des risques internes LBC/FT est en cours d'élaboration et sera validée par le Conseil de la BCC. Afin d'améliorer la clôture comptable mensuelle, un comité de conciliation des dépenses et recettes de l'État a été mis en place et le contrôle des comptes en suspens a été renforcé. L'audit interne transmet désormais des rapports intermédiaires au comité d'audit. Le Conseil approuvera une charte de l'audit interne d'ici fin 2022 et la BCC rendra compte des activités du comité d'audit dès son rapport annuel 2022.

29. La mise en œuvre des recommandations de la récente revue de la stabilité du secteur financier (FSSR) sera essentielle pour le renforcement de la surveillance et de la réglementation du secteur financier.

La [revue de la stabilité du secteur financier](#) menée en janvier 2022 et publiée en septembre 2022 fournit un diagnostic détaillé de la situation du secteur bancaire. Avec l'assistance technique du FMI, nous élaborons une stratégie pour les années à venir basée sur les recommandations dans les domaines suivant :

- *Réglementation du secteur financier* : l'adoption de la nouvelle loi bancaire, attendue d'ici fin 2022, demeure un préalable à l'avancée des réformes. Après sa promulgation, nous allons réviser l'ensemble de la réglementation prudentielle et définir les règles prudentielles pour les établissements de paiement. La BCC adoptera une instruction sur l'identification et la gestion des risques associés aux transactions entre parties liées conforme au 20^e Principe fondamental de Bâle (**proposition de RS pour fin novembre 2023**).
- *Supervision du secteur financier et simulations de crise (stress tests) bancaires* : D'ici fin mars 2023, la BCC évaluera les conséquences du rétablissement, le 22 décembre 2021, des règles sur la qualité du portefeuille de crédit et d'autres règles bancaires, qui étaient suspendues depuis mars 2020. Pour renforcer la capacité de la BCC, nous allons recruter des experts bancaires, déployer une supervision basée sur les risques, et mettre en place un comité pour préparer les données nécessaires aux simulations de crise (*stress tests*) ainsi qu'un centre d'expertise en risques informatiques au sein de la Direction de la supervision des intermédiaires financiers (DSIF) d'ici septembre 2023 (initialement prévu pour décembre 2022).
- *Gestion de crise et filet de sécurité financière* : la BCC adoptera un règlement sur les plans de redressement des banques ; alignera avec les meilleures pratiques le cadre de fourniture de liquidité d'urgence ; et procédera à une revue des accords de coopération transfrontaliers avec tous les pays d'origine des maisons mères des banques établies en RDC, dans l'optique d'intégrer la planification du redressement et de la résolution.
- *Mandat de stabilité financière et politiques macroprudentielles* : afin d'appuyer les travaux du Comité de Stabilité Financière, créé en novembre 2021, nous fournirons les ressources requises pour créer une fonction de stabilité financière ; nous continuerons à renforcer la surveillance des institutions financières non bancaires ; et nous allons développer des outils de surveillance et

d'alerte précoce pour analyser l'interdépendance et les interconnexions sectorielles. Dès mars 2023, nous nous engageons à transmettre mensuellement nos indicateurs de solidité financière au FMI afin qu'ils soient publiés.

30. Notre stratégie nationale d'inclusion financière sera finalisée d'ici juin 2023. Prévues initialement pour décembre 2022, nous attendons pour la finaliser le rapport final de la mission de la Banque mondiale pour le développement du secteur financier, attendu d'ici fin 2022. La stratégie comportera les objectifs ci-après : (i) améliorer l'accès aux services et produits financiers ; (ii) faire augmenter le crédit aux ménages et aux petites et moyennes entreprises ; (iii) accroître l'utilisation de l'argent mobile et autres services fintech ; (iv) éduquer et protéger les consommateurs ; (v) renforcer l'infrastructure et les institutions ; et (vi) accroître la gamme de services d'assurances offerts aux particuliers et aux entreprises. Nous travaillerons aussi à restructurer et renforcer les institutions de microfinance, qui ont le potentiel de soutenir l'inclusion financière.

D. Réformes structurelles : Améliorer la Gouvernance et l'Environnement des Affaires

31. L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption restent au cœur de la stratégie du gouvernement :

- Nous renforcerons l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) placée sous la Présidence, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales. L'Agence a publié son premier rapport annuel fin mars 2022.
- En octobre 2022, l'office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) a accusé réception des informations envoyées par le gouvernement pour le deuxième cycle du mécanisme d'examen de l'application de la CNUCC, préalable à l'examen par deux pays pairs.
- Conformément à notre engagement, la direction de la Cour des comptes, de même que l'ensemble de ses nouveaux magistrats, ont été nommés et ont prêté serment devant le Président de la République le 31 août 2022. Nous renforcerons les moyens de la Cour des comptes, y compris via une dotation budgétaire (le projet de loi de finances prévoit un budget de 49 milliards CDF en 2023 (contre 22 milliards en 2022).
- Autres avancées notables : la validation de la Politique Nationale de la Réforme de la Justice (PNRJ), et la validation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (ministère de la Justice, APLC, OSCEP et autres institutions et partenaires) dont le plan d'action sera finalisé et validé d'ici à la fin de l'année 2022. L'Inspection générale des Finances poursuit ses missions de contrôle et a publié plusieurs rapports sur son [site internet](#).

32. Nous poursuivrons nos efforts de transparence et de gouvernance du secteur minier :

- Le processus de validation de la RDC par le Secrétariat International de l'ITIE a été finalisé et le Conseil d'administration de l'ITIE a annoncé le 13 octobre 2022 que la RDC a obtenu un score général élevé, montrant une réponse satisfaisante à la plupart des exigences. Cette validation montre toutefois que des progrès peuvent encore être accomplis, notamment en termes de renforcement de la transparence et de la publication des bénéficiaires ultimes des contrats miniers, et le gouvernement est décidé à mettre en œuvre ces recommandations. Au-delà de cette validation, le gouvernement continuera à soutenir le travail de l'ITIE, y compris en respectant les dotations budgétaires nécessaires à son fonctionnement.
- Ainsi, le 1er décembre 2022, nous avons publié un contrat renégocié permettant le retour d'actifs miniers en faveur de l'Etat (action préalable). Nous continuerons à publier tous les nouveaux contrats (**RS continu**) en conformité avec les dispositions pertinentes du Code Minier et des exigences de la Norme ITIE, y compris les contrats renégociés. Par ailleurs, les états financiers 2021 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs, ont été publiés en août 2022, renouvelant une bonne pratique.
- Enfin, compte tenu de l'importance de l'exploitation du cobalt (la RDC disposerait de 60 à 70% des réserves mondiales) et de la part du cobalt exploité de façon artisanale (estimée jusqu'à 20%), nous travaillons à améliorer les droits humains (y compris l'interdiction effective du travail des enfants) et les impacts sur l'environnement, qui garantiront un prix équitable pour les travailleurs artisanaux, et qui favoriseront une meilleure traçabilité des exportations et des retombées fiscales pour l'Etat.

33. Nous nous engageons à améliorer le cadre de LBC/FT et sa mise en œuvre :

- Le 21 octobre 2022, le GAFI a annoncé l'inscription de la RDC sur la liste des juridictions sous surveillance renforcée (« liste grise »). Nous nous engageons à remédier aux lacunes identifiées par le biais d'un plan d'action actualisé convenu avec le GAFI. Suivant les Recommandations du GAFI pour améliorer le cadre de LBC/FT et sortir éventuellement de la liste grise, nous veillerons à i) finaliser de l'évaluation nationale des risques (ENR, présentement élaborée avec l'assistance de la Banque Mondiale) et à adopter d'une stratégie nationale LBC/FT d'ici fin mai 2023 ; ii) assigner des autorités de surveillance pour tous les secteurs d'entreprises et professions non-financières désignées, et élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance fondé sur les risques ; iii) doter la CENAREF de ressources suffisantes et renforcer sa capacité pour mener ses missions; iv) renforcer les capacités d'enquêtes et de poursuites en matière de LBC/FT ; et v) appliquer efficacement un régime de sanctions financières ciblées liées au terrorisme et à son financement.
- Une étape cruciale sera l'adoption d'une nouvelle loi LBC/FT, qui intègre des amendements préparés par la Cellule nationale de renseignements financiers (CENAREF) visant à aligner le projet de loi sur les Recommandations du GAFI. Les amendements comprennent l'élargissement de l'application des mesures de LBC/FT à l'ensemble du secteur financier au-delà des banques, l'interdiction des comptes bancaires anonymes, le renforcement de mesures de vérification préalable à l'égard des clients de virements électroniques, et l'établissement d'exigences de base

en matière de vérification préalable de la clientèle des correspondants bancaires. En outre, la loi vise à définir les personnes politiquement exposées (PPE) conformément aux Recommandations du GAFI, renforcer les mesures de vérification préalable à l'égard des PPE, et renforcer les procédures de déclaration de patrimoine des PPE conformément à l'article 99 de la Constitution.

- Le travail de la CENAREF pour mettre en œuvre le plan d'actions convenu bénéficiera de l'assistance technique de plusieurs partenaires (dont l'Union européenne, la Banque mondiale et les Etats-Unis). Une *task force* de haut niveau, comprenant les Ministres des Finances, du Budget, de la Justice, Intérieur, la Gouverneur de la BCC, le DG du COLUB (Comité consultatif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) et la société civile impulsera les réformes nécessaires et suivra les progrès.

34. Nous sommes déterminés à accélérer les réformes pour stimuler l'investissement privé :

- Avec la coordination de la cellule climat des affaires placée auprès de la Présidence de la République et de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), le gouvernement a adopté une feuille de route comportant près de 70 réformes pour (i) la facilitation de la création d'entreprises (instauration d'un visa d'affaires, mise en place d'un guichet unique de délivrance des licences, permis et autorisations spécifiques), (ii) la facilitation de l'accès à l'électricité, (iii) la facilitation du transfert de propriété (avec une base de données des transactions du registre foncier, numérisation des plans cadastraux de Kinshasa, réduction des délais de mutation de 38 à 15 jours), et (iv) la facilitation des échanges internationaux (promotion des plateformes logistiques, mise en place de la commission de règlement des litiges commerciaux, et adoption de la loi sur le commerce et les échanges électroniques).
- Par ailleurs, nous voulons un système de perception fiscale juste et prévisible évitant les accusations de harcèlement fiscal (l'objectif de mobilisation des recettes ne doit pas être en opposition avec l'amélioration du climat des affaires) et nous travaillons à l'amélioration du système judiciaire pour la résolution des litiges commerciaux, avec l'application et la protection des droits de propriété et des droits contractuels.
- Enfin, lors du Conseil des Ministres du vendredi 26 août 2022, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un Baromètre National du Climat des Affaires en RDC afin d'évaluer périodiquement le degré de satisfaction des agents économiques vis-à-vis des réformes et de tous les aspects liés à l'environnement des affaires. Ce baromètre, qui permettra au gouvernement d'évaluer son action et d'optimiser ses politiques futures, pourrait commencer à être publié début 2023.

35. Nous comptons renforcer notre cadre juridique et institutionnel de gestion des partenariats public-privé (PPP) et des risques budgétaires associés. Principalement,

- En application de la loi PPP N°18/016 du 09 juillet 2018 relative aux PPP, nous comptons signer, d'ici à fin octobre 2023, les différents décrets d'application de la loi sus-évoquées règlementant : (i) les modalités d'octroi de garanties de l'Etat ; (ii) les modalités d'approbation des contrats PPP ;

(iii) les modalités de saisine de l'établissement public ; (iv) les modalités de réalisation de l'évaluation comparative préalable des options des PPP relativement à d'autres formes de la commande publique (**proposition de RS pour fin juin 2023**). Nous publierons également tous les contrats en PPP sur le site internet de l'ARMP.

- Dans l'objectif de renforcer les PPP, le cadre institutionnel sera révisé d'ici fin novembre 2023. Avec l'assistance technique du FMI, une version modifiée de la loi sur le PPP clarifiera les rôles et responsabilités (i) du Ministère du plan dans l'identification et la sélection des projets; (ii) des ministères sectoriels dans la négociation des PPP avec l'assistance de l'UC-PPP ; et (iii) des ministères des Finances et du Budget dans l'approbation des projets PPP après leur évaluation, y compris l'analyse des risques budgétaires. En 2023, nous établirons le registre des garanties à la DGDG du ministère des Finances et un registre exhaustif des PPP à l'ARMP et l'UC-PPP.

36. Nous mettrons en place toutes les mesures de sauvegardes nécessaires avant de rendre opérationnelle une banque nationale de développement ou toute nouvelle institution financière publique ou parapublique.

Un plan d'affaires, comprenant l'identification des sources de financement, une analyse des risques budgétaires, une structure de gouvernance solide et un système d'analyse de risque de crédit pour le portefeuille, sera préparé en coordination avec les services du FMI avant toute opérationnalisation. Lors de ses opérations, cette banque devra également respecter l'ensemble des procédures de passation de marché applicables aux institutions gouvernementales, et elle sera supervisée par la BCC. De plus, nous rationaliserons les agences et sociétés financières publiques pour consolider nos efforts.

37. Préserver l'environnement, s'adapter au changement climatique et intégrer les considérations de changements climatiques dans les investissements publics sont des priorités croissantes.

Bien que nos émissions de gaz à effet de serre soient parmi les plus faibles au monde, la RDC est sujette à des précipitations intenses, à des glissements de terrain, à l'érosion côtière, aux vagues de chaleur et aux sécheresses saisonnières. Nous avons publié notre contribution nationale déterminée (NDC) révisée avant la COP26, qui se concentre sur les mesures d'atténuation et d'adaptation dans les domaines de conservation des forêts, de traitement des déchets, de l'énergie, de l'agriculture et de l'érosion côtière. Nous avons établi des actions prioritaires pour notre stratégie de politique d'atténuation et d'adaptation contre le changement climatique en ligne avec notre Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et la stratégie nationale REDD+. Les actions prioritaires couvrent cinq secteurs, à savoir i) la conservation des écosystèmes forestiers et de biodiversité, ii) agriculture, pêche, élevage et développement rural intégré, iii) eau et assainissement, iv) plan d'actions et coûts associés ; et v) engagement du secteur privé. Nous allons renforcer la gestion des investissements publics face aux risques de changement climatique suivant les recommandations de la mission C-PIMA.

III. AUTRES ENJEUX ET SUIVI DU PROGRAMME

38. Nous continuerons à renforcer les capacités de nos institutions, avec l'appui de nos partenaires. La fourniture d'assistance technique a déjà contribué à des diagnostics approfondis

essentiels pour la mise en œuvre de nos plans de réforme, y compris un diagnostic complet de la gouvernance, et plus récemment le FSSR et le PIMA. Nous nous réjouissons des perspectives de disposer d'experts résidents, avec l'installation d'une experte du département des affaires budgétaires du FMI (financée par le gouvernement du Japon dans le cadre du projet « Renforcer la soutenabilité budgétaire dans les États fragiles d'Afrique subsaharienne »), le recrutement en cours de deux experts dans le domaine budgétaire et fiscal, financés par la coopération Belge (Enabel) et qui travailleront en étroite collaboration avec l'assistance technique du FMI, ou encore de la disposition du département monétaire et des marchés de capitaux du FMI à placer des experts auprès de la BCC.

39. Nous restons déterminés à améliorer nos statistiques, dont la qualité est globalement adéquate pour la surveillance et le suivi du programme. Nous nous engageons à ce que les données prévues au PAT soient fournies de façon proactive dans les délais prescrits. En mars 2023, nous avons publié la nouvelle série révisée du PIB jusqu'à 2019, avec 2005 comme année de base, suivant le Système de comptabilité nationale (SCN) 1993. Nous avons travaillé avec AFRITAC Centre et le département des statistiques du FMI pour mettre à jour cette série pour les années 2020 et 2021, qui sera publiée d'ici fin juin 2023. Enfin, le rebasage du PIB sur l'année 2019 se fera dans le cadre des travaux de la migration au SCN 2008 qui vont être lancés en 2023. Nous continuerons à soutenir l'Institut national de la statistique et les autres institutions gouvernementales en charge de produire des statistiques officielles dans l'accomplissement de leurs missions, et nous comptons sur la poursuite de l'assistance technique et financière de nos partenaires. Nos priorités comprennent l'amélioration de la collecte des données sur la dette, en particulier sur les entreprises publiques, et la gestion de la dette ; l'amélioration de la qualité et de la fréquence de transmission des données par la BCC ; et le renforcement de la précision des indicateurs économiques.

40. Le programme continuera d'être évalué sur la base de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2) lors de revues semestrielles. Les définitions des concepts et indicateurs clés, ainsi que les exigences en matière de fourniture de données, sont énoncées dans le protocole d'accord technique ci-joint. Les quatrième et cinquième revue devraient être achevées respectivement le 15 mars 2023 et le 15 septembre 2023 ou après, sur la base des dates de test pour les critères de performance périodiques à fin décembre 2022 et fin juin 2023, respectivement. Sous la direction du ministre des Finances, du Ministre du Budget et du Gouverneur de la BCC, une troïka technique présidée par le ministère des Finances et comprenant le Ministère du Budget et la BCC est chargée de suivre la mise en œuvre du programme. Le CTR assurera la coordination, le secrétariat technique et la liaison avec le FMI dans la transmission des informations à partager avec les services du Fonds conformément au PAT. Les auditeurs externes de la BCC valideront les critères quantitatifs monétaires et les transactions sur le compte suivi par le FMI et logé à la BRI aux dates de test.

Tableau 1. République démocratique du Congo: Proposition des critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour la FEC

	2022								2023					
	Fin juin				Fin sep.				Fin déc.		Fin mars	Fin juin	Fin sept.	Fin déc.
	CR				OI				CR		OI	CR	OI	OI
	Rapp.	Ajusté	Résultat	État	Rapp.	Résultat	État	Rapp.	Chang.	Proposé	Proposé	Proposé	Proposé	
22/210				22/210			22/210	proposé						
Critères de réalisation quantitatifs														
Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC (en millions de dollars)	960	1 006	1 167	Satisfait	1 000	1 193	Satisfait	1 140		100	430	700	700	
Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État (en milliards de CDF) 1/	592	502	-1 562	Satisfait	1 008	- 981	Satisfait	1 008		405	405	405	405	
Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC (en milliards de CDF)	700	- 949	-2 380	Satisfait	1 000	- 940	Satisfait	1 200	363	450	450	450	450	
Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs (en millions de dollars) 2/	0	0	0	Satisfait	0	0	Satisfait	0		0	0	0	0	
Planchers sur le solde budgétaire intérieur (base caisse, en milliards de CDF)	- 580	-1 137	517	Satisfait	-1 053	- 7	Satisfait	-1 570		- 560	- 430	- 800	-1 000	
Plafonds sur la souscription ou la garantie de nouvelle dette extérieure par le secteur public (valeur actuelle, en millions de dollars)	606		604	Satisfait	1 300	645	Satisfait	1 300		1 180	1 500	1 750	2 020	
Plafonds sur les variations des avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques (en millions de dollars)										300	250	250	200	
Objectifs indicatifs														
Plafond sur les variations des dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale (en millions de dollars)	- 84		- 70	Non satisfait	- 150	- 83	Non satisfait	- 150		- 20	- 34	- 47	- 61	
Planchers sur les recettes de l'administration centrale (en milliards de CDF)	7 400		9 743	Satisfait	11 000	14 927	Satisfait	14 500		3 660	10 723	16 321	20 499	
Planchers sur les dépenses sociales (en milliards de CDF)	45		27	Non satisfait	66	50	Non satisfait	77		19	42	64	75	
Plafonds sur l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale (en millions de dollars)	0		0	Satisfait	0	0	Satisfait	0		0	0	0	0	
Plafonds sur la masse salariale (en milliards de CDF)										3 560			7 130	
Pour mémoire :														
Facteurs d'ajustement														
Appui à la balance des paiements (en millions de dollars)	208		208		298	458		426		298	393	458	486	
Produit des privatisations (en millions de dollars)	0		0		0	0		0		0	0	0	0	
Paiements au titre du service de la dette extérieure (en millions de dollars)	188		142		315	243		373	281	156	187	320	370	
Réserves obligatoires pour les dépôts en devises (en milliards de CDF)	1 866		307					1 848	...					
Paiement des arriérés intérieurs (en milliards de CDF)	265		822		292			304		339	1 093	1 614	2 008	
Investissements financés sur ressources intérieures (en milliards de CDF)	1 309		1 511		1 917			2 403		1 193	1 723	2 566	3 555	
Recettes des régies financières (DGI, DGDA, DGRAD) (en milliards de CDF)										3 660	10 723	16 321	20 499	
Autres														
Plafonds sur la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public (valeur nominale, en millions de dollars)	1 704		1 145		2 522	1 221		2 522	2 522	1 575	2 180	2 620	3 175	
Sources: autorités congolaises; et FMI.														
1/ Les plafonds sont positifs afin de tenir compte de l'utilisation partielle de l'allocation de DTS à des fins budgétaires (voir Rapport du FMI no. 22/3, Encadré 1).														
2/ Continu.														

Table 2. République démocratique du Congo: Repères structurels pour la FEC

Actions	Objectif	Date	Statut
Demande d'accord FEC			
Conseil de la BCC entièrement constitué conformément aux exigences de la loi de 2018 sur la banque centrale	Améliorer la gouvernance de la banque centrale conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes	Action préalable	Satisfaite
Adoption de la feuille de route ITIE 2021-23 sur la transparence minière (validation par le Conseil des Ministres)	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Action préalable	Satisfaite
Première revue			
Publication des états financiers complets 2020 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs	Améliorer la transparence dans le secteur minier	fin aout 2021	Satisfait
Consolidation de tous les documents juridiques sur les recettes non fiscales dans un seul document	Rationaliser les recettes non fiscales	fin septembre 2021	Satisfait
Soumission au Parlement du projet de nouvelle loi sur les banques commerciales intégrant les commentaires du FMI	Améliorer la supervision bancaire	fin novembre 2021	Non satisfait
Repère structurel continu			
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier		Satisfait
Deuxième revue			
Adoption du nouveau règlement sur les réserves obligatoires de la BCC pour les nouveaux dépôts en devises	Améliorer la stabilité du système bancaire	fin décembre 2021	Satisfait
Signature d'un protocole d'accord entre la BCC et le ministère des Finances pour régulariser l'encours de crédit de la BCC au gouvernement	Renforcer le cadre de la politique monétaire	fin décembre 2021	Satisfait
Mise en œuvre intégrale de SYDONIA World pour le guichet unique électronique dans 10 bureaux supplémentaires de douane	Améliorer l'administration des douanes	fin décembre 2021	Satisfait
Recruter un cabinet pour effectuer un audit externe de BCECO pour les années 2017-21	Améliorer l'efficacité des investissements publics	fin mars 2022	Satisfait
Repère structurel continu			
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier		Non satisfait
Troisième revue			
Publier le contrat renégocié permettant le retour d'actifs miniers en faveur de l'État	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Action préalable	Satisfaite
Signer un arrêté révisé pour rendre la collecte de la TVA comptable conforme à la législation existante et aux meilleures pratiques internationales, afin qu'elle s'applique aux sociétés minières, et non à des produits spécifiques	Améliorer l'administration de la TVA	fin juin 2022	Satisfait
Publier un plan d'engagements budgétaires pour 2022 en ligne avec les objectifs du programme FEC	Améliorer la transparence budgétaire	fin juillet 2022	Satisfait
Adopter un plan de rationalisation des charges non fiscales	Rationaliser la fiscalité	fin septembre 2022	Non satisfait 1/
Mettre pleinement en œuvre la première phase du STDA	Améliorer l'administration des droits d'accise	fin septembre 2022	Non satisfait
Signer un décret portant gouvernance budgétaire en ligne avec les recommandations de l'assistance technique	Améliorer la gestion des finances publiques	fin octobre 2022	Satisfait
Faire valider l'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC par son Conseil	Renforcer la solvabilité de la BCC	fin novembre 2022	Satisfait
Repère structurel continu			
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'EITI	Améliorer la transparence dans le secteur minier		Satisfait

Sources: autorités congolaises, et FMI.

1/ Le plan a été adopté le 7 octobre 2022.

Table 2. République démocratique du Congo : Repères structurels pour la FEC (continu)

Quatrième revue			
Compléter l'audit des arriérés intérieurs	Améliorer la gestion des finances publiques	fin décembre 2022	
Signer un décret sur la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets, en ligne avec les recommandations du rapport PIMA	Améliorer la gestion des investissements publics	fin mars 2023	Reporté à fin mai 2023
Mettre en place un cadre réglementaire délimitant le périmètre et la structure du compte unique du Trésor	Améliorer la gestion des finances publiques	fin mai 2023	
Repère structurel continu			
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'EITI	Améliorer la transparence dans le secteur minier		
Cinquième revue			
Signer l'ensemble des décrets d'application de la loi sur les partenariats public-privé	Améliorer la gestion des investissements publics	fin juin 2023	Proposition
Procéder à un inventaire des charges parafiscales des comptes spéciaux et des budgets annexes	Rationaliser la fiscalité	fin juin 2023	
Signer un protocole d'accord sur l'implémentation de la recapitalisation de la BCC	Renforcer la solvabilité de la BCC	fin septembre 2023	Proposition
Adopter une instruction sur les parties lées en ligne avec le vingtième Principe fondamental de Bâle	Renforcer la régulation bancaire et les normes prudentielles	fin novembre 2023	Proposition
Repère structurel continu			
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'EITI	Améliorer la transparence dans le secteur minier		
Sixième revue			
Adopter un manuel de procédures de gestion des investissements publics	Améliorer la gestion des investissements publics	fin décembre 2023	Proposition
Repère structurel continu			
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'EITI	Améliorer la transparence dans le secteur minier		

Sources: autorités congolaises, et FMI.

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent **Protocole d'Accord Technique (PAT)** contient des définitions et des facteurs d'ajustement qui clarifient la mesure des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs dans les tableaux 1 et 2, qui sont joints au mémorandum de politiques économiques et financières. Sauf indication contraire, tous les critères de performance et objectifs indicatifs seront évalués en termes de flux cumulés depuis le début de chaque année civile.

A. Définitions

2. Dans le PAT, l'**extérieur** et l'**intérieur** sont définis sur la base de la résidence.

3. **Couverture institutionnelle** : L'administration centrale comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire du présent protocole, l'administration centrale exclut les organisations à but non lucratif contrôlées et financées par elle. Le système bancaire est composé de la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les institutions de dépôt.

4. Les **taux de change du programme** pour le PAT sont les suivants (cours indicatifs de la BCC au 31 décembre 2020) :

- Les variables libellées en dollars américains seront converties en francs congolais (CDF) en utilisant le taux de change du programme de 1971.8046 CDF pour un dollar américain.
- Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 2852.0774 CDF par DTS.
- Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de 2421.1594 CDF par euro.
- Les variables libellées dans des devises autres que le dollar américain, le DTS ou l'euro seront d'abord converties en dollars américains au taux de change officiel du 31 décembre 2020, USD / devise (obtenue à partir de la base de données des taux de change du FMI) puis converties en francs congolais en utilisant le taux de change du programme CDF / USD.

5. Les **critères de réalisation quantitatifs** (CR) inclus dans le programme, tels que définis ci-dessous, se réfèrent aux réserves internationales nettes de la BCC, au crédit net de la banque centrale au gouvernement, aux avoirs intérieurs nets de la BCC, aux arriérés de paiements extérieurs, garantis par l'administration centrale et / ou la banque centrale, y compris les ETD, et le solde intérieur (base caisse). Des critères de performance sont fixés pour fin décembre 2022 et fin juin 2023, tandis que des objectifs indicatifs sont fixés pour fin mars 2023, fin septembre 2023 et fin décembre 2023.

6. En plus des CR spécifiques énumérés au paragraphe 5, comme pour tout arrangement du Fonds, **les CR continus** incluent également la non-introduction de restrictions de change et de pratiques de devises multiples. Plus précisément, la conditionnalité continue couvre (i) la non-imposition ou l'intensification de restrictions à l'exécution des paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de devises multiples ; (iii) non-conclusion d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et iv) non-imposition ou intensification de restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements. Ces CR continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne sont pas repris dans le tableau CR annexé au MPEF.

B. Critères de réalisation quantitatifs et facteurs d'ajustement

Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC

7. Définition : Les **réserves internationales nettes** (RIN) sont définies comme la différence entre les **réserves internationales brutes** de la BCC et la totalité de ses **engagements extérieurs**, à l'exclusion des allocations de DTS.

8. Définition : Les **réserves internationales brutes** sont définies conformément à la sixième édition du manuel de la balance des paiements et du manuel de la position extérieure globale (BPM6) et comme la somme des éléments suivants : i) les avoirs en or monétaire de la BCC détenus à l'étranger ; ii) les avoirs en DTS détenus à l'étranger ; (iii) l'encaisse en devise ; et iv) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Les éléments suivants sont exclus de la définition des réserves internationales brutes les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible et les réserves qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers et les transactions de swap.

9. Définition : Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents dont le FMI mais excluant les allocations de DTS.

10. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des RIN :

- **Appui à la balance des paiements (ABP)** : les planchers des RIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 50% de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés. Les planchers des RIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiements au titre du service de la dette extérieure** : les planchers des RIN seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la baisse d'un montant équivalent à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

- **Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC)** : le plancher des RIN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalant à 50% de la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu.

11. Définition : l'**ABP** comprend tous les dons et prêts extérieurs déboursés à l'administration centrale, à l'exclusion de ceux liés à des projets.

12. Définition : les **paiements au titre du service de la dette extérieure** sont définis comme les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

Plafonds sur les variations des avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques

13. Définition : les **avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants domestiques** sont définis comme étant les avoirs de la BCC (i) de toute dénomination autre que le franc congolais ; (ii) détenus auprès d'institutions ou de filiales domiciliées en République Démocratique du Congo ; (iii) mais excluant les dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale (tels que définis au §31).

Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC

14. Définition : Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir §15) moins les réserves internationales nettes (voir §7) moins les avoirs extérieurs exclus des réserves internationales moins, à partir de décembre 2022, les réserves obligatoires constituées par les institutions de dépôt. Sur la base de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : (i) le crédit net à l'État (administration centrale (voir §16) ; (ii) crédit au secteur privé ; (iii) crédit aux entreprises publiques ; (iv) crédit aux banques commerciales ; (v) les autres créances sur le reste de l'économie (sur d'autres institutions financières et d'autres institutions non financières) ; et (vi) les autres avoirs nets.

15. Définition : la **base monétaire** au sens strict est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire ; ii) les encaisses monétaires des banques ; iii) les dépôts des banques à la BCC ; iv) les dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) les dépôts des entreprises publiques à la BCC.

Les ajustements suivants seront apportés aux plafonds d'AIN :

- **ABP** : les plafonds d'AIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du ABP total au-delà du niveau programmé. Les planchers des RIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiement du service de la dette extérieure** : les plafonds d'AIN seront ajustés (i) à la baisse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; et (ii) à la hausse d'un montant équivalent à l'excédent des paiements du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

- **Réserves obligatoires pour les dépôts en devises** : Avant décembre 2022, les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse (à la baisse) par l'augmentation (diminution) des réserves obligatoires pour les dépôts en devises par rapport aux projections du programme (poste pour mémoire).
- **Produit de la privatisation** : les plafonds des AIN seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50% de l'excédent du produit des privatisations (PPDC compris) par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN en cas de moins-perçu.

Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État (CNE)

16. Définition : le **crédit net de la BCC à l'État (CNE)** est défini comme la différence entre les créances brutes de la BCC sur l'administration centrale et les dépôts de l'administration centrale. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures sont exclus du CNE. Les éléments suivants sont exclus de cette définition : les titres d'État perpétuels qui couvrent les pertes d'exploitation passées, les pertes d'exploitation non garanties de 2011 et les années ultérieures, les paiements d'intérêts impayés pour les titres liés aux pertes d'exploitation de la BCC et les pertes de conversion de devises. Tous les flux libellés en devises destinés au budget seront convertis en monnaie nationale au taux de change du marché en vigueur au moment du décaissement.

17. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds du CNE.

- **ABP** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50% de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé. En cas de moins-perçu, les plafonds du CNE seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiements au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds du CNE seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50% la totalité de l'excédent du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu.

Planchers sur le solde budgétaire intérieur

18. Définition : le **solde budgétaire intérieur** (base caisse) est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur ressources intérieures. Les **recettes intérieures** sont définies comme le total des recettes et des dons moins les dons. Les **dépenses financées sur ressources intérieures** sont définies comme le total des dépenses moins les investissements financés sur ressources extérieures (prêts et dons) moins les paiements au titre des intérêts étrangers plus l'**accumulation nette d'arriérés intérieurs**.

19. Les **ajustements** : ci-après s'appliqueront aux planchers du solde budgétaire intérieur :

- **Païement des arriérés intérieurs** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la baisse (déficit supérieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés intérieurs effectués au-delà du montant programmé ; symétriquement, ils seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés intérieurs effectués en-deçà du montant programmé.
- **Investissements financés sur ressources intérieures** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des investissements financés sur ressources intérieures effectués en-deçà (en moins) du montant programmé.
- **Produit des privatisations** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au montant au moins-perçu total du produit des privatisations par rapport au niveau programmé ; ii) à la baisse de 50% du montant total du produit des privatisations dépassant le niveau programmé.
- **Recettes des régies financières** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 80% de l'excédent des recettes des trois régies financières (DGI, DGDA, DGRAD) par rapport au niveau programmé. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu de recettes.

20. Définition : Les **arriérés intérieurs** sont définis comme les obligations aux fournisseurs publics domestiques qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles avec un retard d'au moins 60 jours, y compris également les crédits de TVA dus mais non remboursés, et qui ont été certifiés et validés par le gouvernement.

Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs

21. Définition : les **arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) de l'administration centrale qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Le plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'applique **de manière continue** durant toute la période couverte par la Facilité Élargie de Crédit. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement en attendant l'issue de négociations. Aux fins de ce CR continu, qui fait l'objet d'un suivi continu, le gouvernement signalera immédiatement aux services du FMI tout nouvel arriéré extérieur qu'il accumule.

Plafonds sur la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public

- 22.** Définition : **le secteur public** comprend l'administration centrale (État), les administrations locales, la banque centrale (BCC), les entreprises publiques,¹ les entités territoriales décentralisées (ETDs), ainsi que les établissements publics contrôlés et financés par l'administration centrale.
- 23.** Définition : **la dette** est définie conformément au paragraphe 8(a) des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds joint à la décision No. 16919-(20-103) du conseil d'administration, adoptée le 8 octobre 2020. La dette extérieure est définie comme contractée lorsque toutes les parties ont signé le contrat de dette. Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.
- 24.** Définition : la **garantie** d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant au secteur public de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature), ou de toute obligation légale ou contractuelle implicite du secteur public de financer totalement ou en partie toute insuffisance de paiement de la part du débiteur.
- 25.** Définition : **Concessionnalité**. Un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre la valeur actuelle (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service.² Pour les prêts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA sera fixée à la valeur nominale de la dette. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux d'actualisation unifié de 5% défini dans la décision No. 15248-(13/97) du Conseil d'administration.
- 26.** Définition : **Taux d'intérêt variables**. Pour les dettes portant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence plus un écart fixe, la VA de la dette est calculée en utilisant un taux de référence du programme plus l'écart fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de la dette. Le taux de référence du programme pour le LIBOR USD à six mois est de 1,81% et restera fixe pendant toute la durée du programme. L'écart entre le LIBOR euro à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le LIBOR JPY à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le LIBOR GBP à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -100 points de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR USD à six mois est de -100 points de base. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR USD à six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté. Compte tenu de la transition mondiale anticipée vers l'abandon du LIBOR, cette TMU peut être mise à jour pour refléter les remplacements de référence pertinents (dollar américain : Secured Overnight Financing Rate (SOFR) ; livre sterling : Sterling Overnight Index

¹ Seules Gécamines, la SNEL, et MIBA sont incluses dans ce critère de réalisation.

² Le calcul de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, et notamment sa maturité, sa période de grâce, son échéancier, ses commissions initiales et ses frais de gestion

Average (SONIA) ; euro : EURIBOR ; et yen : Tokyo Overnight Average Rate (TONAR)) avant l'abandon complet, une fois que cela sera opérationnellement possible.

27. Définition : **Plafond.** Jusqu'en décembre 2021, un critère de performance s'applique à la valeur nominale de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle (c'est à dire la dette envers les non-résidents), contractée ou garantie par le secteur public avec des échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Elle exclut i) l'utilisation des ressources du FMI ; ii) les dettes encourues pour restructurer, refinancer ou rembourser avant échéance les dettes existantes, pour autant que ces dettes soient contractées à des conditions plus favorables (en particulier si celles-ci comprennent un élément don de plus de 35 pour cent) que les dettes existantes ; iii) les dettes concessionnelles ; et v) les crédits normaux à l'importation d'une échéance maximale d'un an.

Plafonds sur la souscription ou la garantie de nouvelle dette extérieure par le secteur public

28. Définition : La **valeur actuelle** (VA) de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements prévus et les paiements du service de la dette (principal et intérêts) sur la base d'un taux d'actualisation du programme de 5% et en tenant compte de toutes les conditions du prêt, notamment les décaissements prévus, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des paiements, les frais d'entrée et les frais de gestion. La VA est calculée à l'aide du "modèle d'AVD" du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et les paramètres susmentionnés. Dans le cas de prêts pour lesquels l'élément don est nul ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

29. Définition : **Plafond.** À partir de mars 2022, un critère de performance s'applique à la VA de la nouvelle dette extérieure (c'est à dire la dette envers les non-résidents), contractée ou garantie par le secteur public avec des échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il exclut l'utilisation des ressources du Fonds et les crédits d'importation normaux ayant une échéance inférieure à un an.³

30. Définition : **Exigence de déclaration.** Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur prévu et des conditions de cet emprunt avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par le gouvernement et consulteront les services du FMI sur toute opération potentielle de gestion de la dette.

C. Objectifs Indicatifs

Plafonds sur les variations des dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale

³ Un accord financier pour les importations sera considéré comme « normal » quand le crédit est autoliquidé.

31. Définition : **les dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale** est défini comme la somme des dépôts qui servent de garantie, sous une forme ou une autre, a des crédits contractés par l'administration centrale. Leur variation est définie comme la différence du montant ces dépôts entre la date test et celui de la fin de l'année précédente.

Planchers sur les recettes de l'administration centrale

32. Définition : Les **recettes de l'administration centrale** sont définies conformément au manuel des statistiques des finances publiques (GFSM 2001) mais sur la base de la comptabilité de caisse, à l'exclusion des dons. Les recettes sont une augmentation de la valeur nette du gouvernement central (y compris ses unités dans les provinces et les agences) résultant d'une transaction.

- Les recettes de l'administration centrale comprennent les impôts et autres transferts obligatoires imposés par l'administration centrale, les revenus de la propriété provenant de la propriété d'actifs, les ventes de biens et services, les cotisations sociales (à l'exclusion des cotisations de retraite reçues par l'administration centrale), les intérêts, les amendes, les pénalités et les confiscations et les transferts volontaires reçus de non-pouvoirs publics autres que les subventions. La définition, pour le suivi des programmes, exclut les subventions et autres contributions non obligatoires reçues de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ; ces transferts entre les administrations centrales seraient éliminés lors de la consolidation des rapports budgétaires et ne seraient pas comptabilisés en tant que recettes. Les recettes provenant de la vente d'actifs non financiers (par exemple, la privatisation et les primes de signature de contrats de ressources naturelles) et les transactions sur actifs et passifs financiers, telles que les emprunts mais à l'exception des paiements d'intérêts, sont également exclues de la définition des revenus. Le transfert des bénéfices de la BCC au Trésor est également exclu de la définition des revenus. Les recettes des comptes spéciaux et budget annexes sont également exclues.
- Les recettes doivent être comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse et les flux doivent être enregistrés lors de la réception de la trésorerie. Les paiements anticipés exceptionnels seront traités comme s'ils avaient été reçus à la date d'échéance normale.

Planchers sur les dépenses sociales

33. Définition : Les **dépenses publiques** suivies pour un objectif indicatif à un plancher de dépenses sociales excluront les salaires et seront définies comme la somme :

- Dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNEA) et soins de santé primaires
- Décaissement du cofinancement de vaccins soutenu par GAVI et achat de vaccins traditionnels
- Décaissement du cofinancement tuberculose / paludisme / VIH/SIDA

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo :																		
objectif indicatif de dépenses sociales																		
(En milliards de francs congolais, flux cumulés depuis le début de chaque année civile)																		
	juin-21		sept.-21		déc.-21		mars-22		juin-22		sept.-22		déc-22 ^{2/}	mars-23	juin-23	sept.-23	déc.-23	
	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.	CR No.
	21/168	Prel.	21/168	Prel.	22/3	Prel.	22/3	Prel.	22/210	Prel.	22/210	Prel.	Prop.	Prop.	Prop.	Prop.	Prop.	Prop.
SRMNEA et programme de santé de base	11.2	-	16.9	-	22.5		5.9	1.6	9.6	12.4	15.3	12.4	21.2	6.6	13.25	19.88	26.51	
Cofinancement GAVI et vaccins traditionnels ^{1/}	8.3	18.6	16.4	18.6	17.4		10.7	10.7	25.7	25.9	36.5	25.9	36.5	8.3	20.31	32.30	32.30	
Cofinancement et déboursement TB/Paludisme/VIH Sida	9.1	-	13.6	4.9	18.2		4.7		9.3	0.3	14.0	2.0	18.7	4.1	8.20	12.30	16.39	
Total	28.6	18.6	46.8	23.5	58.0	47.0	21.2	12.3	44.7	38.7	65.8	40.3	76.4	19.0	41.8	64.5	75.2	

1/ La Banque Mondiale couvre le financement des vaccins traditionnels en 2021 et 2022.
2/ Les chiffres du déc-22 sont une estimation.

Plafonds sur l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale

34. Définition : Les **arriérés de salaires** sont définis comme les salaires et traitements approuvés dont le règlement enregistre un retard de 60 jours. Les salaires et traitements incluent le total de la rémunération des employés de la fonction publique, y compris les prestations permanentes. Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à compter du 1 juillet 2021.

35. Définition : Les **employés de la fonction publique** sont le personnel civil, policier et militaire soit fonctionnaires statutaires ou sous contrat avec l'administration centrale.

Plafonds sur la masse salariale

36. Définition : La **masse salariale** est définie comme la rémunération totale versée aux employés de la fonction publique (voir §35), y compris les avantages permanents.

D. Données à communiquer pour les besoins du suivi du programme

Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après.

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités					
	Information	Organe responsable	Fréquence	Disponible après	Fréquence de soumission proposée
1	Volumes du marché des changes : banques commerciales, interventions de la BCC, enchères de devises de la BCC, bureaux de change, marché parallèle (par devise)	BCC	Quotidien	1 jour	Chaque lundi
2	Taux de change : Taux indicatif, marché interbancaire, bureaux de change, marché parallèle (par devise)	BCC	Quotidien	1 jour	Chaque lundi
3	Instruments et interventions de politique monétaire : Bons BCC, facilité de swap, guichets de prêts d'urgence et refinancement, marché interbancaire (taux et volumes, par banque)	BCC	Hebdomadaire	1 jour	Chaque lundi
4	Réserves externes de la BCC (définition PMP), ventilées par catégorie, par compte à la BRI, et par devise	BCC	Quotidien	1 jour	Chaque lundi
5	Dépôts gouvernement auprès de la BCC et des banques commerciales : par type, entité et catégorie	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
6	Dépôts DAT, dépôts garantis ou tout autre type de garanties contractées de la BCC au profit du gouvernement central dans les banques commerciales locales (par banque et catégorie, en fournissant les conditions, par FX et monnaie locale). Pour les garanties, informations détaillées sur les paiements liés aux prêts garantis, et les conditions de ces prêts et garanties connexes	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (suite)					
	Information	Organe responsable	Fréquence	Disponible après	Fréquence de soumission proposée
7	Situation monétaire détaillée : BCC et autres institutions de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
8	Bilan détaillé de la BCC	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
9	Structure des taux d'intérêt des établissements de dépôt et de la BCC	BCC	Mensuel	1 semaine (2 semaines pour établissements de dépôt)	Chaque 15 du mois suivant
10	Réserves (obligatoires et excédentaires) des institutions de dépôt	BCC	Hebdomadaire	1 jour	Chaque lundi
11	Relevé de compte (format de données téléchargeable électroniquement) fourni par la BRI pour le compte de dépôt à deux jours en USD ouvert dans les livres de la BCC pour enregistrer les décaissements liés au FMI (« BRI 2D FMI USD »)	BCC	Mensuel	2 semaines	Le 15 du mois du mois suivant
12	Exécution du plan de trésorerie (PTR)/budget en devises et en monnaie locale de la BCC	BCC	Hebdomadaire (mensuel pour monnaie locale)	1 semaine	Hebdomadaire (Chaque le 15 pour monnaie locale)
13	Informations détaillées sur le bilan et ratios prudentiels / ISF pour chaque établissement de dépôt (et agrégés)	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
14	Indice des prix à la consommation	INS	Hebdomadaire	1 semaine	Hebdomadaire
15	Exportations de produits de base (valeur et volume), importations (valeur et volume) et	BCC	Mensuel	3 semaines	Chaque 21 du mois suivant

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (suite)

	Information	Organe responsable	Fréquence	Disponible après	Fréquence de soumission proposée
16	Indicateurs de production intérieure	INS	Mensuel	3 semaines	Chaque 21 du mois suivant
17	Opérations du compte de capital et d'Opérations financières de la balance des paiements	BCC	Trimestriel	3 semaines	Le 21 du mois suivant le trimestre
18	Montants et détenteurs de billets à ordres (traites) qui sont garantis par la BCC	BCC	Mensuel	3 semaines	Mensuel
19	Tableau de bord des principaux indicateurs extérieurs	BCC	Quotidien	1 jour	Quotidien
20	Évolution de l'exécution du plan de trésorerie (réalisations vs. projections)	DTO	Hebdomadaire	1 jour	Hebdomadaire
21	Émissions et amortissements des bons du trésor : Taux, échéance, montant	Comité des titres	Hebdomadaire	3 jours	Hebdomadaire
22	Service de la dette (principal et intérêt) extérieure détaillé par prêteur	DGDP	Mensuel	2 semaines	Mensuel
23	Montant des arriérés extérieurs actualisés	DGDP	Mensuel	3 semaines	Mensuel
24	Exécution du plan de trésorerie du Gouvernement	DTO	Mensuel	2 semaines	Mensuel
25	Ventilation des recettes douanières et des droits d'accise, y compris des recettes provenant du secteur minier	DGDA	Mensuel	4 semaines	Mensuel
26	Ventilation des impôts directs et indirects	DGI	Mensuel	4 semaines	Mensuel

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (suite)					
	Information	Organe responsable	Fréquence	Disponible après	Fréquence de soumission proposée
27	Recettes provenant du secteur minier par nature	DGI	Mensuel	8 semaines	Mensuel
28	Ventilation des recettes non fiscales (hors provinces), y compris des recettes provenant du secteur minier	DGRAD	Mensuel	4 semaines	Mensuel
29	Suivi des états de recouvrement des recettes issues des ressources naturelles	CTR	Trimestriel	4 semaines	Trimestriel
30	Situation des souscriptions de l'IBP	DGI	Annuel	4 semaines	Annuel
31	Plan d'engagement projeté des dépenses	DCB	Trimestriel	2 semaines	Trimestriel
32	État de suivi budgétaire (ESB)	DGPPB	Mensuel	2 semaines	Mensuel
33	Montants de dépenses urgentes, montants approuvés par le comité des dépenses urgentes, montants régularisés et payés par la BCC	Comité des Urgences	Trimestriel	3 semaines	Trimestriel
34	Recettes de privatisations	DGRAD	En cas de cession d'actifs	3 semaines	En cas de cession d'actifs
35	Dette intérieure du secteur public, par catégorie et par créancier : Encours et service de la dette	DGDP	Trimestriel	3 semaines	Trimestriel
36	Situation des arriérés budgétaires	DCB	Annuel	3 semaines	Annuel
37	Situation des arriérés de la masse salariale, incluant les détails par catégorie	Dir Paie	Mensuel	60 jours	Mensuel

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (fin)

	Information	Organe responsable	Fréquence	Disponible après	Fréquence de soumission proposée
38	Contrats de prêt de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale, la BCC et les entreprises publiques	DGDP	En cas de signature de prêt	3 semaines	Mensuel
39	Exportations ventilées par minerai majeur et par entreprise ainsi que projections annuelles	CTCPM	Mensuel Trimestriel	2 semaines	Mensuel Trimestriel
40	Note de conjoncture économique pour la réunion hebdomadaire avec le Premier Ministre.	DEME/Plan	Hebdomadaire	3 jours	Hebdomadaire
41	Réalisations et Estimations de PIB mises à jour	CESCN	Trimestriel	45 jours	Trimestriel
42	Principales productions (Tables du Condense statistique)	BCC	Mensuel	3 semaines	Mensuel
43	Estimation du coût budgétaire de la politique de tarification des carburants.	Ministère de l'économie	Trimestriel	60 jours	Trimestriel

Allocution de M. Sylla, Administrateur, M. Matungulu, Administrateur adjoint, et M. Nguema-Affane, Conseiller principal de l'Administrateur sur la République démocratique du Congo
Réunion du conseil d'administration
20 décembre 2022

Au nom de nos autorités congolaises, nous exprimons notre gratitude au conseil d'administration, à la direction et au personnel pour leur soutien à la République démocratique du Congo (RDC). La facilité élargie de crédit (FEC) approuvée en juillet 2021 a joué un rôle déterminant dans l'avancement des politiques économiques et des réformes structurelles clés.

La période faisant l'objet de cette revue a été marquée par la résurgence du conflit armé dans l'est du pays, qui s'est ajoutée aux défis posés par l'environnement extérieur turbulent, notamment une inflation élevée et une insécurité alimentaire croissante. Malgré ces évolutions, la mise en œuvre du programme est restée satisfaisante avec une amélioration notable des positions budgétaire et extérieure en 2022. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 ont été respectés et des actions correctives ont été prises pour remédier aux causes des manquements aux objectifs indicatifs sur les dépenses sociales et sur les garanties de la banque centrale pour les prêts publics. Des progrès sont également réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes convenues dans le cadre du programme. La récente mise à niveau par l'agence de notation de crédit souverain Moody's témoigne des importantes réalisations du pays au cours des dernières années. Compte tenu de la performance satisfaisante du programme et de leur engagement continu en faveur des réformes, les autorités demandent l'achèvement de la troisième revue au titre de la FEC.

I. Développements récents, perspectives et risques

L'activité économique est restée robuste en 2022 malgré une inflation élevée et la détérioration de la situation sécuritaire dans l'est du pays. La croissance est prévue à 6,6 % en 2022, contre 6,2 % en 2021, tirée par le secteur extractif. L'inflation devrait atteindre 12,3 % d'ici fin 2022, principalement en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Le déficit du compte courant passera de 1 % du PIB en 2021 à 2,2 % du PIB en 2022, en raison de la baisse des prix des minerais. Le crédit au secteur privé a augmenté de 38% en glissement annuel en septembre 2022. Les réserves internationales brutes ont atteint 4,1 milliards de dollars à fin octobre 2022 (2 mois d'importations), contre 2,8 milliards de dollars à fin 2021, conformément aux objectifs du programme. Le taux de change effectif s'est apprécié respectivement de 10 et 14 % en termes nominaux et réels, à fin octobre 2022. La performance budgétaire en 2022 a été meilleure que prévu. L'objectif de solde budgétaire intérieur a enregistré un excédent à fin juin 2022, grâce à la hausse des prix et des bénéfices miniers en 2021 et à une forte mobilisation des recettes, malgré des dépenses plus élevées que prévu. Les prix élevés des matières premières ont entraîné la surperformance des recettes, dont une partie a été utilisée notamment pour des dépenses de sécurité supplémentaires, les subventions aux carburants et le paiement des arriérés de la dette intérieure, y compris les arriérés de TVA dus aux sociétés minières. Les données sur l'exécution du budget au second semestre de 2022 indiquent une performance budgétaire toujours solide, le solde budgétaire intérieur à la fin de 2022 devant être conforme à l'objectif du programme. Comme prévu, la masse salariale est passée de 4,8 % du PIB à 5,2 % du PIB selon les projections,

reflétant l'augmentation des salaires de base de certains fonctionnaires en réponse aux engagements pris de longue date par le gouvernement. Parmi les autres facteurs contribuant à cette augmentation de la masse salariale, notons les primes plus élevées dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité. La dette publique restera faible à environ 16 % du PIB en 2022 avec un risque modéré de surendettement à moyen terme.

La mise en œuvre de l'ambitieux programme de réformes budgétaires a progressé. Une étape majeure a été franchie avec l'adoption en août 2022 du plan d'action opérationnel de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques. Le plan met l'accent sur la réforme budgétaire, la politique et l'administration fiscales, la réforme des dépenses publiques, la gestion des comptes publics et de la trésorerie et la numérisation du système de gestion des finances publiques. Des progrès ont également été enregistrés dans l'administration des recettes en octobre 2022, avec de nouvelles avancées dans la numérisation du recouvrement des recettes, l'adoption d'un plan de rationalisation des dépenses fiscales qui vise à réformer les régimes fiscaux exceptionnels, ainsi que la mise en place de plans de rationalisation des impôts non fiscaux. des charges.

Une réforme globale du système de subventions aux carburants a été lancée. Dans ce contexte, les prix de détail des carburants ont été progressivement augmentés depuis début 2022 et la subvention à l'achat de carburant pour les compagnies aériennes internationales supprimée. En outre, un cabinet de conseil international a été sélectionné pour l'audit de la structure des prix du carburant et devrait remettre son rapport d'ici la fin 2022. Les autorités poursuivront l'ajustement prudent des prix à la pompe avec des transferts compensatoires ciblés vers les ménages vulnérables. Compte tenu de la modération prévue des prix du pétrole l'année prochaine et suite à la hausse des prix des carburants en 2022, aucune subvention aux carburants n'est prévue en 2023.

La politique monétaire a été resserrée pour contenir les pressions inflationnistes en 2022. Pour éviter un désancrage de l'inflation ou des anticipations de taux de change, la banque centrale (Banque Centrale du Congo (BCC)) a relevé le taux directeur de 75 points de base à 8,25 % en Novembre 2022. Des interventions de change opportunistes ainsi que des exportations minières élevées ont contribué à soutenir une accumulation substantielle de réserves en 2022. Les réformes à la banque centrale ont avancé ; sa Direction a adopté une analyse des besoins de recapitalisation de la BCC. La mise en œuvre soutiendra un nouveau renforcement de l'autonomie de l'institution et améliorera l'efficacité des opérations de politique monétaire. La BCC a également adopté son plan d'introduction du cadre comptable IFRS, conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2020.

Des progrès notables sont réalisés dans l'amélioration de la transparence et de la gouvernance et dans la lutte contre la corruption. Les chefs de la Cour des comptes et les nouveaux magistrats ont été nommés et assermentés devant le Président de la République le 31 août 2022 ; et la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ) et la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ont été finalisées et adoptées. De plus, le processus de validation de la RDC par le Secrétariat international de l'ITIE est terminé et le Conseil d'administration de l'ITIE a annoncé le 13 octobre 2022 que la RDC a obtenu une note globale élevée, montrant qu'elle satisfaisait à la plupart des exigences. En août 2022, la société nationale minière, la Gécamines, a publié ses comptes 2021, poursuivant la bonne pratique qu'elle avait reprise en 2021 avec la publication des comptes 2020.

Les perspectives à moyen terme sont favorables mais soumises à des incertitudes plus élevées liées à l'économie mondiale et à la situation sécuritaire encore instable dans les provinces de l'Est. La croissance devrait rester robuste à plus de 6 %, principalement soutenue par une forte activité dans le secteur minier. L'inflation devrait diminuer progressivement vers l'objectif de 7 % à mesure que l'inflation mondiale diminue. Après une nouvelle augmentation en 2023 en raison de la baisse des prix des matières premières, le déficit du compte courant diminuerait également au cours de la période à venir grâce à la hausse des exportations minières à mesure que de nouveaux projets entreront en vigueur. Les autorités reconnaissent qu'une guerre prolongée en Ukraine et une baisse de la croissance mondiale, notamment en Chine, pourraient avoir un impact négatif sur la demande et le prix des minerais. Un autre risque majeur pesant sur les perspectives concerne la situation sécuritaire à l'est. L'incapacité de mettre fin au conflit pèserait sur les finances publiques et retarderait les progrès dans la constitution de réserves intérieures et extérieures. Cependant, les autorités espèrent que des risques à la hausse résulteraient d'une demande intérieure plus forte ou d'une demande extérieure meilleure que prévu, ce qui favoriserait un renforcement supplémentaire des réserves extérieures.

II. Performances du programme

La mise en œuvre du programme reste satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 ont été atteints ; et tous les objectifs indicatifs sauf deux ont été atteints. En effet, les dépenses de santé ont été inférieures aux prévisions en raison de retards dans les actions de passation des marchés connexes, et la réduction des dépôts de la banque centrale utilisés comme garantie pour les prêts de l'administration centrale n'a pas été pleinement réalisée. Cinq des six repères structurels ont également été respectés ; le sixième sur le système de traçabilité des recettes des droits d'accise n'a pas été pleinement mis en œuvre en raison de problèmes de capacité nationale. Des mesures sont prises pour renforcer le mécanisme institutionnel de suivi des dépenses de santé et accélérer le processus de passation des marchés correspondant en vue de remédier aux retards de passation des marchés. Par ailleurs, un contrat minier renégocié a été publié début décembre 2022 conformément aux dispositions pertinentes du code minier et aux normes ITIE pertinentes. Le nouveau contrat permet la restitution à l'Etat des actifs miniers vendus antérieurement en dessous du prix du marché.

III. Politiques pour 2023 et au-delà

Les autorités congolaises restent engagées à atténuer les objectifs du programme. Les principales priorités comprennent l'augmentation de l'espace budgétaire, le maintien de la stabilité macroéconomique et la promotion d'une croissance durable à long terme et tirée par le secteur privé. L'amélioration de la gouvernance et de la transparence et la lutte contre la corruption restent au cœur de la stratégie du gouvernement. La préservation de l'écosystème, l'adaptation au changement climatique et l'intégration des paramètres du changement climatique dans les investissements publics conformément à la politique climatique nationale sont également des éléments prioritaires du programme de réforme. Des ressources supplémentaires sont également consacrées à la réduction de l'insécurité alimentaire aiguë dans certaines régions du pays. À l'avenir, les autorités se sont engagées à accélérer les projets de sécurité alimentaire en cours, y compris de nouveaux programmes plus ambitieux visant à accroître l'offre et la disponibilité alimentaires dans le cadre du programme de transformation agricole.

L'assainissement budgétaire propice à la croissance se poursuivra en 2023. La loi de finances pour 2023 a été adoptée en décembre 2022. Les autorités s'attendent à ce que les recettes tirées du secteur minier surperforment à nouveau en 2023. Associées à la poursuite de dépenses prudentes, cela offrira une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour des priorités plus élevées. la sécurité, les infrastructures et les dépenses sociales ; et aider à poursuivre la réduction de la dette et contribuer à renforcer davantage la viabilité budgétaire. Les efforts de mobilisation des recettes porteront sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de la conformité fiscale et l'abstention d'accorder de nouvelles exonérations de TVA. Du côté des dépenses, les autorités poursuivront leurs efforts pour contenir la croissance de la masse salariale. À cette fin, un gel du recrutement sera décrété et l'âge de la retraite des fonctionnaires éligibles strictement appliqué. En outre, les autorités continueront de faire avancer leur programme global de réforme de la fonction publique. Le programme d'assainissement budgétaire tient néanmoins compte de l'augmentation des dépenses dans le cadre du programme gouvernemental de développement local des 145 territoires (PDL-145T) qui sera financé par les ressources résiduelles de l'allocation de DTS de 2021 au budget. Les dépenses supplémentaires au titre du PDL-145T se concentrent sur des projets d'électrification rurale.

L'amélioration de la performance budgétaire sera également soutenue par de nouveaux progrès dans la mise en œuvre des réformes budgétaires prévues. Les principales mesures visent à renforcer la mobilisation des recettes, à améliorer la gestion des finances publiques, à mieux contrôler les risques budgétaires liés à la dette publique et aux entreprises publiques et à améliorer considérablement la qualité des dépenses. Les efforts de modernisation de l'administration fiscale feront notamment progresser l'informatisation des systèmes fiscaux. Les réformes de la gestion des investissements publics se poursuivront, sur la base des recommandations du PIMA 2022. Compte tenu de l'importance du PDL-145T, les autorités entendent suivre de près sa mise en œuvre et renforcer le respect des procédures de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics. Le renforcement de la gestion du Bureau central de coordination (BCECO), l'une des agences d'exécution du PDL-145T, restera une priorité absolue à cet égard.

La banque centrale restera attentive et réactive aux évolutions économiques, conformément à son mandat de stabilité des prix, tout en poursuivant l'accumulation de réserves pour renforcer davantage les réserves internationales. À cet égard, si nécessaire, il resserrera davantage la politique monétaire et résorbera l'excès de liquidité bancaire. Selon les besoins, des modifications supplémentaires du taux directeur et/ou du ratio des réserves obligatoires pourraient être envisagées. Les réformes opérationnelles et de gouvernance de la banque centrale seront soutenues, notamment sur la base des recommandations des sauvegardes de 2020. En ce qui concerne la politique du secteur financier, la nouvelle loi bancaire a été adoptée par le Parlement en décembre 2022, qui sous-tendra les avancées des réformes visant à renforcer la supervision du secteur bancaire et financier. La stratégie d'inclusion financière est en cours de finalisation avec l'assistance technique de la Banque mondiale.

Plus fondamentalement, les autorités ont l'intention de maintenir le cap avec des réformes structurelles essentielles pour améliorer la compétitivité, faire avancer la diversification économique et renforcer l'inclusivité de la croissance. Les principaux domaines d'intérêt comprennent : (i) le renforcement du développement du capital humain grâce à des améliorations déterminées des systèmes d'éducation et de santé ; (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance ; et (iii) le

renforcement de la connectivité de la RDC par le développement des infrastructures routières et l'intégration commerciale avec le reste du monde. Avec une meilleure compétitivité, un environnement des affaires plus favorable devrait contribuer à attirer davantage d'investissements directs étrangers et à renforcer encore la résilience aux chocs externes.

Les perspectives d'une croissance plus forte et de gains plus rapides dans la réduction de la pauvreté pourraient toutefois être compromises face à de graves vulnérabilités au changement climatique. Dans la capitale Kinshasa, de fortes pluies et des inondations ont fait ce mois-ci près de 150 morts et d'importants dégâts aux biens personnels et aux infrastructures publiques. Pour atteindre ses objectifs de développement et liés au climat et assumer de manière appropriée son rôle de leader dans la préservation du bassin du Congo, la RDC aura besoin d'un soutien international considérablement plus important pour financer les investissements nécessaires. À cette fin, les autorités prévoient de soumettre en temps voulu une demande d'assistance au FMI dans le cadre du Resilience and Sustainability Trust (RST).

Les autorités se sont engagées à combler les lacunes du cadre de LBC/FT suite au placement de la RDC sous surveillance renforcée par le Groupe d'action financière (GAFI) en octobre 2022. Suite aux recommandations du GAFI visant à améliorer le cadre de LBC/FT, le Parlement a adopté une nouvelle loi LBC/FT en décembre 2022. À l'avenir, les autorités finaliseront le cadre national d'évaluation des risques (ENR) en cours d'élaboration avec l'aide de la Banque mondiale et adopteront une stratégie nationale LBC/FT d'ici fin mai 2023.

IV. Conclusion

Malgré la situation sécuritaire tendue dans les provinces orientales, le programme appuyé par la FEC reste sur la bonne voie. Des progrès sont réalisés dans le renforcement des coussins intérieurs et extérieurs pour accroître la résilience aux chocs. En outre, les autorités congolaises ont fait des progrès dans l'avancement des réformes critiques. À l'avenir, ils restent fermement engagés à atteindre les objectifs du programme. Compte tenu de la performance satisfaisante de leur programme et de leur ferme engagement continu en faveur des réformes, les autorités demandent l'achèvement de la troisième revue de la FEC et l'approbation des décisions y afférentes. L'examen favorable de cette demande par les administrateurs sera très apprécié.